



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juillet 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 juillet 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2454 \(2019\)](#)

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2454 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément au paragraphe 4 de ladite résolution, le rapport à mi-parcours sur leurs travaux.

Le rapport a été communiqué, le 12 juillet 2019, au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, qui l'a examiné le 29 juillet 2019.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
(*Signé*) Romain **Esmenjaud**

(*Signé*) Mélanie **De Groof**
Experte

(*Signé*) Ilyas **Oussedik**
Expert

(*Signé*) Anna **Osborne**
Expert

(*Signé*) Émile **Rwagasana**
Expert



Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2454 (2019) du Conseil de sécurité

Résumé

Le présent rapport porte sur la période qui a coïncidé avec les premiers mois de l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé le 6 février 2019 à Bangui par le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés. Aucun des cinq autres accords signés depuis le début de la crise, à la fin 2012, n'avait mobilisé autant d'efforts de la part des protagonistes nationaux et internationaux.

Toutes les parties continuent à ce jour d'exprimer leur volonté d'appliquer l'Accord. L'adhésion de certains responsables de groupes armés audit texte demeure cependant incertaine. C'est le cas d'Abdoulaye Hissène, l'un des chefs du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et qui est sous le coup de sanctions. D'autres ont gravement porté atteinte à l'Accord comme Abdoulaye Miskine, dont le groupe, le Front démocratique du peuple centrafricain s'est livré à des actes hostiles contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Le présent rapport met également en évidence la façon dont certains responsables de groupes armés, à savoir Ali Darassa [Union pour la paix en Centrafrique (UPC)], Mahamat Al-Khatim (Mouvement patriotique pour la Centrafrique) et Souleymane Bi Sidi, dit « Abbas Sidiki » [Retour, réclamation et réhabilitation (3R)] ont cherché à exploiter certaines dispositions de l'Accord, notamment la création d'unités mixtes de sécurité, pour conférer légitimité à leur emprise sur certaines parties du territoire.

Les faits les plus graves commis depuis la signature de l'Accord l'ont été par les 3R, le 21 mai 2019, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, où le groupe a perpétré des attaques ciblées contre les civils qui ont fait au moins 42 morts. Le rapport fait également état de violations graves du droit international humanitaire dans d'autres régions, en particulier à Bria (préfecture de la Haute-Kotto) et autour de Zangba (préfecture de la Basse-Kotto), où des éléments ex-Séléka et anti-balaka ont notamment entravé l'acheminement de l'aide humanitaire et se sont livrés à des actes de détention illégale ainsi qu'à des attaques de civils. De nouveaux cas de recrutement d'enfants ont par ailleurs été constatés.

L'implication continue de groupes armés dans des trafics d'armes fait également douter de leur volonté d'accepter le rétablissement de l'autorité de l'État. Le présent rapport renseigne sur les filières et itinéraires d'approvisionnement en armes du groupe 3R auprès de réseaux basés au Tchad, ainsi que sur la manière dont les ex-Séléka du FPRC et de l'UPC continuent de se ravitailler en armes au Tchad et auprès d'éléments des Forces d'appui rapide opérant en territoire soudanais.

Les trafics d'or et de diamants se sont poursuivis pendant la période considérée, tant dans les zones déclarées conformes dans le cadre du Processus de Kimberley, dans l'ouest du pays, que dans des zones de l'est et du nord contrôlées par des groupes armés. Le présent rapport rend compte de la saisie, le 7 mars 2019 à l'aéroport international de Bangui (M'Poko), de diamants non déclarés en provenance de Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto) appartenant à un ancien membre des Séléka, ainsi que des activités d'un réseau de contrebande de diamants achetés à Bria

impliquant des ressortissants indiens et des trafiquants locaux, et agissant en collaboration avec les responsables locaux du FPRC.

Des tensions sont également apparues à Bangui, les représentants de la société civile et des formations politiques d'opposition membres de la plateforme *E Zingo Biani* reprochant notamment au Gouvernement d'avoir nommé des responsables de groupes armés à des postes clefs de l'administration. Entre avril et juin 2019, cette plateforme a lancé plusieurs appels à des manifestations qui ont été interdites par les autorités.

Les forces nationales de défense et de sécurité ont continué de recevoir de la part des partenaires internationaux un soutien significatif, favorisant l'accélération du redéploiement des Forces armées centrafricaines ; celles-ci continuent toutefois de se heurter à d'énormes difficultés d'ordre logistique et opérationnel, en particulier dans les zones aux mains de groupes armés.

Il ressort également du rapport que les autorités centrafricaines ont autorisé plusieurs entreprises privées à importer des quantités significatives d'explosifs et du matériel connexe, y compris des détonateurs, qui ne sont pas stockés conformément aux normes internationales de sûreté et de sécurité.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	5
II. Processus politique : positions des groupes armés, des partis politiques et de la société civile	6
A. Application de l'accord : réunions de suivi.	6
B. Positions des groupes armés.	6
C. Réaction de la société civile et des partis d'opposition vis-à-vis de l'Accord : montée des tensions à Bangui	9
III. Questions régionales	10
A. Relations avec les pays voisins et commissions mixtes	10
B. Faits consécutifs à la tentative de coup d'État présumée de décembre 2017 en Guinée équatoriale	11
IV. Évolution de la situation dans les zones d'influence des factions de l'ex-Séléka	11
A. Contrôle de territoires et taxation illégale par des factions de l'ex-Séléka	11
B. Trafic d'armes par des factions de l'ex-Séléka	12
C. Violations du droit international humanitaire par des factions de l'ex-Séléka et des groupes anti-balaka	14
D. Trafics de ressources naturelles	16
V. Situation dans la zone d'influence des 3R.	18
A. Massacres perpétrés par les 3R à Limouna, Koundjouli et Bohong	18
B. 3R : rapide montée en puissance	18
C. Trafics d'armes et gestion des armes par les 3R.	19
D. Les 3R et le trafic d'or	20
VI. Embargo sur les armes et forces nationales de défense et de sécurité.	20
A. Forces nationales de défense et de sécurité : formation, recrutement, équipement et déploiement.	20
B. Importation d'explosifs commerciaux : sort au regard de l'embargo sur les armes et stockage non conforme aux normes applicables.	22
VII. Développements récents concernant le Processus de Kimberley.	23
A. Commerce et trafics de diamants dans l'ouest du pays	23
B. Situation dans les « zones vertes » de Carnot et Gadzi	24
VIII. Informations sur les personnes sous le coup de sanctions.	25
A. Gel des avoirs d'Alfred Yékatom	25
B. Arrestation d'Haroun Gaye au Tchad	25
C. Carte d'identité tchadienne d'Abdoulaye Hissène	25
IX. Recommandations	25
Annexes*	27

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Contexte

1. Le 31 janvier 2019, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2454 \(2019\)](#), par laquelle il a notamment chargé le Groupe d'experts de lui remettre, après concertation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine (« le Comité des sanctions »), un rapport à mi-parcours le 30 juillet au plus tard.
2. Comme suite à la résolution [2454 \(2019\)](#), le présent rapport vient notamment évaluer l'application des mesures imposées par le Conseil (embargo sur les armes, interdiction de voyager et gel des avoirs) et traiter de diverses questions, le but étant d'identifier toutes personnes et entités impliquées dans des activités tombant sous le coup de sanctions, visées aux paragraphes 20 et 21 de la résolution [2399 \(2018\)](#) et visées de nouveau dans la résolution [2454 \(2019\)](#).
3. Le présent rapport porte sur la période allant du 14 décembre 2018, date de publication du rapport final du Groupe d'experts pour 2018 ([S/2018/1119](#)), au 26 juin 2019, date à laquelle la rédaction a été achevée.

Coopération

4. Depuis le 14 décembre 2018, le Groupe d'experts a séjourné dans 11 des 16 préfectures de la République centrafricaine (voir carte figurant à l'annexe 1.1). Il s'est également rendu en visite officielle en Belgique (Union européenne), au Cameroun, en France, au Gabon, aux Pays-Bas (Cour pénale internationale), et en Fédération de Russie. Le Gouvernement tchadien n'a pas donné suite à sa proposition de visite.
5. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe a adressé 37 communications officielles à des États Membres, des organisations internationales et des entités privées. Il déplore avoir reçu un nombre limité de réponses, en particulier de la part des États de la région (voir annexe 1.2).
6. En application du paragraphe 5 de la résolution [2454 \(2019\)](#), le Groupe d'experts a continué d'échanger des informations avec d'autres groupes d'experts créés par le Conseil de sécurité, en particulier avec le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et les groupes d'experts sur le Soudan et le Soudan du Sud.
7. Le Groupe d'experts tient à remercier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de son concours et de sa coopération.

Méthodologie

8. Le Groupe d'experts a eu à cœur d'observer les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport du 22 décembre 2006 ([S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, le Groupe d'experts se garde de révéler ses sources de peur de mettre inutilement en danger celles-ci ou quiconque d'autre.
9. Par souci d'équité, le Groupe d'experts entend également, toutes les fois qu'il y a lieu et que possible, communiquer à quiconque est visé dans ses rapports tous renseignements utiles le concernant afin de lui permettre de les examiner, d'y formuler des observations et d'y apporter toutes réponses en temps utile.

10. Le Groupe d'experts veille à l'indépendance de ses travaux et entend se prémunir contre toute tentative pour remettre en cause son impartialité ou faire douter de son objectivité. Il a approuvé par consensus le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent avant de charger son Coordonnateur de le transmettre au Président du Conseil de sécurité.

II. Processus politique : positions des groupes armés, des partis politiques et de la société civile

11. Le 6 février, le Gouvernement centrafricain et les 14 groupes armés reconnus ont signé l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (voir [S/2019/145](#)), les parties ayant convenu de sa teneur lors de négociations tenues du 24 janvier au 5 février, à Khartoum, sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation.

A. Application de l'accord : réunions de suivi

12. Firmin Ngrebada, chef de la délégation du Gouvernement centrafricain à Khartoum, ayant été nommé Premier Ministre le 25 février en application des dispositions de l'Accord, un nouveau Gouvernement est entré en fonction le 3 mars. Estimant que la composition de ce nouveau Gouvernement ne traduisait pas l'esprit d'inclusion envisagé à l'article 21 de l'Accord, les groupes armés, les partis d'opposition et les représentants de la société civile ont demandé qu'elle soit revue (voir annexe 2.1).

13. L'Union africaine a tenu, du 18 au 20 mars, à Addis-Abeba, une réunion pour discuter avec les représentants des groupes armés de leurs vues sur la question. Le lendemain, 22 mars, le Premier Ministre a remanié le Gouvernement, y nommant des représentants de groupes armés en plus grand nombre (voir annexe 2.2).

14. Le Comité exécutif de suivi, organe stratégique chargé, aux termes de l'Accord, d'examiner les questions relatives à son application, a tenu ses trois premières réunions les 15, 29 mai et 13 juin. Présidées par le Premier Ministre, ces réunions auxquelles ont participé des représentants de l'Union africaine, de la MINUSCA, des partenaires internationaux, du Gouvernement centrafricain et des groupes armés ont été l'occasion de discuter notamment de violations de l'Accord commises par l'ensemble des parties, y compris les groupes armés et les forces nationales de défense et de sécurité et de mesures de suivi envisageables.

15. Le 6 juin, le Président centrafricain Faustin-Archange Touadera a entamé des consultations à l'échelle du pays en vue de mettre en place la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation envisagée à l'article 9 de l'Accord¹.

B. Positions des groupes armés

16. Nombre de membres de groupes armés se sont vu confier des postes de haut-fonctionnaire ou d'autres postes dans l'administration publique (voir annexe 2.3). Un certain nombre de groupes tels que Révolution et Justice (RJ) ou le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) ont semblé disposés à faciliter la pleine application de l'Accord. Par contre, les groupes armés contrôlant des pans entiers du territoire national comptaient voir consacrer en la légitimité de

¹ <https://peacekeeping.un.org/fr/consulter-les-centrafricains-sur-la-commission-justice-verite-reparation-et-reconciliation> (consulté le 26 juin 2019).

« l'autorité » qu'ils exerçaient dans ces zones en contrepartie de leur concours à l'application de l'Accord et au rétablissement de l'autorité de l'État.

Groupes armés au discours plus ou moins double

Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique : entre l'adhésion personnelle de Nourredine Adam et l'ambition d'Abdoulaye Hissène

17. Le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) a pris de l'envergure politique, trois de ses membres ayant été nommés membres du nouveau Gouvernement annoncé le 22 mars, mais reste en proie à des dissensions internes, ses deux principaux chefs, Abdoulaye Hissène et Nourredine Adam, l'un et l'autre sous le coup de sanctions du Comité des sanctions, ayant des intérêts divergents.

18. Nourredine Adam s'est fortement investi dans toutes les réunions préparatoires à la signature de l'Accord tenues à Khartoum (S/2018/1119, par. 25 à 28) allant même jusqu'à encourager les responsables d'autres groupes armés à y participer². Des membres de groupes armés et des participants à ces réunions ont confié au Groupe d'experts qu'Adam vivait « confortablement » à Khartoum depuis mai 2018 sous la protection de gardes armés en civil³, tirant parti de relations qu'il entretient de longue date dans la capitale soudanaise, notamment avec Mohamed Hamdan Dagolo, alias « Hemmeti », chef de l'unité paramilitaire officielle des Forces d'appui rapide, devenu récemment vice-président du Conseil militaire de transition du Soudan⁴. Adam se serait entretenu plusieurs fois avec Dagolo en 2019⁵. Le long séjour d'Adam hors de la République centrafricaine a toutefois suscité quelque mécontentement dans les rangs du FPRC, au sein duquel on lui prête des desseins personnels⁶.

19. Le pouvoir politique étant entre les mains de Nourredine Adam, Abdoulaye Hissène a assis son autorité sur l'aile militaire du FPRC, s'imposant comme l'un des protagonistes incontournables de l'application de l'Accord, vis-à-vis duquel il a exprimé plus d'une fois son scepticisme, faisant douter de son adhésion à ce texte⁷. Il a déclaré au Groupe d'experts compter se voir confier par le Gouvernement un poste officiel qui viendrait consacrer sa qualité de chef militaire contrôlant une partie du territoire centrafricain⁸.

20. Abdoulaye Hissène s'est publiquement opposé au déploiement des Forces armées centrafricaines (FACA) à Kaga Bandoro (voir annexe 2.4), se battant pour y voir nommer à la tête de la section locale du FPRC, deux tenants de la ligne dure du groupe, auteurs de violations graves des droits humains, à savoir Ahmat Bahar (voir S/2018/1119, par. 86 à 91) et Abdelkader Hassan, respectivement transfuges du Mouvement national pour la libération de la Centrafrique (MNLC) et du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) (voir annexe 2.5). L'un et l'autre ont menacé de tendre une embuscade aux 106 soldats des FACA devant être déployés à Kaga Bandoro (voir par. 91)⁹. Les autres responsables du FPRC dans la zone ont exprimé des doutes au sujet de ces nominations, redoutant qu'elles conduisent à des heurts avec les FACA ou la MINUSCA¹⁰.

² Entretien avec des représentants des groupes armés à Bangui, les 21 janvier et 14 et 15 avril 2019.

³ Entretien avec des représentants des groupes armés, de septembre 2018 à juin 2019 ; entretien avec des sources confidentielles à Bangui, les 21 mai et 11 juin 2019.

⁴ Entretiens avec des sources confidentielles.

⁵ Idem.

⁶ Entretiens avec des membres du FPRC à Kaga Bandoro, Bangui et Birao, de mars à juin 2019.

⁷ Entretien avec Abdoulaye Hissène à Ndélé, le 6 juin 2019.

⁸ Idem.

⁹ Entretiens avec des sources confidentielles à Kaga Bandoro, le 9 juin 2019.

¹⁰ Entretiens avec des sources confidentielles à Kaga Bandoro, le 7 juin 2019.

Trois conseillers spéciaux

21. L'Accord prévoyait, entre autres dispositions clefs (articles 16 et 17), la mise en place, à titre temporaire, d'unités spéciales mixtes de sécurité (USMS) constituées de membres des forces de défense et de sécurité nationales et de membres de groupes armés.

22. Le 24 mars, trois responsables de groupes armés, à savoir Abbas Sidiki [Retour, réclamation et réhabilitation (3R)], Mahamat Al-Khatim (MPC) et Ali Darassa [Union pour la paix en Centrafrique (UPC)] ont été nommés, par décret présidentiel (voir annexe 2.6), conseillers militaires spéciaux en charge des unités spéciales mixtes de sécurité auprès du Premier Ministre. Ces unités devant être, aux termes de l'Accord, placées sous la supervision de l'état-major des forces de défense, ces nominations, et, en particulier l'interprétation faite de leur mission par ces responsables de groupes armés (voir ci-après) ont suscité quelque incertitude quant à leur chaîne de commandement.

23. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec les trois conseillers spéciaux, qui se sont déclarés investis chacun de par sa nomination d'une mission de commandement militaire des unités spéciales mixtes de sécurité de sa zone, sous la seule supervision du Premier Ministre¹¹. Le fait que les groupes armés aient conservé le contrôle de leurs zones d'influence a également fait douter qu'ils soient véritablement prêts à accepter d'y voir rétablir l'autorité de l'État.

24. Ali Darassa a continué d'agir en chef de groupe armé n'ayant cessé d'exercer son emprise sur des parties de territoire et sur la transhumance et le commerce du bétail (S/2018/1119, par. 105 à 136). Le 18 février, il a convoqué des représentants de la société civile et des chefs religieux de Bambari, Alindao et des zones voisines à une réunion à Bokolobo qui a duré trois jours. En tenue militaire, il a dit être disposé à assurer la sécurité de tous, pourvu que personne ne vienne remettre en cause « ses intérêts ». Il a dit son intention de mettre fin aux exactions et vols commis contre la population, se présentant comme étant officiellement chargé d'assurer la sécurité des préfectures de la Ouaka et de la Basse-Kotto¹². Depuis, Darassa n'a cessé d'agir en chef de guerre ; ses combattants ont participé à des hostilités en différents lieux, dont Zangba (voir par. 58), et ont continué à lever illégalement des taxes (voir par. 47). Lors d'une mission conjointe du Gouvernement, de la MINUSCA et de l'Union africaine à Bambari, le 11 juin, il s'est également livré à une démonstration de force, déployant des éléments de l'UPC en nombre sur la route de Bambari à Bokolobo¹³.

25. Pour de plus amples informations sur les agissements des 3R, on se reportera aux paragraphes 72 à 85 du présent rapport.

Groupes armés mécontents de l'application de l'Accord et des nominations en découlant

26. Comme indiqué à l'annexe 2.7, certains membres du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC) déçus de leurs chefs ont formé un nouveau groupe armé, dont on ignore encore les intentions vis-à-vis de l'Accord.

27. Le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) d'Abdoulaye Miskine, qui a refusé le poste ministériel qu'on lui avait proposé, a participé à des accrochages avec la MINUSCA et les FACA en avril 2019 (voir annexe 2.8).

¹¹ Entretien avec Ali Darassa à Bokolobo, le 21 avril 2019 ; entretien avec Abbas Sidiki à Kouï, le 16 mai 2019 ; entretien avec Mahamat Al-Khatim à Kaga Bandoro, le 10 juin 2019.

¹² Entretien avec des représentants de la société civile à Bambari, le 22 avril 2019 ; entretien avec le sous-préfet à Alindao, le 20 avril 2019.

¹³ Entretien avec un représentant du Gouvernement à Bangui, le 14 juin 2019.

C. Réaction de la société civile et des partis d'opposition vis-à-vis de l'Accord : montée des tensions à Bangui

28. Le 10 avril, le Groupe de travail de la société civile (GTSC), une des principales organisations de la société civile de Bangui, a, dans un communiqué, appelé l'armée et la population à se soulever le 15 avril contre l'entrée de membres de groupes armés au Gouvernement (voir annexe 2.9). Aux yeux des responsables de l'organisation, la nomination « d'étrangers » et « d'analphabètes » « auteurs d'atrocités » était contraire à la volonté du peuple¹⁴.

29. Malgré les appels lancés par la société civile, aucune manifestation n'a eu lieu le 15 avril. Paul Crescent Beninga, porte-parole du GTSC, arrêté la veille pour incitation de la population et de l'armée à la rébellion contre le Gouvernement, sera libéré le 21 avril¹⁵.

30. Les partis d'opposition se sont dits déçus que leurs responsables n'aient pas été inclus dans le Gouvernement. Le 31 mai, les chefs de plusieurs de ces formations se sont regroupés avec des représentants de la société civile au sein de la plateforme dite *E Zingo Biani*, ou Front uni pour la défense de la nation (FUDN) (voir annexe 2.10). Gervais Lakosso, cheville ouvrière de l'organisation des manifestations de Bangui de septembre 2015 et octobre 2016 (S/2016/1032, par. 103 et 104), a été nommé coordonnateur général du mouvement.

31. Au nombre des figures de proue du FUDN, on citera Anicet Georges Dologuele de l'Union pour le renouveau centrafricain, Bertin Béa du Kwa Na Kwa, Jean-Serge Bokassa du *Kodro ti mo kozoni si*, Joseph Bendounga du Mouvement démocratique pour la renaissance et l'évolution de Centrafrique et Alexandre Ferdinand Nguendet du Rassemblement démocratique centrafricain.

32. Le FUDN a reproché au Gouvernement d'avoir fait trop de concessions aux groupes armés, au détriment de la majorité de la population¹⁶. La plateforme a également vu dans les attaques perpétrées le 21 mai par les 3R (voir par. 76 à 80) la preuve de l'échec de la stratégie des autorités consistant à offrir des postes de responsabilité aux membres de groupes armés pour les amadouer¹⁷. Le FUDN a lancé des appels à manifester à Bangui les 15, 22 et 29 juin 2019 (voir annexe 2.11).

33. En réaction aux activités du FUDN, le Mouvement des requins de Centrafrique qui a vu le jour au mois de juin, est venu appeler par voie de communiqués, la population à empêcher les manifestations du FUDN, en ayant recours à la violence si nécessaire (voir annexe 2.12). Sont à la tête du mouvement notamment Saint-Luc Bagaza, son coordonnateur, et des partisans du parti présidentiel (le Mouvement des cœurs unis), dont Héritier Doneng. Fonctionnaire du Ministère de la jeunesse et des sports, ce dernier publie régulièrement sur les réseaux sociaux des messages qualifiables d'incitation à la haine et à la violence (S/2018/729, annexe 5.2). Un autre membre du mouvement est en outre officiellement chargé de « la mobilisation des équipements létaux et non létaux » (voir annexe 2.13). Le mouvement a lancé une campagne d'intimidation sur les réseaux sociaux, sans toutefois jamais être impliqué dans des faits de violence¹⁸.

34. Le Ministre de l'intérieur a également réagi, déclarant interdites les manifestations du FUDN et qualifiant de « terroristes » quiconque y prendrait part

¹⁴ Entretien avec des responsables du Groupe de travail de la société civile (GTSC) à Bangui, le 21 avril 2019.

¹⁵ Entretiens téléphoniques avec des responsables du GTSC à Bangui, le 21 avril 2019.

¹⁶ Entretien avec un responsable du FUDN à Bangui, le 2 juin 2019.

¹⁷ Entretien avec un responsable du FUDN à Bangui, le 1^{er} juin 2019.

¹⁸ Entretien avec Héritier Doneng à Bangui, le 11 juin 2019.

(voir annexe 2.14). Ce nonobstant, le 15 juin, cent partisans du FUDN se sont rassemblés, avant d'être dispersés par les forces de sécurité intérieure (voir par. 96)¹⁹. Aucune manifestation n'a eu lieu le 22 juin.

III. Questions régionales

A. Relations avec les pays voisins et commissions mixtes

35. Conformément aux dispositions de l'article 15 de l'Accord et au communiqué du Groupe international de soutien à la République centrafricaine en date du 17 avril 2019, adopté par le Gouvernement centrafricain et ses partenaires internationaux (voir annexe 3.1), le Gouvernement centrafricain et ses voisins ont été encouragés à redynamiser les commissions mixtes, l'objectif étant de régler les questions transfrontières telles que la transhumance. Selon Sylvie Baipo Temon, Ministre centrafricaine des affaires étrangères, la République centrafricaine a évoqué avec quatre de ses six voisins (Cameroun, Congo, Soudan et Tchad), l'idée de lancer ou de relancer dans un avenir proche les activités des commissions bilatérales compétentes²⁰.

Cameroun

36. Les 6 et 7 mai, la commission mixte de coopération entre le Cameroun et la République centrafricaine a tenu sa douzième session à Bangui, sous la conduite du Ministre camerounais des relations extérieures et de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères. La précédente session de la Commission s'était tenue à Yaoundé, en septembre 2010²¹. Le Gouvernement camerounais s'est engagé à concourir financièrement à l'application de l'Accord. Les deux pays sont également convenus de renforcer la coopération bilatérale et de réactiver les commissions mixtes chargées de la sécurité transfrontière et de la gestion des frontières (voir annexe 3.2)²².

Tchad

37. Lors de la réunion du Groupe international de soutien à la République centrafricaine tenue le 17 avril, le représentant du Tchad a indiqué que la commission bilatérale mixte tchado-centrafricaine reprendrait ses travaux et que la frontière entre les deux pays, fermée depuis mai 2014, serait rouverte dès lors que l'on parviendrait à ramener la sécurité dans les zones frontalières²³.

38. L'insécurité continue de régner à la frontière tchado-centrafricaine du fait de facteurs transfrontières tels que le trafic d'armes (voir ci-après par. 52 et 53) et le vol de bétail²⁴. Les deux pays entreprennent de coopérer plus étroitement entre eux s'agissant de la question de la transhumance transfrontière. Des responsables locaux des deux pays ont participé à deux réunions organisées avec le concours de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le 4 mars à Goré (Tchad) et le 4 avril à Paoua

¹⁹ Entretiens téléphoniques avec des responsables du GTSC, le 17 juin 2019, et des sources confidentielles, le 24 juin 2019.

²⁰ Entretien avec Sylvie Baipo Temon à Bangui, le 19 avril 2019.

²¹ Entretien avec des fonctionnaires du Ministère camerounais des relations extérieures à Yaoundé, le 11 juin 2019.

²² Idem.

²³ Entretien avec un diplomate tchadien à Bangui, le 22 avril 2019.

²⁴ Rapport confidentiel en date du 28 mai 2019.

(République centrafricaine), dans le cadre de l'application de l'accord bilatéral d'octobre 2012 sur la circulation du bétail (voir annexe 3.3)²⁵.

39. Le 6 janvier, des soldats tchadiens, escortés par le préfet de Mia-Pendé (Tchad), ont mené une opération à Bétoko (préfecture de l'Ouham-Pendé) pour ramener du bétail volé la veille²⁶. Le lendemain, le Ministère centrafricain de la défense a fait savoir dans un communiqué que l'opération s'inscrivait dans le cadre d'un accord de coopération bilatérale en matière de défense conclu entre les deux pays (voir annexe 3.4).

40. On a fait état d'opérations similaires menées par des soldats tchadiens dans le village frontalier de Bemal (préfecture de l'Ouham-Pendé), le 6 février, et à Markounda (préfecture de l'Ouham), le 24 mai²⁷, un responsable tchadien ayant toutefois démenti que des soldats tchadiens aient pris part à ces opérations²⁸.

B. Faits consécutifs à la tentative de coup d'État présumée de décembre 2017 en Guinée équatoriale

41. Le Groupe d'experts a évoqué dans de précédents rapports l'idée que des ressortissants centrafricains seraient impliqués dans la tentative de coup d'État présumée du 24 décembre 2017 en Guinée équatoriale (S/2018/1119, par. 50 et 51).

42. Le 31 mai, un tribunal de Bata (Guinée équatoriale) a condamné à une peine d'emprisonnement 130 personnes, dont Ahmed Dada Yalo, alias « Daz », homme d'affaires centrafricain, ancien dirigeant anti-balaka (S/2014/762, par. 74 et 75), reconnu coupable de participation à la tentative de coup d'État du 24 décembre 2017²⁹. Un certain nombre de ressortissants centrafricains dont on ignore encore l'identité sont en détention provisoire à la prison centrale d'Ébolowa (Cameroun), attendant d'être traduits devant un tribunal militaire³⁰.

IV. Évolution de la situation dans les zones d'influence des factions de l'ex-Séléka

A. Contrôle de territoires et taxation illégale par des factions de l'ex-Séléka

43. Les groupes de l'ex-Séléka restent fidèles à leur stratégie qui repose sur la double pratique illégale de taxation et d'érection de postes de contrôle (ou « barrières ») dont ils continuent de tirer d'importants revenus et d'user pour asseoir leur mainmise sur des territoires. L'Accord envisage le démantèlement de tous les postes de contrôle illégaux, mais pour les chefs des groupes de l'ex-Séléka avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu, il s'agirait d'y procéder en régularisant ces postes, c'est-à-dire en leur faisant une place dans l'ordre administratif officiel³¹. On retiendra que, depuis la signature de l'Accord, les principaux groupes armés, en

²⁵ Entretien avec un représentant des autorités locales à Ngaoundaye, le 15 mai 2019. Entretien avec des responsables du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville, le 5 juin 2019.

²⁶ Rapport confidentiel en date du 8 janvier 2019.

²⁷ Rapports confidentiels en date du 7 et du 24 février et du 28 mai 2019.

²⁸ Entretien avec un diplomate tchadien à Bangui, le 22 avril 2019.

²⁹ Entretien avec un fonctionnaire de l'ambassade de Guinée équatoriale à Bangui, le 2 juin 2019.

³⁰ Entretien avec le Ministre d'État camerounais chargé de la gendarmerie à Yaoundé, le 10 juin 2019.

³¹ Entretiens avec des chefs de l'ex-Séléka en République centrafricaine, de février à juin 2019.

particulier les groupes de l'ex-Séléka, ont non seulement conservé leurs postes de contrôle, mais également renforcé leur mainmise sur certains territoires et acheté des armes (voir ci-après par. 48 à 53).

44. Ainsi, le FPRC a continué de contrôler toutes les routes menant à la ville frontalière d'Am Dafok (préfecture de la Vakaga), plaque tournante du commerce et du trafic entre la République centrafricaine et le Soudan. Il exploitait huit postes de contrôle le long de l'axe Birao-Bria³², trois autres étant aux mains de combattants du RPRC et du MLCJ. Résultat, le propriétaire d'un camion dix-roues aurait eu à déboursé plus de 2 millions de francs CFA (soit quelque 3 470 dollars) pour se rendre de Bria à la frontière soudanaise³³. Les éléments affectés à ces postes de contrôle prélevaient également des taxes illégales sur d'autres activités menées dans le secteur.

45. Lors d'un entretien avec le Groupe d'experts, Abdoulaye Hissène a indiqué que la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité (voir plus haut par. 21 à 23) était une condition préalable à la fermeture des postes de contrôle du FPRC³⁴. Dans un communiqué en date du 19 juin, Nourredine Adam a fait part de sa volonté de démanteler toutes les barrières illégales du FPRC et également préconisé de mettre en place ces unités (voir annexe 4.1). De fait, les chefs de l'ex-Séléka voient dans le déploiement des unités spéciales l'occasion d'officialiser le positionnement de leurs combattants le long des axes routiers et dans des localités situées dans leurs zones d'influence, ce qui explique qu'ils tiennent à se voir confier le commandement de ces unités (voir plus haut par. 21 à 23).

46. Nourredine Adam préconisait également dans son communiqué de déployer les unités spéciales avant de procéder au démantèlement des postes de contrôle pour prévenir tout « vide sécuritaire », argument qui trouve écho dans certaines localités, en particulier dans les zones frontalières où la population voit parfois dans les groupes armés des garants de la sécurité, surtout contre les incursions d'éléments armés venant de pays voisins.

47. Les systèmes d'imposition de l'UPC et du MPC sont décrits dans les annexes 4.2 et 4.3.

B. Trafic d'armes par des factions de l'ex-Séléka

48. Bien qu'elles aient redit leur intention de se désarmer en signant l'Accord, les deux principales factions de l'ex-Séléka, à savoir le FPRC et l'UPC, ont continué de se procurer du matériel militaire en territoire soudanais et tchadien. Les deux groupes ont dit au Groupe d'experts qu'ils se voyaient dans l'obligation de renforcer leurs moyens militaires de peur d'être la cible d'opérations militaires, comme celle de janvier 2019 dite opération « Bekpa II » (pour de plus amples détails sur cette opération, voir l'annexe 4.4)³⁵. Ils ont également dit la préoccupation que leur inspiraient le fait que le Gouvernement ait plus d'une fois demandé la levée de l'embargo sur les armes (voir annexe 4.5) ainsi que le déploiement accéléré des Forces armées centrafricaines, qui selon eux, contrastait avec les retards accusés à l'occasion

³² Rapport confidentiel en date du 13 juin 2019.

³³ Entretien avec une source confidentielle à Birao, le 16 avril 2019.

³⁴ Entretien avec Abdoulaye Hissène à Ndélé, le 6 juin 2019.

³⁵ Entretien avec Ali Darrassa à Bokolbo, le 21 avril 2019 ; entretien avec Abdoulaye Hissène à Ndélé, le 7 juin 2019 ; entretien avec des membres de l'UPC et du FPRC à Bangui, les 19 avril et 8 juin 2019.

de la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité (voir plus haut par. 21 à 23)³⁶.

Trafic d'armes dans la préfecture de la Vakaga

49. Le FPRC et l'UPC ont continué de s'approvisionner en armes, munitions et camionnettes à plateau depuis le territoire soudanais, avec la complicité d'éléments des Forces d'appui rapide, qui est sous les ordres de Mohammed Hamdan Dagolo, alias « Hemmeti » (voir plus haut par. 18 et S/2018/1119, par. 70)³⁷.

50. Comme il ressort de l'annexe 4.6, on a constaté l'achat entre janvier et mai 2019 de nouvelles camionnettes à Nyala (Soudan). De tels véhicules, appartenant au FPRC et au RPRC, dont certains armés de mitrailleuses, ont été observés à Birao, Bria, Ndélé et Kaga Bandoro. En janvier 2019, le Groupe d'experts a constaté l'afflux de moyens militaires accrus dans Birao, lequel coïncidait avec un regain de tensions entre le FPRC et le RPRC et, selon certaines informations, le déploiement de 60 véhicules et d'éléments armés des Forces d'appui rapide du côté soudanais de la frontière (voir annexe 4.6)³⁸.

51. À la fin du mois de mars, 18 éléments du FPRC, dont les « Généraux » Adoum Kanton, Fadoul Bashar et Kader, ont été arrêtés par les services de renseignement militaire soudanais en possession d'armes, de munitions et d'uniformes militaires achetés à Nyala alors qu'ils se déplaçaient en camionnette entre Nyala (Soudan) et Birao (République centrafricaine)³⁹. Abdoulaye Hissène aurait acheté au moins quatre de ces véhicules chargés (voir annexe 4.6). Le 8 avril, Fadoul Bashar, qui avait été libéré immédiatement par les services de renseignement militaire soudanais, et le « Général » Kingar seraient retournés à Nyala, où ils auraient acheté 20 boîtes de munitions de calibre 7,62 x 39 mm et 50 fusils d'assaut de type AK à des éléments des Forces d'appui rapide⁴⁰.

Renforcement de son arsenal par l'Union pour la paix en Centrafrique au Soudan et au Tchad

52. L'UPC a conclu plusieurs transactions d'armes avec le « Général » Fadoul Bashar du FPRC, qui entretient d'étroites relations avec des ressortissants soudanais auprès de qui il s'est procuré des armes, sur ordre de Nourredine Adam⁴¹. Ces armes sont par la suite acheminées à Bokolobo via Am Dafok, Birao et Bria (voir annexe 4.7). En outre, début février, dans la foulée des négociations de Khartoum, un trafiquant de l'UPC a transporté 500 roquettes, des fusils d'assaut de type AK et des munitions qu'il avait commandés à des personnes au Tchad et récupérés à Ndélé (voir annexe 4.7). Le trafiquant a déclaré que l'UPC avait besoin de ces armes pour attaquer des véhicules blindés de transport de troupes de la MINUSCA en cas de nouvelle opération militaire⁴². En avril 2019, ce même trafiquant aurait acheté 260 grenades et

³⁶ Aux termes de l'article 17 de l'Accord, les unités spéciales mixtes de sécurité doivent être mis en place 60 jours après la signature dudit Accord.

³⁷ Mission du Groupe d'experts à Birao, du 22 au 24 janvier et du 16 au 18 avril 2019. Entretien avec des chefs de l'UPC à Bria, le 18 janvier 2019 ; entretien avec le « Général » Arda (FPRC) à Birao, le 23 janvier 2019.

³⁸ Mission du Groupe d'experts à Birao, du 22 au 24 janvier 2019.

³⁹ Entretiens avec des sources confidentielles à Bangui et à Birao, les 16, 17 et 29 avril 2019.

⁴⁰ Rapport confidentiel en date du 10 avril 2019. Mission du Groupe d'experts à Birao, du 16 au 18 avril 2019.

⁴¹ Entretiens avec des sources confidentielles à Bangui et à Birao, du 16 au 18 avril 2019.

⁴² Entretien avec un trafiquant de l'UPC à Bangui, le 25 avril 2019.

lance-grenades au Tchad (voir annexe 4.7). On retrouve des grenades de même type en République centrafricaine depuis 2010⁴³.

53. On trouvera aux annexes 4.4 et 4.7 des précisions concernant les armes dont l'UPC a fait usage en riposte à l'opération « Bekpa II » et les achats d'armes.

C. Violations du droit international humanitaire par des factions de l'ex-Séléka et des groupes anti-balaka

Situation humanitaire depuis la signature de l'Accord

54. Des éléments membres de groupes armés signataires de l'Accord ont commis presque chaque jour des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Rien ou presque ne vient prouver que les combattants aient véritablement changé de comportement ou que leurs chefs aient entrepris d'identifier et de sanctionner les coupables.

55. Depuis la signature de l'Accord, les agents humanitaires ont pu, à la faveur d'une accalmie dans les hostilités entre groupes armés dans certaines régions, atteindre des localités inaccessibles depuis 2017, dont Nzacko (préfecture du Mbomou) et Mingala (préfecture de la Basse-Kotto)⁴⁴. À en juger toutefois par les statistiques, les conditions d'intervention humanitaire ne se sont pas sensiblement améliorées : au cours des cinq premiers mois de l'année 2019, on a déploré 616 incidents touchant des travailleurs, locaux ou biens humanitaires, dont trois décès, contre 622, dont six décès, pendant la même période en 2018⁴⁵.

56. On a fait état dans certaines zones du retour volontaire spontané de personnes déplacées alors même que de nouveaux déplacements se produisaient dans le reste du pays. Ainsi, à la suite de la signature d'un accord de paix entre les chefs locaux de Pombolo et de Gambo (préfecture du Mbomou), le 20 mars, environ 5 600 déplacés ont regagné la zone⁴⁶. Environ 90 % des personnes déplacées pendant l'attaque perpétrée par le FPRC contre Bakouma le 31 décembre 2018 (voir annexe 4.8) avaient regagné leur foyer lorsque le Groupe d'experts s'est rendu dans cette localité (du 10 au 12 mai 2019)⁴⁷. La présence conjointe des Forces armées centrafricaines et de la MINUSCA, l'arrestation de plusieurs éléments clefs des anti-balaka et la réouverture du dispensaire ont favorisé ces retours⁴⁸.

57. La question des retours fait débat. Pour certains intervenants humanitaires, le Gouvernement centrafricain chercherait, à la faveur de son Projet d'appui au retour et à la réintégration en République centrafricaine, à hâter le retour des personnes déplacées pour accréditer son discours de stabilisation dans la perspective des

⁴³ Conversation téléphonique avec un chercheur de Conflict Armament Research, le 26 juin 2019.

⁴⁴ Entretiens avec des représentants d'organisations non gouvernementales internationales à Bangui, les 16 et 24 avril 2019 ; rapport publié sur le site Web de Médecins sans frontières, le 7 mai 2019, consultable à l'adresse suivante : www.msf.org/vaccination-campaign-launched-previously-inaccessible-mingala-central-african-republic (consulté le 26 juin 2019).

⁴⁵ <https://ngosafety.org/keydata-dashboard/> (consulté le 26 juin 2019).

⁴⁶ Entretien avec une source confidentielle à Paoua, le 10 mai 2019.

⁴⁷ Le reste des habitants demeurent pour la plupart à Bangassou, où ils avaient en majorité fui, en attendant la fin de l'année scolaire. Le séjour du Groupe d'experts à Bakouma a coïncidé avec le lancement du « Projet Londo » de création de revenus de la Banque mondiale, et la distribution de vivres par le Programme alimentaire mondial, qui a également incité les déplacés à regagner leur foyer ; entretien avec la maire de Bakouma, le 10 mai 2019, et entretien avec le président de l'association de jeunes de Bakouma, le 11 mai 2019.

⁴⁸ Entretien avec le chef anti-balaka de Bangassou, le 14 mai 2019 ; réunion avec des villageois de Bakouma, les 10 et 11 mai 2019.

prochaines élections⁴⁹. Des acteurs du projet se sont ainsi rendus à plusieurs reprises à Bangassou pour encourager les déplacés de confession musulmane à regagner le quartier de Tokoyo ; ces déplacés y sont pourtant peu enclins, craignant pour leur sécurité et leur logement⁵⁰.

Violations persistantes du droit international humanitaire dans les préfectures de la Ouaka, de la Basse-Kotto et de la Haute-Kotto

58. La situation humanitaire dans la sous-préfecture Zangba (préfecture de la Basse-Kotto) vient clairement montrer comment les agissements des groupes armés continuent d'avoir un impact négatif sur le terrain, et ce en dépit de la signature de l'Accord. Depuis le début du mois d'avril, l'UPC a attaqué plusieurs villages situés le long des axes de Kouango et de Mobaye, provoquant de massifs déplacements d'habitants (voir carte à l'annexe 4.9)⁵¹. Le 20 avril, des groupes ont enlevé 12 civils, dont 5 enfants et 6 femmes, originaires de Yamboro, localité située sur l'axe Zangba-Mobaye⁵². En outre, l'UPC a établi de nouveaux postes de contrôle le long des axes Zangba-Alindao et Zangba-Kouango, tandis que des groupes d'autodéfense/anti-balaka en ont érigé le long de l'axe Zangba-Mobaye, venant ainsi entraver encore le libre mouvement des personnes⁵³.

59. Dans la même zone, des membres présumés de groupes d'autodéfense/anti-balaka ont pris pour cible des soldats de la paix en avril, blessant l'un d'entre eux⁵⁴. Même si aucun soldat de la paix n'a péri dans des attaques de groupes armés en République centrafricaine depuis le début de l'année 2019, on a dénombré au moins neuf autres attaques contre des Casques bleus⁵⁵.

60. Même dans les localités où la MINUSCA maintient une présence permanente et où il est institué des comités de suivi de l'application de l'Accord⁵⁶, l'UPC et les anti-balaka ont continué de commettre des exactions contre la population civile. Ainsi, dans Bambari, des éléments de l'UPC en civil ont continué de placer des civils en détention, en toute illégalité⁵⁷. Exemple de ces détentions arbitraires, des combattants de l'UPC ont, le 12 avril, écroué un homme accusé de vol et ne l'ont remis en liberté qu'après avoir reçu de l'argent⁵⁸. À Bria, la brigade mixte du FPRC et les anti-balaka ont procédé à des arrestations et détentions illégales, en violation de l'accord signé sur place le 9 avril par six chefs de groupes armés, dont Thierry Plenga (anti-balaka) et Ali Ousta (FPRC)⁵⁹. L'impression qu'inspire à ces groupes l'existence de retards dans la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité pourrait conduire à l'exacerbation de ces violences.

61. L'annexe 4.10 renseigne plus en détail sur le recrutement d'enfants par l'UPC.

⁴⁹ Entretiens avec des représentants d'organisations non gouvernementales internationales à Bangui, les 15 et 16 avril 2019.

⁵⁰ Entretien avec des habitants et les responsables d'un centre d'accueil de déplacés à Bangassou, le 13 mai 2019.

⁵¹ Correspondance avec une source confidentielle en date du 4 juin 2019.

⁵² Idem.

⁵³ Rapport confidentiel en date du 24 mai 2019.

⁵⁴ Rapport confidentiel en date du 29 avril 2019.

⁵⁵ Correspondance confidentielle en date du 25 juin 2019.

⁵⁶ Les comités de mise en œuvre préfectoral et comité technique de suivi siègent régulièrement dans 11 des préfectures dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord (voir S/2019/498, par. 7).

⁵⁷ Entretien avec des représentants d'organisations de la société civile à Bambari et à Bangui, les 22 et 25 avril 2019.

⁵⁸ Entretiens avec des sources confidentielles à Bambari et à Bangui, du 24 au 26 avril 2019.

⁵⁹ Rapport confidentiel en date du 10 avril 2019 et www.radiondekeluka.org/actualites/securite/33606-haute-kotto-au-moins-un-blesse-dans-des-tirs-d-arme-a-bria.html (consulté le 28 juin 2019).

D. Trafics de ressources naturelles

62. Malgré la suspension des exportations de diamants bruts en provenance de l'est et du nord du pays dans le cadre du Processus de Kimberley, on y poursuit l'exploitation de diamants (et d'or)⁶⁰, principalement au profit de groupes armés, qui continuent de s'enrichir en levant illégalement des impôts et en participant parfois directement au trafic.

63. On continue de se battre pour prendre le contrôle des zones riches en ressources. Ainsi, entre décembre 2018 et mars 2019, les combattants du MPC, de l'UPC et du FPRC ont renforcé leur présence dans la région de Bakala (préfecture de la Ouaka), et ainsi arraché le contrôle de plusieurs sites aurifères aux éléments anti-balaka (voir S/2018/729, annexe 6.6)⁶¹.

Traffic illicite dans la zone de Bria : réseau d'acheteurs indiens

64. Bria est au cœur de la production diamantifère de l'est centrafricain. Les diamants bruts extraits dans la région sont en grande partie achetés par des étrangers, venant pour la plupart de la République démocratique du Congo, du Liban, du Mali et de la Mauritanie. Depuis 2016, les ressortissants indiens cités ci-après ont également acheté des diamants à Bria : Chirag Gabani (présence avérée à Bria en septembre 2016 et avril 2017), Dipen Mavani (juillet et décembre 2017)⁶², Sunil Gadaliya (janvier 2018), Pravin Chandra Salvaliya (janvier à mars 2018), Mukesh Ramoliya (décembre 2018 et janvier 2019) et Dineshbhai Panchabhai Chodvadiya (voyages multiples entre Bria et Bangui depuis septembre 2016)⁶³.

65. Ce réseau de collecteurs indiens a bénéficié du soutien de Centrafricains, notamment afin d'accéder aux zones de production diamantifère et aurifère. Oumar Banga, diamantaire sans licence impliqué dans le trafic de diamants en provenance de l'est du pays, comme en témoignent ses interventions sur les réseaux sociaux (voir annexe 4.12), a ainsi accompagné Sunil Gadaliya et Pravin Chandra Salvaliya à Bria en janvier 2018⁶⁴. Il les a également mis en rapport avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales qui ont couvert leurs activités et facilité leurs séjours dans le pays en les faisant passer pour leurs employés. Banga se serait également, plus d'une fois, et tout dernièrement en mai 2019, rendu en Inde par avion pour livrer à certains de ces individus des diamants qu'ils avaient achetés⁶⁵.

66. Comme tous les acteurs de la vie économique à Bria, les acheteurs de diamants contribuent au financement des groupes armés en acquittant illégalement des impôts à l'administration parallèle mise en place par le FPRC (S/2018/729, par. 84 et 85). Certains des nationaux indiens cités plus haut ont en outre acheté des diamants à des responsables du FPRC basés à Bria et noué de solides relations d'affaires avec ces derniers, dont Hissein Damboucha, commandant régional du groupe, trafiquant notoire comme en témoignent ses interventions sur les réseaux sociaux (voir annexe 4.13).

67. Parmi eux, on citera notamment Dineshbhai Panchabhai Chodvadry. Bien qu'il se soit enregistré en octobre 2018 auprès de l'administration minière comme

⁶⁰ https://www.researchgate.net/publication/333223352_Diamond_Mining_and_Conflict_in_the_Central_African_Republic (consulté le 1^{er} juin 2019).

⁶¹ Rapports confidentiels en date des 15 février, 1^{er} mars et 19 mars 2019.

⁶² Sur son profil Facebook, Dipen Mavani indique qu'il travaille dans le commerce du diamant (voir annexe 4.11).

⁶³ Lettres d'une source confidentielle datées du 17 décembre 2018 et du 10 avril 2019 ; missions du Groupe d'experts à Bria, du 8 au 11 juin 2018 et du 18 au 21 janvier 2019.

⁶⁴ Idem.

⁶⁵ Entretien avec des sources confidentielles à Bangui, le 16 mai 2019, et à Douala, le 13 juin 2019.

collecteur résidant à Bossembele (préfecture de l'Ombella-Mpoko), il tient en fait à Bria le bureau appelé « DPC » (voir annexe 4.14). Il serait protégé par les combattants du FPRC sous les ordres d'Hissein Damboucha, chez qui il a également séjourné. Il aurait en outre aidé des membres de la famille de responsables du FPRC de Bria à se rendre en Inde pour raisons médicales⁶⁶. Comme Chirag Gabani et Oumar Banga, on peut voir Chodvadry sur des photos, sans doute prises à Bria, publiées sur la page Facebook de Damboucha entre 2016 et 2018 (voir annexe 4.15).

Saisie de diamants bruts non déclarés à l'aéroport international de Bangui (M'Poko)

68. Le 7 mars, un agent local d'une ONG internationale a été appréhendé à l'aéroport international de Bangui (M'Poko) en possession d'une enveloppe contenant des diamants bruts non déclarés dissimulés parmi des documents (voir annexe 4.16) à la descente d'un vol des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies en provenance de Birao⁶⁷. Selon le Ministère des mines, les 117 pierres saisies équivaldraient à 46,48 carats⁶⁸ ; leur valeur totale se situerait entre 3 000 dollars à 7 000 dollars⁶⁹.

69. De nombreuses sources à Birao et Bangui ont confirmé que les pierres appartenaient à Sélémane Oumar Garba⁷⁰ lequel s'était entendu avec ses associés de Birao pour confier au représentant de l'ONG, qui en ignorait le contenu, le soin de lui livrer le colis à Bangui⁷¹.

70. Actif au sein de la coalition Séléka au début de la crise (voir annexe 4.17), Sélémane Oumar Garba a quitté le groupe armé en 2015. Depuis lors, il a, en tant qu'agent économique, continué de mettre à profit ses relations avec les responsables locaux du FPRC de Birao et contribué au financement de groupes armés. Les diamants saisis à Bangui provenaient de la zone de Sam Ouandja (préfecture de la Vakaga), où Garba posséderait un chantier minier et où les ex-Séléka du RPRC et du FPRC font lever illégalement des impôts par une brigade minière⁷².

71. Cette saisie vient confirmer la nécessité de durcir les contrôles à l'aéroport international de Bangui (M'Poko) (voir [S/2017/1023](#), par. 158 à 169). Le Groupe d'experts salue l'action des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, qui ont organisé des séances de formation ciblée à l'intention des forces nationales de sécurité stationnées à l'aéroport de Bangui et leur ont demandé d'inspecter les bagages des passagers de ses vols en provenance de zones diamantifères.

⁶⁶ Entretien avec des artisans miniers et des collecteurs de diamants à Bria, du 18 au 20 janvier 2019.

⁶⁷ Exploités par le PAM, les vols des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies assurent le transport du personnel humanitaire.

⁶⁸ Entretien avec le chef de l'Unité spéciale antifraude à Bangui, le 23 avril 2019.

⁶⁹ Entretien avec des experts en diamants à Bangui, le 12 mai 2019, et à Douala, le 13 juin 2019.

⁷⁰ Entretien avec des représentants locaux, des membres de groupes armés et des agents économiques à Birao, les 16 et 17 avril 2019.

⁷¹ Idem. Entretien avec un représentant de l'ONG concernée à Bangui, le 15 avril 2019. Étant donné les problèmes de transport en République centrafricaine (insécurité sur les routes, rareté et cherté de services de transport aérien, etc.), confier des colis à des passagers voyageant par avion est chose courante.

⁷² Entretien avec des responsables de groupes armés à Birao, le 17 avril 2019.

V. Situation dans la zone d'influence des 3R

A. Massacres perpétrés par les 3R à Limouna, Koundjouli et Bohong

72. Le 21 mai, des éléments 3R ont attaqué Limouna et Koundjouli, localités de la préfecture de l'Ouham-Pendé, y tuant au moins 32 civils. Le même jour, des combattants du même groupe ont tué neuf autres personnes à Bohong. Dans les villages avoisinants Bohong, diverses exactions avaient été perpétrées au cours de la semaine précédente. Les attaques perpétrées à Limouna et Koundjouli sembleraient l'avoir été en riposte à deux attaques contre des Peuls, survenues les 17 avril et 8 et 9 mai (voir annexe 5.1 pour la chronologie complète des faits).

73. Premiers faits d'envergure déplorés depuis la signature de l'Accord, les massacres perpétrés à Koundjouli et Limouna le 21 mai se singularisent par leur scénario d'exécution (les combattants des 3R ayant pris le soin d'identifier les hommes adultes des deux villages et de les exécuter sommairement) décrit en détail à l'annexe 5.1. Ces meurtres ont fait craindre la résurgence de groupes d'autodéfense locaux et, bien que condamnés par plusieurs groupes armés (voir annexe 5.2), sont venus alimenter le discours des détracteurs de l'Accord à Bangui (voir par. 32)⁷³.

74. Le 24 mai, sous la pression du Gouvernement et des partenaires internationaux, Abbas Sidiki a livré aux autorités trois éléments 3R qui ont reconnu avoir participé aux meurtres de Limouna et Koundjouli, ce qu'ont également confirmé des témoins⁷⁴. Tous trois ont cependant nié avoir émis l'ordre de perpétrer les meurtres, dont la responsabilité reviendrait plutôt à des cadres du groupe⁷⁵.

75. Le 22 mai, Abbas Sidiki a confirmé au Groupe d'experts avoir dépêché certains de ses éléments dans les villages en question à la date des faits, sans toutefois admettre avoir donné à quiconque l'ordre de commettre quelque meurtre⁷⁶. S'étant vu opposer les faits, il a tenté de les expliquer en évoquant la série d'agressions perpétrées contre des Peuls les jours précédents⁷⁷. Comme il ressort de l'annexe 5.1, à l'époque des attaques imputées aux 3R, les poursuites contre les auteurs de ces agressions étaient déjà en cours.

B. 3R : rapide montée en puissance

76. Comme le Groupe d'experts l'a déjà décrit, les 3R se sont donnés pour ambition première de contrôler le commerce de bétail (S/2018/1119, par. 105 à 136). Formée le 20 octobre 2018, sous l'égide des 3R, le Rassemblement centrafricain pour la paix, alliance regroupant la plupart des groupes armés qui opèrent dans l'ouest du pays, repose sur un accord de partage de l'impôt acquitté par les éleveurs en contrepartie

⁷³ Le 19 juin, les habitants du village de Taley (situé à 70 kilomètres au sud de Paoua), dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, se sont constitués en groupe d'autodéfense pour se protéger d'une éventuelle attaque des 3R ; rapport confidentiel en date du 20 juin 2019.

⁷⁴ Les trois personnes livrées aux autorités par Abbas Sidiki sont Issa Salleh « Bozize » (de Kouï), Mahamat Tahir (de Kouï également) et Yauba Ousman (originaire de Ngaoundaye). Ils se sont tous trois accordés à désigner Létélé comme étant le point de départ des assaillants, mais en revanche ont divergé quant au rôle de chacun d'eux dans les faits. Selon « Bozize », chacun tenait son rôle du commandant de zone de Létélé. Entretien avec une source confidentielle à Paoua, le 27 mai 2019.

⁷⁵ Extraits des auditions des trois individus en cause, reçus le 27 mai 2019.

⁷⁶ Entretien téléphonique avec Abbas Sidiki, le 22 mai 2019.

⁷⁷ Abbas Sidiki a défendu les agissements de ses hommes dans les deux villages, puis à Bohong, arguant que les forces nationales de sécurité ne protégeaient pas comme il se doit les Peuls et leurs troupeaux. Entretien avec une source confidentielle à Paoua, le 27 mai 2019, et entretien téléphonique avec Sidiki, le 22 mai 2019.

de la protection de leur personne et de leurs troupeaux par tous les groupes en question (voir annexe 5.3)⁷⁸.

77. À la suite de cette alliance, la dernière saison de transhumance (novembre 2018 à mai 2019) s'est révélée particulièrement lucrative pour les groupes armés. Les perspectives de sécurité s'étant améliorées, le nombre des éleveurs a même dépassé celui d'avant la crise⁷⁹. De nombreux conflits ont opposé agriculteurs et éleveurs locaux mais, contrairement à ce que l'on avait déploré lors des précédentes saisons de transhumance, aucun fait majeur n'avait été signalé avant les événements du 21 mai. Les 3R avaient entrepris en effet en amont de nouer des relations pacifiques avec les populations locales, notamment en organisant des manifestations populaires et en arrêtant de lever des taxes sur les civils non peuls à leurs points de contrôle⁸⁰.

78. Depuis la mi-2018, les 3R ont pu sensiblement étendre leur emprise territoriale, ayant absorbé dans leurs rangs la plupart des éléments Siriri opérant dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï (voir S/2018/1119, par. 94 à 104)⁸¹. Le groupe armé a également mené plusieurs opérations conjointement avec des éléments du FPDC et de RJ. Il s'est en outre imposé dans le nord-ouest de la préfecture de l'Ouham-Pendé, où ses combattants ont ouvert une voie d'approvisionnement venant du Tchad (voir par. 82) et pris le contrôle de la zone limitrophe du Cameroun⁸².

79. Étant donné cette rapide montée en puissance, les 3R ont été amenés à recruter de nouveaux éléments, y compris au sein de communautés jusque-là non représentées dans leurs rangs. Le Groupe d'experts a vu nombre de combattants 3R issus du MPC et du MLNC sur l'axe Bouar-Mbéré⁸³. Les commandants de zone 3R de Létélé et Ngaoundaye, tous deux non peuls transfuges du MPC/MNLC⁸⁴, ont été nommés à leur poste une semaine seulement avant les massacres du 21 mai. Cette stratégie de recrutement vient expliquer en partie l'exacerbation de l'insécurité et de la défiance à l'origine des meurtres de Limouna, Koundjouli et Bohong. Deux des trois personnes livrées aux autorités par les 3R à la suite des meurtres de Limouna et Koundjouli, étaient d'anciens éléments du MPC affectés à Kaga Bandoro jusqu'en 2016-2017⁸⁵.

80. On trouvera à l'annexe 5.4 un complément d'informations sur les agissements des 3R.

C. Trafic d'armes et gestion des armes par les 3R

81. Les 3R se réapprovisionnent en armes, munitions, véhicules et matériel logistique avec le produit de la levée d'impôts⁸⁶. Bien armés, leurs hommes en treillis, ont des fusils d'assaut, des lance-roquettes et des mitrailleuses (voir annexe 5.5). Les autorités locales, des commerçants et des civils interviewés par le Groupe d'experts ont évoqué une intensification, depuis novembre 2018, du trafic de véhicules et matériel militaires par les 3R, surtout de nuit, le long de l'axe Moundou-Mbaikokoum-Mboum-Bitoye, en provenance du Tchad (voir carte à l'annexe 5.6).

⁷⁸ Entretien avec les représentants des éleveurs, le 25 janvier 2019.

⁷⁹ Entretien avec une source confidentielle à Bouar, le 13 juin 2019 ; entretiens avec le sultan de Kouï et avec Abbas Sidiki, le 16 juin 2019.

⁸⁰ Mission du Groupe d'experts dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, du 13 au 19 mai 2019.

⁸¹ Rapport confidentiel en date du 28 février 2019.

⁸² Mission du Groupe d'experts dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, du 13 au 19 mai 2019.

⁸³ Idem.

⁸⁴ Entretien avec des commandants de zone des 3R à Ngaoundaye et Létélé, le 16 mai 2019.

⁸⁵ Entretien avec des membres de groupes armés à Kaga Bandoro, le 8 juin 2019.

⁸⁶ Mission du Groupe d'experts dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, du 13 au 19 mai 2019.

82. Se déplaçant en motocyclettes ou à bord de camionnettes, les combattants 3R traversent souvent la frontière tchadienne pour acheter des armes. Ils s'approvisionnent parfois en matériel à Mbéré et Ngaoundaye auprès de personnes venues du Tchad. Dans l'une et l'autre de ces localités, les 3R ont ouvert deux petites bretelles d'accès à l'axe Mbaibokoum-Bitoye (voir annexe 5.7)⁸⁷. Depuis Kouï, Abbas Sidiki orchestre en personne toutes les activités de trafic⁸⁸.

83. Depuis la mi-novembre 2018, les 3R ont acheté au moins neuf camionnettes bâchées (voir annexe 5.8),⁸⁹ équipées de mitrailleuses une fois rendues à Kouï⁹⁰. Afin de contrôler l'état et l'emploi de son arsenal d'armes et de munitions par ses hommes, Abbas Sidiki a institué dans cette localité un système de gestion des armes comportant registre et dépôts des matériels, auxquels le Groupe d'experts a pu avoir accès (annexe 5.9).

D. Les 3R et le trafic d'or

84. Comme l'UPC et les Siriri (S/2018/1119, par. 96 à 100 et 121 à 136), les 3R se sont progressivement intéressés à des activités autres que le commerce de bétail, et en particulier à l'exploitation minière, leur zone d'influence comprenant des sites aurifères le long des axes Niem-Yelewa et Bocaranga-Bozoum. Intervenant rarement directement dans le trafic d'or, le groupe se finance cependant grâce à l'imposition illégale et au racket.

85. Le Groupe d'experts a recueilli des informations sur des personnes qui, venues du Tchad, avaient eu accès à des sites aurifères à la faveur d'un accord passé avec les responsables des 3R⁹¹. C'est ainsi qu'à Moundi (axe Bocaranga-Bozoum), Adam Moussa et Issa Moussa, responsables de sites d'extraction, ont été, moyennant versement d'une taxe aux chefs 3R, autorisés à exploiter l'or et utiliser du matériel de détection importé du Tchad. L'or extrait dans la région est ensuite acheminé clandestinement au Tchad ou au Cameroun.

VI. Embargo sur les armes et forces nationales de défense et de sécurité

86. La présente section rend compte de l'application de l'embargo sur les armes par les autorités nationales et leurs partenaires internationaux, ainsi que de l'évolution de la problématique de la réforme du secteur de la sécurité.

A. Forces nationales de défense et de sécurité : formation, recrutement, équipement et déploiement

Forces armées centrafricaines

Formation

87. Les soldats des FACA continuent de bénéficier du soutien de la mission militaire de l'Union européenne de contribution à la formation des forces armées (EUTM) ainsi

⁸⁷ Idem.

⁸⁸ Mission du Groupe d'experts dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, du 13 au 19 mai 2019.

⁸⁹ Entretiens avec des sources confidentielles à Ngaoundaye, Létélé et Kouï, du 15 au 17 mai 2019.

⁹⁰ Idem.

⁹¹ Mission du Groupe d'experts dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, du 13 au 19 mai 2019.

que d'instructeurs russes. Comme indiqué à l'annexe 6.1, au 1^{er} juin, l'EUTM avait formé 4 104 soldats et les instructeurs russes en avaient formé 2 236.

88. Le 24 juin, en complément de l'instruction d'éléments des FACA à Bangui, l'EUTM a commencé à former les nouvelles recrues à Bouar. Des instructeurs russes sont présents à Bambari, Bangassou, Berengo, Bocaranga, Bouar, Dekoa, Paoua et Sibut pour s'assurer que les éléments FACA formés mettent dûment en pratique les compétences acquises pendant les formations (voir annexe 6.1). Des instructeurs russes ont également formé les soldats de la force tripartite dans la ville frontalière d'Umm Rawq (Soudan) (S/2018/1119, par. 175)⁹² et concouru à sécuriser le transport en territoire centrafricain de matériel provenant du Soudan (voir également S/2018/729, par. 13 et S/2018/1119, par. 176)⁹³. Le 12 février, un convoi en provenance de la ville frontalière d'Am Dafok escorté par des instructeurs russes a transité par Birao en direction du sud du pays. Ce convoi était également accompagné par des éléments FPRC. Toutefois, les 30 décembre 2018 et 4 mars 2019 des éléments armés FPRC agissant sur ordre d'Abdoulaye Hissène ont bloqué le passage d'autres convois escortés par des instructeurs russes en route pour la préfecture de la Vakaga via Am Dafok⁹⁴.

Recrutement

89. L'annexe 6.2 renseigne sur l'opération de recrutement des forces nationales de défense et de sécurité à l'échelle du pays, les retards accusés et les entraves mises à cette opération par des groupes armés dans certaines préfectures.

Déploiement, équipement et cas d'inconduite

90. Depuis la signature de l'Accord, le Gouvernement centrafricain mène une politique de déploiement rapide des FACA qui ne cadre pas toujours avec le concept d'armée de garnison défini dans le plan national de défense (S/2017/1023, par. 19) en vertu duquel les FACA devaient être logées dans des installations permanentes dans quatre zones de défense définies (S/2019/147, par. 41).

91. Avec le soutien indispensable de la MINUSCA et après en avoir négocié avec Ali Darassa et Mahamat Al-Khatim responsables, le premier de l'UPC, et le second du MPC, les FACA ont déployé des hommes à Alindao et Kaga Bandoro en mai et février 2019 respectivement. À la mi-juin, 1 500 soldats des FACA étaient déployés en 16 localités hors de la capitale (voir carte à l'annexe 6.3 et S/2018/1119, par. 179 à 184)⁹⁵.

92. Le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA estiment nécessaire de déployer de nouvelles unités des FACA dans la perspective de la mise en place des USMS⁹⁶, ce qui a suscité des tensions avec certains groupes armés, les responsables du FPRC, par exemple, considérant que la mise en place des USMS devait intervenir avant tout déploiement de troupes FACA (voir par. 45)⁹⁷.

⁹² Entretien avec le consul du Soudan à Birao, le 22 janvier 2019 ; mission du Groupe d'experts à Birao, du 22 au 24 janvier 2019 ; entretien avec l'Ambassadeur de la Fédération de Russie à Bangui, le 10 juin 2019.

⁹³ Entretien avec des représentants du Ministère des affaires étrangères à Moscou, le 30 mai 2019.

⁹⁴ Entretien avec Abdoulaye Hissène et des sources confidentielles à Birao, les 22 et 23 janvier 2019 ; entretien téléphonique avec des sources confidentielles, le 4 mars 2019.

⁹⁵ Rapports confidentiels en date du 5 juin 2019 ; tel que constaté par le Groupe d'experts à Alindao, Bambari, Bangassou, Bocaranga, Bouar, Kaga Bandoro et Paoua, entre le 1^{er} janvier et le 15 juin 2019.

⁹⁶ Entretien avec les autorités nationales et les partenaires internationaux à Bangui, du 6 au 17 juin 2019.

⁹⁷ Rapport confidentiel en date du 8 mai 2019.

93. Le déploiement des FACA continue également de se heurter à des difficultés. Premièrement, elles doivent, dans la plupart des cas, compter sur le concours de la MINUSCA ou d'instructeurs russes pour mener toutes leurs opérations. À Alindao, par exemple, leurs hommes ne pouvaient pas patrouiller seuls étant sous la menace constante d'éléments de l'UPC. À Kaga-Bandoro, une soixantaine de soldats de la paix de la MINUSCA assurent la défense de la base des FACA contre toute attaque de groupes armés⁹⁸. Deuxièmement, les FACA doivent encore surmonter d'énormes obstacles d'ordre logistique, tenant notamment au manque de carburant, de matériel de communication, de logement décent, de vivres et d'eau, à de sérieux retards dans la relève et le versement des indemnités de subsistance, et à l'absence d'installations de stockage d'armes (voir annexe 6.4)⁹⁹. Enfin, la médiocrité des moyens logistiques et des conditions de vie, combinée à la faiblesse de la chaîne de commandement, s'est traduite par une série de cas d'inconduite, notamment d'agressions de civils ou d'autres soldats des FACA, ou encore le prélèvement illégal de taxes (voir annexe 6.5)¹⁰⁰.

Forces de sécurité intérieure

94. L'annexe 6.6 renseigne sur le recrutement, la formation, l'équipement, le redéploiement et la conduite des Forces de sécurité intérieure.

Office centrafricain de répression du banditisme

95. Entité chargée de la lutte contre la criminalité, l'Office centrafricain de répression du banditisme, s'est encore trouvé impliqué dans des atteintes graves aux droits de l'homme commises dans Bangui, comme le Groupe d'experts l'avait déjà constaté en 2016 (S/2016/694, par. 38 à 41). Le Groupe d'experts a pu établir que, le 23 mars, les agents de l'antenne de l'Office du quartier des 92 logements (6^e arrondissement de Bangui) avaient soumis un détenu musulman à un traitement cruel et dégradant, au su et vu et avec la participation de son commissaire (voir annexe 6.7). Le 11 juin, des magistrats et des juges ont dans une déclaration officielle, menacé de cesser de collaborer avec l'Office, dénonçant l'agressivité de ses agents à leur égard¹⁰¹.

96. Le 15 juin, des agents de l'Office centrafricain de répression du banditisme ont arrêté et violenté deux journalistes accrédités de l'Agence France Presse et dispersé à coup de tirs à balles réelles la manifestation organisée par le FUDN (voir par. 34)¹⁰².

B. Importation d'explosifs commerciaux : sort au regard de l'embargo sur les armes et stockage non conforme aux normes applicables

97. En 2017, 2018 et 2019, les Ministères centrafricains des travaux publics, des mines, de la défense et des affaires étrangères ont délivré à des entreprises étrangères

⁹⁸ Tel que constaté par le Groupe d'experts à Alindao, les 20 et 21 avril 2019, et à Kaga Bandoro, du 7 au 10 juin 2019 ; entretien avec Darrassa à Bokolobo, le 21 avril 2019. Entretien avec le commandant local des FACA et des sources confidentielles, Kaga-Bandoro, 7-10 juin 2019.

⁹⁹ Idem ; rapports confidentiels en date des 23 et 28 mai et du 3 juin 2019.

¹⁰⁰ Voir également S/2019/147, par. 39, et S/2019/498, par. 51.

¹⁰¹ www.radiondekeluka.org/actualites/justice/33950-rca-les-magistrats-en-colere-contre-les-policiers.html (consulté le 21 juin 2019).

¹⁰² Les deux journalistes ont été tabassés et détenus par des agents de l'Office centrafricain de répression du banditisme qui ont également confisqué leur matériel et détruit une de leurs caméras (entretien téléphonique avec des sources diplomatiques et confidentielles, les 15, 16 et 25 juin 2019).

et nationales des secteurs de l'extraction et des infrastructures routières des permis les autorisant à acheter, importer, transporter, stocker et utiliser en territoire centrafricain d'importantes quantités d'explosifs commerciaux et matériel connexe, y compris des détonateurs (voir annexe 6.8).

98. L'Office national du matériel et les entreprises Sogea Satom et Thien Pao ont ainsi été autorisés à importer au moins 65 tonnes d'explosifs commerciaux et du matériel connexe (voir annexe 6.8), les entités importatrices devant, aux termes desdits permis se charger du convoyage, du stockage, du gardiennage et de l'utilisation de ces explosifs en toute sécurité. Les importateurs ont acquis les substances explosives visées dans les différents permis auprès de fournisseurs divers au Cameroun, au Congo et en France, qui en ont assuré la livraison par voie aérienne et routière (voir annexe 6.8).

99. Pour ce qui est de la sûreté de ces matières explosives, le Groupe d'experts considère que les installations de stockage des substances explosives achetées par Sogea Satom et l'Office national du matériel ne sont pas conformes aux recommandations résultant des Directives techniques internationales sur les munitions (voir annexe 6.8), ce qui exposait la population civile, le personnel et les contingents de la MINUSCA (à Bouar) et les soldats des FACA [à Bouar et à l'aéroport international de Bangui (M'Poko)] à un danger de mort ou à des risques de blessures graves en cas d'accident¹⁰³.

100. Le Groupe d'experts considère également que la sécurité de ces matières explosives ne satisfait pas non plus aux recommandations des Directives techniques internationales sur les munitions en la matière, créant un risque élevé de perte, de vol et de détournement de ces explosifs au profit de groupes armés.

101. Le Groupe d'experts continue de réfléchir, en collaboration avec d'autres groupes d'experts créés par le Conseil de sécurité au sort à réserver aux explosifs commerciaux et matériel connexe, indispensables aux chantiers de génie civil et à la construction d'infrastructures, dans le cadre du régime des sanctions.

VII. Développements récents concernant le Processus de Kimberley

A. Commerce et trafics de diamants dans l'ouest du pays

102. Au 15 juin 2019, la République centrafricaine avait exporté, depuis le début de l'année, 10 789 carats de diamants bruts en provenance des cinq sous-préfectures déclarées conformes dans le cadre du processus de Kimberley (Berbérati, Boda, Carnot, Gadzi et Nola)¹⁰⁴. Encore qu'il dépasse celui enregistré à la même époque en 2018, ce chiffre ne représente qu'une infime fraction du volume de diamants actuellement extrait dans ces zones, que l'on estime être de l'ordre de 160 000 carats par an¹⁰⁵.

103. Le Gouvernement a récemment pris une série de mesures coercitives qui viendront l'aider à mieux combattre les trafics (voir annexe 7.1). Il a notamment menacé de retirer leur licence aux comptoirs d'achats qui n'atteindraient pas un certain seuil d'exportations légales. De l'avis du Groupe d'experts, outre ces mesures,

¹⁰³ Document confidentiel en date du 31 mai 2019 et visite d'une installation de stockage de Bangui par le Groupe d'experts, les 12 et 13 juin 2019.

¹⁰⁴ Données officielles fournies par le République centrafricaine.

¹⁰⁵ https://www.researchgate.net/publication/333223352_Diamond_Mining_and_Conflict_in_the_Central_African_Republic (consulté le 1^{er} juin 2019).

des actions devraient également être entreprises en soutien aux bureaux d'achat victimes de la concurrence déloyale de collecteurs qui trafiquent la plupart des diamants extraits dans l'ouest du pays (S/2018/1119, par. 144)¹⁰⁶, et ce quasiment en toute impunité. À cet égard, il pourrait envisager de revoir le régime fiscal applicables aux bureaux d'achats ou les procédures d'autorisation des exportations institués dans le cadre du Processus de Kimberley.

104. En novembre 2018, le Gouvernement centrafricain a proposé d'ajouter neuf sous-préfectures aux cinq déjà déclarées conformes dans le cadre du Processus de Kimberley. En mai, l'équipe de suivi du Processus de Kimberley a confirmé que trois des neuf sous-préfectures (Boganangoné, Bagandou et Mbaïki) répondaient aux critères définis dans la décision administrative de 2015 sur la République centrafricaine (présence de l'État, absence d'activités systématiques de groupes armés et liberté de circulation)¹⁰⁷, ce qui devrait permettre au pays d'augmenter les exportations légales de diamants.

B. Situation dans les « zones vertes » de Carnot et Gadzi

105. En janvier 2019, la région de Carnot a traversé le pire épisode de violence qu'elle ait connu depuis plusieurs années. Une attaque lancée le 2 janvier contre des éleveurs peuls à Zaorosongou (à 40 kilomètres au nord-ouest de Carnot, sous-préfecture de Gadzi) a déclenché, quelques jours plus tard, des actions en représailles menées par des éléments 3R. Le 20 janvier, ce cycle de violences s'est poursuivi par une attaque durant laquelle des membres de la communauté musulmane de Carnot ont été pris pour cible par d'(anciens) éléments anti-balaka. Le bilan de cette série d'attaques se situe entre 20 et 30 morts¹⁰⁸. L'épisode témoigne de la détermination des 3R à protéger les peuls, même au-delà de la zone d'influence du groupe armé, qui n'a toutefois pas établi de présence permanente dans la zone en question.

106. Les sous-préfectures de Carnot et Gandzi continuent de répondre aux trois critères définis par le cadre opérationnel du Processus de Kimberley. Les attaques ciblées du 20 janvier contre des musulmans témoignent toutefois de la persistance des tensions dans Carnot. Nombre de musulmans qui ont regagné la ville n'ont qu'un accès limité à certains quartiers¹⁰⁹. Le réseau criminel à l'origine des attaques du 20 janvier était constitué d'(anciens) éléments anti-balaka coutumiers d'actes de harcèlement et de racket sur les membres de la communauté musulmane, notamment des agents économiques et des collecteurs de diamants. Les chefs de ce réseau, et en particulier François Kpombo, alias « B13 », qui continuent d'agir en toute impunité, forts de leurs relations avec les forces de sécurité intérieure locales (voir annexe 7.2), jouissent également de l'appui d'agents économiques cherchant à préserver les intérêts qu'ils ont acquis au détriment des musulmans exilés pendant la crise.

¹⁰⁶ Aux termes du Code minier centrafricain, les collecteurs doivent vendre les diamants aux bureaux d'achat, ces derniers se chargeant de les exporter.

¹⁰⁷ www.kimberleyprocess.com/en/2015-administrative-decision-central-african-republic-annex.

Les six autres sous-préfectures dont l'ajout avait été proposé au départ sont Bouar, Bozoum, Baoro, Gamboula, Sosso-Nakombo et Dédé Mokouba.

¹⁰⁸ Rapports confidentiels en date des 3 et 21 janvier 2019.

¹⁰⁹ Mission du Groupe d'experts à Carnot, le 14 mai 2019.

VIII. Informations sur les personnes sous le coup de de sanctions

A. Gel des avoirs d'Alfred Yékatom

107. Un responsable de la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce a informé le Groupe d'experts qu'à la suite de son transfèrement devant la Cour pénale internationale à la Haye, le 17 novembre 2018, l'institution avait gelé les comptes bancaires d'Alfred Yékatom (voir [S/2018/1119](#), par. 204, pour des informations sur ses avoirs), à la demande du procureur général de Bangui¹¹⁰.

108. Le procureur général n'a toutefois pas encore adressé aux institutions bancaires d'instruction générique prescrivant le gel des avoirs de toutes les personnes et entités inscrites sur la liste du Comité des sanctions, et ce, nonobstant les deux lettres adressées dans ce sens par le Président du Comité et le Groupe d'experts les 17 décembre 2018 et 12 juin 2019, respectivement.

B. Arrestation d'Haroun Gaye au Tchad

109. Arrêté au Tchad en octobre 2018, Haroun Gaye aurait été placé en détention dans la ville tchadienne de Sagh¹¹¹. Il s'était rendu dans ce pays sur ordre de la hiérarchie du FPRC, pour, selon certaines sources, recruter de nouveaux éléments dans les camps de réfugiés de la zone frontalière¹¹². Rentré en République centrafricaine en mars, il s'est installé à Ndélé pour collaborer avec Abdoulaye Hissène, comme le Groupe d'experts a pu le constater le 6 juin. Le Gouvernement tchadien n'a pas encore répondu à la lettre du Groupe d'experts en date du 17 janvier, sollicitant un complément d'informations sur la détention d'Haroun Gaye.

C. Carte d'identité tchadienne d'Abdoulaye Hissène

110. Le 22 février, le Groupe d'experts a obtenu copie d'une carte nationale d'identité tchadienne délivrée à Abdoulaye Hissène le 21 avril 2009 à N'Djamena (voir annexe 8.1). Le Groupe d'experts a informé les autorités tchadiennes de cette découverte le 8 avril, leur demandant un complément d'informations sur ce sujet (ladite carte expirait le 21 avril 2019). Cette demande demeure sans suite à ce jour. Le 18 avril, le Comité des sanctions a mis à jour l'entrée sur la liste des sanctions de cet individu, en y ajoutant les renseignements figurant sur cette carte nationale d'identité.

IX. Recommandations

111. Le Groupe d'experts recommande que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine :

a) Rappelle aux États voisins de la République centrafricaine les dispositions du paragraphe 7 de la résolution [2454 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a prié instamment les États Membres de permettre au Groupe d'experts de consulter toutes personnes et d'accéder à tous documents et sites, et demande aux États Membres de répondre aux lettres du Groupe d'experts, y compris ses demandes

¹¹⁰ Entretiens avec un agent de la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce à Bangui, les 23 janvier et 17 mai 2019.

¹¹¹ Entretien avec des membres du FPRC à Bangui, le 20 janvier 2019.

¹¹² Idem.

d'information et propositions de visite, afin de permettre à celui-ci de s'acquitter de son mandat (voir par. 5, 109 et 110) ;

b) Salue l'initiative prises par les Gouvernements centrafricain et camerounais de tenir la douzième session de leur commission mixte en mai 2019 et encourage les autres pays voisins de la République centrafricaine à mettre en place ou remettre en place de telles commissions à titre d'appui de l'application de l'Accord (voir par. 35 à 37) ;

c) Prie le Gouvernement centrafricain et les entreprises étrangères et nationales qui utilisent des explosifs commerciaux et du matériel connexe en territoire centrafricain de prendre toutes mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et la sûreté de leur stockage, leur gestion et leur surveillance (voir par. 99 et 100).

Annexes

Annexes to the midterm report of the Panel of Experts on the Central African Republic extended pursuant to Security Council resolution 2454 (2019)

Contents

Annex 1.1: Map of the Central African Republic.	28
Annex 1.2: Table of correspondence sent and received by the Panel from 9 January to 25 June 2019.	29
Annex 2.1: Communiqués of armed groups and opposition political parties requesting a Government reshuffle.	30
Annex 2.2: Government appointed on 22 March 2019 following the consultations of Addis-Ababa (18-20 March 2019).	35
Annex 2.3: List of armed group members appointed to the Government or to official positions.	40
Annex 2.4: FPRC communiqué of 11 May 2019 opposing FACA deployment in Kaga-Bandoro (signed by Abdoulaye Hissène).	43
Annex 2.5: FPRC communiqué signed on 30 April 2019 appointing local leaders in Kaga-Bandoro.	44
Annex 2.6: Appointment of armed group leaders as special advisers to the Prime Minister.	45
Annex 2.7: Further information on RPRC, a rejected leadership and a new splinter group.	48
Annex 2.8: Confrontation between the Government and the FDPC.	56
Annex 2.9: GTSC call for demonstration against the Government.	61
Annex 2.10: Creation of <i>E Zingo Biana</i> or FUDN.	62
Annex 2.11: FUDN's communiqué calling for demonstrations.	63
Annex 2.12: Communiqué from the <i>Mouvements des requins de Centrafrique</i> of 6 June 2019 calling for the movement's members to oppose the holding of FUDN meetings.	64
Annex 2.13: Communiqué appointing an individual in charge of the mobilization of lethal and non-lethal equipment for the <i>Mouvements des requins de Centrafrique</i>	65
Annex 2.14: Communiqué from the Ministry of Interior of 13 June 2019 on the FUDN's call for a demonstration on 15 June 2019.	66
Annex 3.1: Communiqué of the International Support Group dated 17 April 2019.	68
Annex 3.2: Communiqué of the 12th session of the Cameroon and Central African Republic Joint Commission of Cooperation (Bangui, 6-7 May 2019).	72
Annex 3.3: Bilateral agreement between the Central African Republic and Chad on cattle movement (signed in Ndjamena, 30 October 2012).	76
Annex 3.4: Communiqué of the Minister of Defence of the Central African Republic on the presence of Chadian forces in northern CAR signed on 7 January 2019.	81
Annex 4.1: FPRC communiqué of 19 June 2019.	82
Annex 4.2: Information on UPC illegal checkpoints and taxation system.	83
Annex 4.3: Information on MPC illegal checkpoints and taxation system.	85

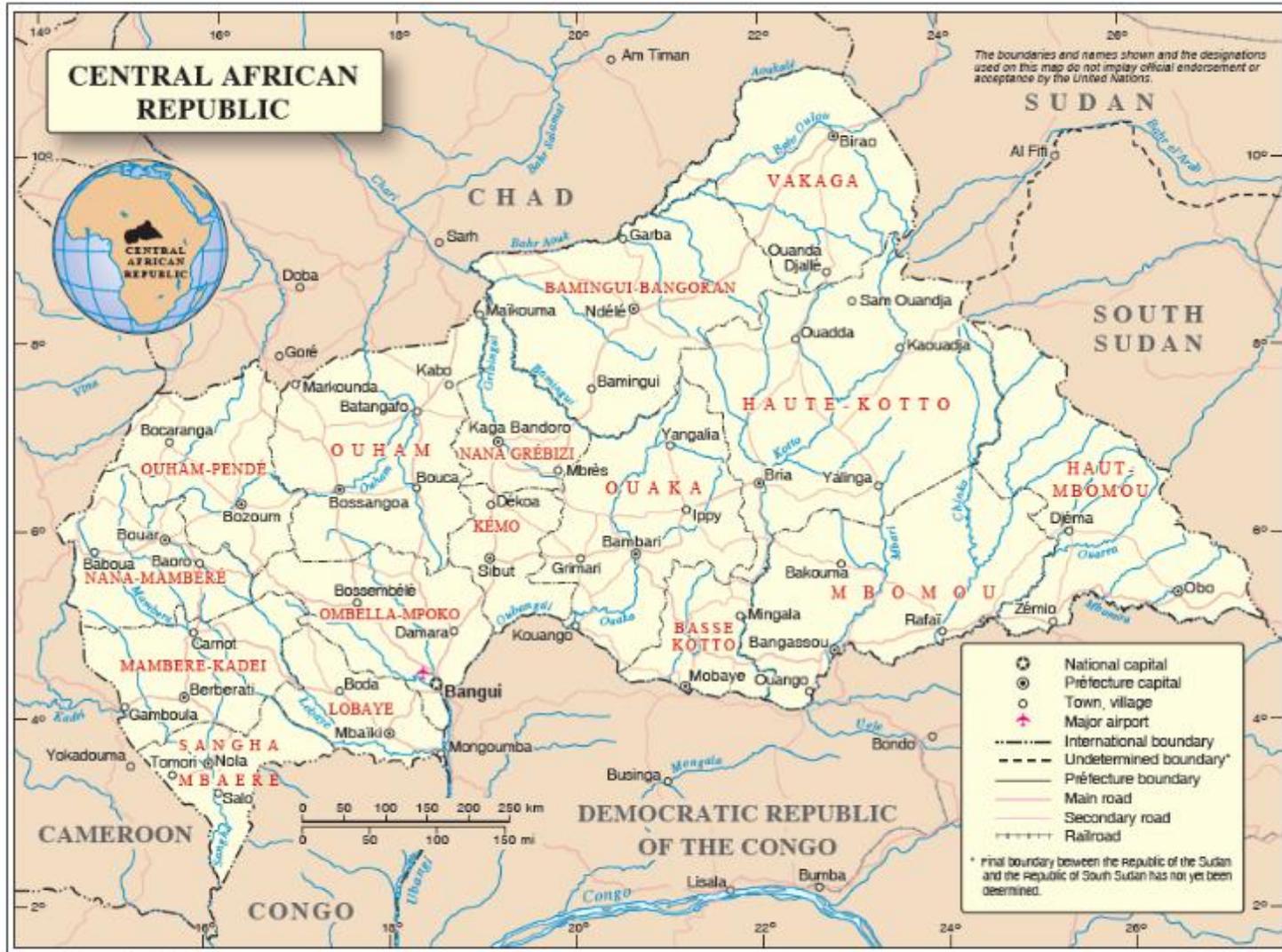
Annex 4.4: Background on fighting between UPC and MINUSCA forces in the context of “Bekpa II” operation.....	87	
Annex 4.5: Information on the calls to lift the arms embargo by national authorities and regional organizations.	92	
Annex 4.6: Additional information on arms trafficking by ex-Séléka factions in the Vakaga prefecture.	94	
Annex 4.7: Additional information on UPC build-up of military capacity in Chad and the Sudan.	99	
Annex 4.8: Further information on the situation in Bakouma.....	103	
Annex 4.9: Map of Basse-Kotto prefecture.....	106	
Annex 4.10: Recruitment of child soldiers by UPC.	107	
Annex 4.11: Facebook profile of Dipen Mavani.....	108	
Annex 4.12: Oumar Banga’s activities on Facebook.	109	
Annex 4.13: Hissein Damboucha’s activities on Facebook.	113	
Annex 4.14: Bria-based office of diamond collector Panchabhai Chodvadry Dinesbhai.	115	
Annex 4.15: Pictures of Indian buyers and Oumar Banga posted on Hissein Damboucha’s Facebook profile.	116	
Annex 4.16: Seizure of undeclared rough diamonds at Bangui M’Poko International Airport (7 March 2019).	118	
Annex 4.17: Sélémane Oumar Garba’s appointments as a Séléka member.	119	
Annex 5.1: Further information (including photos and map) on 3R attacks.	126	
Annex 5.2: Communiqués of armed groups condemning the killings of Lemouna and Koundjili.	132	
Annex 5.3: Declaration of Degaulles creating the RCP signed on 20 October 2018.	133	
Annex 5.4: Additional information on the armed group 3R.....	135	
Annex 5.5: Uniformed and non-uniformed 3R fighters with AK-type assault rifles and a Galil ACE 32.	137	
Annex 5.6: Map showing several 3R trafficking routes.....	139	
Annex 5.7: Photograph of a side road cleared by 3R in border town Mbéré and connecting with the Mbaibokoum-Bitoui axis.....	140	
Annex 5.8: Additional information on the acquisition of pickups, weapons and ammunition by 3R.	141	
Annex 5.9: The 3R weapons storage and arms register system.	142	
Annex 6.1: Additional information on the training of FACA.	143	
Annex 6.2: Information on the country-wide recruitment process.....	144	
Annex 6.3: Map on FACA deployment.	145	
Annex 6.4: The challenges of FACA deployment.	146	
Annex 6.5: Cases of FACA misconduct.....	148	
Annex 6.6: Information on the recruitment, training, equipment, redeployment and conduct of Internal Security Forces	149	
Annex 6.7: Additional information on the OCRB.....	151	
Annex 6.8: Commercial explosives: importation and safety in storage	154	

Annex 7.1: Measures taken by the Government of the Central African Republic to combat diamond-trafficking. 160

Annex 7.2: Evasion and wanted notice against François Kpombo, alias “B13” 165

Annex 8.1: Copy of Chadian identity card of Abdoulaye Hissène. 166

Annex 1.1: Map of the Central African Republic.



Map No. 4048 Rev. 6 UNITED NATIONS
June 2016

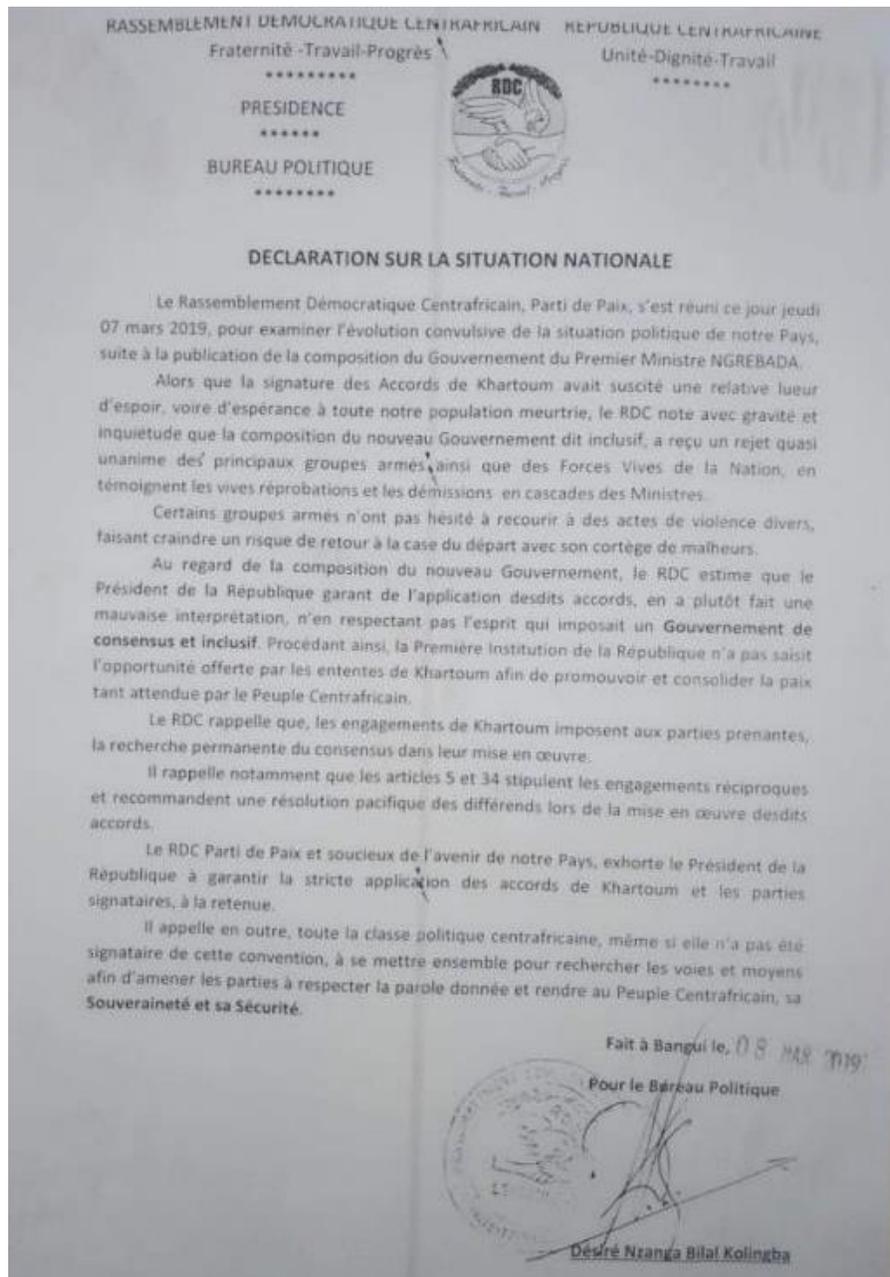
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)

Annex 1.2: Table of correspondence sent and received by the Panel from 9 January to 25 June 2019.

Country/Entity	Number of letters sent	Information fully supplied	Information partially supplied	No answer/ Information not supplied	Pending
African Union	1			1	
Republic of the Congo	1			1	
Committee/Chair	6	N/A	N/A	N/A	N/A
Chad	2			2	
World Food Programme	3	2			1
Ethiopian Airlines	1			1	
Kenya	1			1	
Sudan	2			2	
Cameroon	3	1		2	
Israel	2			2	
Gabon	2	2			
Russian Federation	1	1			
Lapara	1			1	
BSIC Centrafrique	2	1		1	
Sogea Satom	1	1			
India	1			1	
EPC Groupe	1			1	
CAR/Prosecutor	1			1	
CBCA	1			1	
Ecobank	1			1	
Banque Populaire Maroc-Centrafricaine (BMPC)	1	1			
CAR	2			1	1

Annex 2.1: Communiqués of armed groups and opposition political parties requesting a Government reshuffle.

Documents obtained by the Panel from armed group members and opposition political parties, 3-8 March 2019.



MOUVEMENT DE
L'UNITE POUR LA PAIX
EN CENTRAFRIQUE
COORDINATION MILITAIRE
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité Travail

N°0120 / UPC / DIR.MIL./SG-2019

COMMUNIQUE

L'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC), à travers la voix de son Coordinateur Militaire, Chef d'Etat-major de l'UPC, le Général de Corps d'Armées Ali DARRASSA, a tous comme l'opinion nation et Internationale, pris connaissance du nouveau Gouvernement formé par le Président de la République, à la suite de l'Accord de Khartoum.

Le Chef de l'Etat-major de l'UPC, le Général de Corps d'Armées Ali DARRASSA tient à rappeler, devant l'opinion Nationale et Internationale, qu'il est resté jusqu'à maintenant dans l'esprit de la Paix et du retour à la cohésion Nationale qui a animé les pourparlers de Khartoum. Il l'a montré en acceptant des décisions du Président de la République qui étaient pourtant prises unilatéralement en violation de l'esprit de l'Accord telles que par exemple :

L'adoption unilatérale de décret d'application de l'accord sans rechercher le consensus, ou encore la nomination d'un Chef du Gouvernement sans consultation préalable des autres parties à l'Accord.

L'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC), à travers la voix de son coordinateur Militaire, Chef d'Etat-major de l'UPC, le Général de Corps d'Armées Ali DARRASSA constate que la formation du nouveau Gouvernement, dont la composition vient d'être rendue publique, se situe dans la même ligne.

Chacun peut en effet constater qu'il ne s'agit en aucun cas du Gouvernement inclusif qui a été voulu pour la paix et la réconciliation, qui devrait comprendre non seulement les représentants des Groupes Armées, mais aussi toutes les autres composantes essentielles de la Nation Centrafricaine.

Avec cette succession d'actes, force est de constater que le Président de la République, qui a pourtant proclamé tout son attachement au processus de Khartoum et qui est signataire de cet Accord, n'a pas la volonté d'appliquer l'Accord de bonne foi, et donc d'œuvrer véritablement au retour de la Paix dans le Pays, à la réconciliation entre les Centrafricains et à la tranquillité dans toutes nos provinces.

Dans ces conditions, l'Unité pour la Paix en Centrafrique (UCP), à travers la voix de son coordinateur Militaire, Chef d'Etat-major de l'UPC, le Général de Corps d'Armées Ali DARRASSA se voit obligé de considérer que l'Accord de Khartoum est désormais menacé si le Gouvernement ne montre pas très clairement un changement d'attitude.

Vive la RCA apaisée, vive la Paix.

Fait à Gbokolobo, 04 Mars 2019

Le Coordinateur Militaire, chef d'état-major de l'UPC

Général du Corps d'armée ALI DARRASSA



Tél : 75 67 70 46 – 72 48 25 12

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.

**FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE**
BUREAU EXECUTIF NATIONAL
PRESIDENCE
N° 0002/FPRC/BEN019



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par le Décret n° 19.063, le Président de la République, Chef de l'Etat, sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, nomme et confirme les membres du gouvernement ;

Le Bureau Politique du Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) informe l'opinion publique nationale et internationale que, en ne respectant pas ses engagements et les clauses des discussions qui ont suivies la signature de l'Accord de Khartoum, ainsi que la désignation de Monsieur Firmin Ngrebada au poste de Premier Ministre, Monsieur Faustin Archange Touadéra et son nouveau Premier Ministre manquent l'occasion d'œuvrer pour la paix en Centrafrique, mais encore font preuve de mauvaise foi, d'amateurisme et d'incompétence. En jouant au « on reprend les mêmes et on recommence », le Président de la République et le Premier Ministre vient d'étouffer dans l'œuf l'espoir du peuple centrafricain à l'Accord de Paix de Khartoum, car cet « ancien nouveau gouvernement » qui vient d'être mis en place ne que ce que Albert Einstein souligne : « *la folie c'est se comporter de la même manière et s'attendre les résultats différents* » (Albert Einstein).

En effet, c'est avec un grand regret que le Bureau Politique du Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) informe aux centrafricaines et centrafricains, ainsi qu'à la communauté internationale que, dans les conditions actuelles, le FPRC ne participera pas à ce gouvernement de mascarade.

Le Bureau Politique du Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) réitère ses remerciements à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, l'Union Africaine, l'Organisation des Nations Unies, les pays amis de la République Centrafricaine pour leur mobilisation et les efforts consentis en vue de rétablissement de la paix en République Centrafricaine. Le Bureau Politique du Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) remercie également les organisations internationales, au-devant desquelles se trouvent les Organisations Non Gouvernementales, nationales et internationales, pour l'aide et la solidarité envers le peuple centrafricain sans aucune distinction.

Fait à Birao, le 03 mars 2019

Président du FPRC

Général Noureidine ADAM



MOUVEMENT PATRIOTIQUE POUR LA CENTRAFRIQUE



M P C

PAIX

UNITE

LIBERTE

DÉCLARATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ET À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE KHARTOUM

Le Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (**MPC**) a, tout comme l'opinion nationale et internationale, pris connaissance du nouveau Gouvernement formé par le Président de la République, son Excellence le professeur **Faustin Archange Touadéra**, à la suite de l'accord de Khartoum.

Le **MPC** tient à rappeler, devant l'opinion nationale et internationale, qu'il est resté jusqu'à maintenant dans l'esprit de la paix et du retour à la cohésion nationale qui a animé les pourparlers de Khartoum. Il l'a montré en acceptant des actes du président de la République qui était pourtant pris en violation de l'Accord : tels que par exemple l'adoption unilatérale de décrets d'application de l'Accord sans rechercher le consensus, ou encore la nomination d'un chef du gouvernement sans consultation préalable des autres parties de l'Accord.

Le **MPC** constate que la formation du nouveau Gouvernement, dont la composition vient d'être rendue publique, se situe dans la même ligne. Chacun peut en effet constater qu'il ne s'agit en aucun cas du Gouvernement inclusif qui a été voulu pour la paix et la réconciliation, qui devrait comprendre non seulement les représentants des groupes armés, mais aussi toutes les autres composantes essentielles de la nation centrafricaine.

Avec cette succession d'actes, force est de constater que le Président de la République, qui a pourtant dit tout son attachement au processus de Khartoum et qui est signataire de cet Accord, n'a pas la volonté d'appliquer l'Accord de bonne foi,

Mercredi le 06 mars 2019

Le mouvement dénonce la composition du gouvernement qui vient d'être mis sur place qui ne respecte pas le principe de l'inclusivité de quatorze mouvements signataires de l'accord, des minorités ethnique et religieuse du pays .

Ceci constitue une violation flagrante de cet accord ; nous demandons au gouvernement de revoir sa vision d'application de l'accord et de le faire de bonne foi pour l'intérêt suprême de la nation centrafricaine

Nous demandons au gouvernement de corriger ces erreurs dans les quarante huit heures qui suivent au cas contraire, il serait responsable de ce qui adviendra.

Aux garants, nous demandons de redoubler de vigilance et d'accroître le suivi pour cet accord qui a suscité tant d'espoir pour le peuple centrafricain pour qu'il ne soit pas un énième accord.

Si nous ne parvenons pas à résoudre ces situations, elles risquent de générer des conséquences incalculables pour le peuple qui a tant souffert et qui n'aspire qu'à la paix.

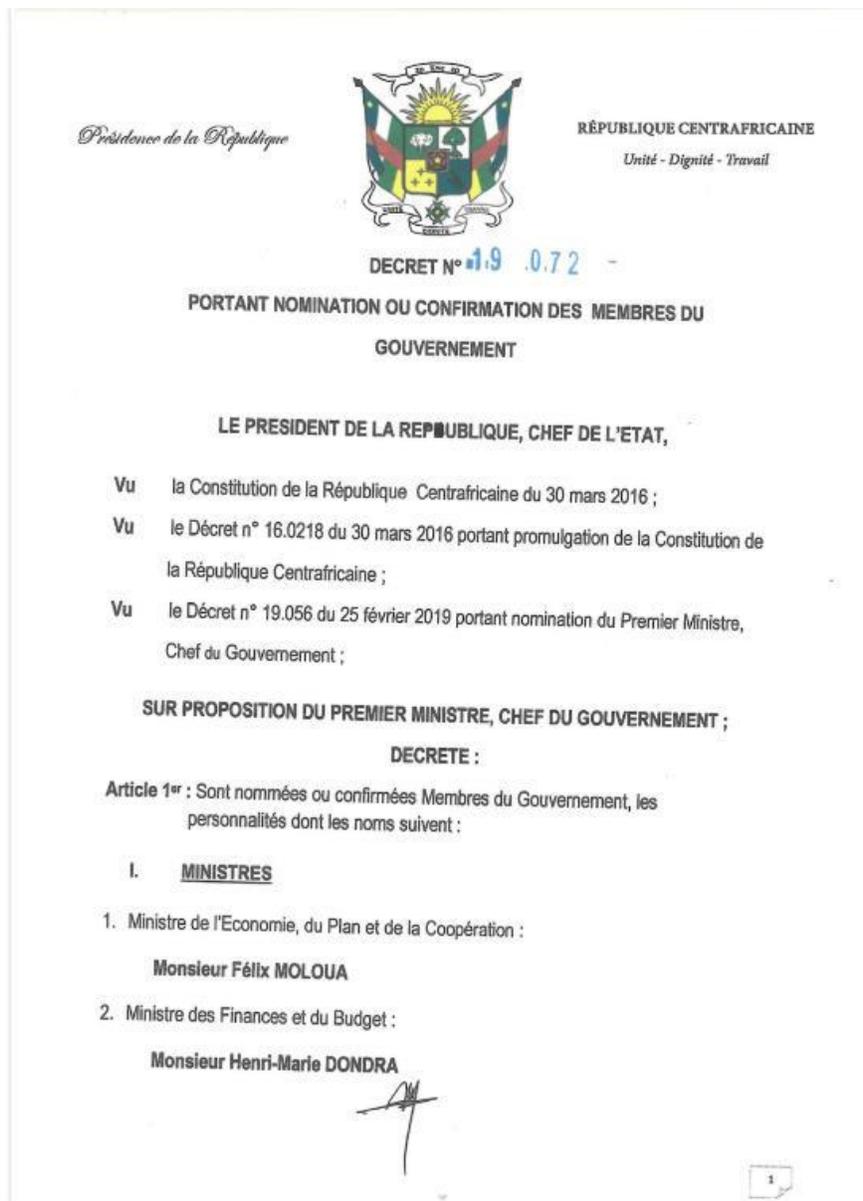
LE PRESIDENT DU MOUVEMENT 3R



SIDIKI ASSASSI

Annex 2.2: Government appointed on 22 March 2019 following the consultations of Addis-Ababa (18-20 March 2019).

Document obtained by the Panel from a confidential source on 22 March 2019.



3. Ministre des Travaux Publics et de l'Entretien Routier :
Monsieur GUISMALA HAMZA
4. Ministre du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques :
Monsieur Herbert Gotran DJONO AHABA
5. Ministre de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée :
Madame Marie-Noëlle KOYARA
6. Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux :
Monsieur Flavien MBATA
7. Ministre chargé du Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement :
Monsieur Maxime MOKOM
8. Ministre des Transports et de l'Aviation Civile :
Monsieur Arnaud DJOUBAYE-ABAZENE
9. Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger :
Madame Sylvie BAIPO TEMON
10. Ministre de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique :
Général de Brigade Henri WANZET LINGUISSARA
11. Ministre du Commerce et de l'Industrie :
Monsieur Mahamat TAÏB YACOUB
12. Ministre des Mines et de la Géologie :
Monsieur Léopold MBOLI FATRANE
13. Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation:
Monsieur Augustin YANGANA-YAHOTE



14. Ministre de la Santé et de la Population :

Monsieur Pierre SOMSE

15. Ministre de l'Elevage et de la Santé Animale :

Monsieur Amadou BI ALIOU

16. Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural :

Monsieur Honoré FEIZOURE

17. Ministre des Postes et Télécommunications :

Monsieur Justin GOURNA ZACKO

18. Ministre de la Communication et des Media, Porte-Parole du Gouvernement :

Monsieur Ange Maxime KAZAGUI

19. Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche :

Monsieur Amit IDRIS

20. Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire :

Monsieur MOUKADAS NOURE

21. Ministre de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale :

Madame Virginie BAIKOUA

22. Ministre de l'Enseignement Supérieur :

Monsieur Jean-Jacques SANZE

23. Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique :

Madame Ginette AMARA

24. Ministre de l'Environnement et du Développement Durable :

Monsieur Thierry KAMACH



25. Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation

Professionnelle :

Monsieur Hugues TCHEMEUNI

26. Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public :

Monsieur Martin KOUMTAMADJI

27. Ministre de la Fonction Publique :

Monsieur Jean Christophe NGUINZA

28. Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant :

Madame Aline Gisèle PANA

29. Ministre de l'Enseignement Technique et de l'Alphabétisation :

Monsieur SOULEYMANE DAOUDA

30. Ministre chargé du Secrétariat Général du Gouvernement :

Monsieur Maxime BALALOU

31. Ministre de la Jeunesse et des Sports :

Monsieur Régis Noel DOUNDA

32. Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel :

Monsieur MAOULOUD MOUSSA TERAB

33. Ministre chargé des Relations avec les Institutions de la République :

Madame Eugénie NGBONDO

34. Ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme :

Monsieur Dieudonné NDOMATE

35. Ministre de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Habitat :

Madame Gina LAWSON ROOSALEM



II. MINISTRES DELEGUES

36. Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger, chargé de la Francophonie et du Protocole d'Etat :

Monsieur Chancel SEKODE NDEUGBAYI

37. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, chargé du Développement Local :

Monsieur Issa BI AMADOU

38. Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement chargé des Relations avec les Groupes Armés :

Monsieur Gilbert TOUMOU DEYA

39. Ministre Délégué auprès du Ministre du Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement :

Colonel Bienvenu SELESSON

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le **22 MAR. 2019**



Pr. Faustin Archange TOUADERA

Annex 2.3: List of armed group members appointed to the Government or to official positions.

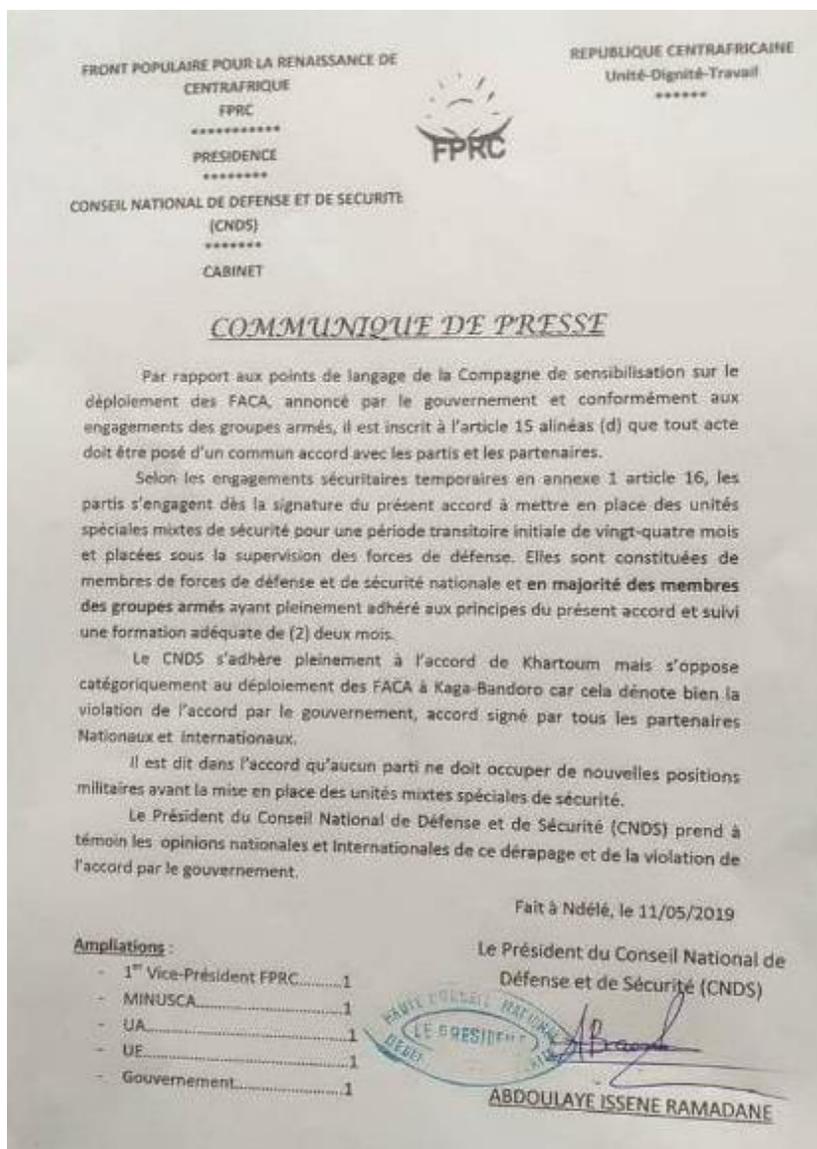
M.	Guizmala	HAMZA	Ministre des Travaux Publics et de l'Entretien Routier	FPRC
M.	Herbert Gotran	DJONO AHABA	Ministre du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques	RPRC
M.	Maxime	MOKOM	Ministre chargé du désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement	AB (M)
M.	Arnauld Djoubaye	ABAZENE	Ministre des Transports et de l'Aviation Civile	FPRC
M.	Mahamat	TAÏB YACOUB	Ministre du Commerce et de l'Industrie	MPC
M.	Amadou	BI ALIOU	Ministre de l'Élevage et de la Santé Animale	UPC
M.	Amit	IDRISS	Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	FPRC
M.	Martin	KOUMTAMADJI	Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'innovation du Service Public	FDPC
M.	Souleymane	DAOUDA	Ministre de l'Enseignement Technique et de l'Alphabétisation	UPC
M.	Maouloud Moussa	TERAB	Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et du Secteur informel	FPRC
M.	Dieudonné	NDOMATE	Ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme	AB (N)
M.	Issa	BI AMADOU	Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, chargé du Développement local	3R
M.	Gilbert	TOUMOU DEYA	Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement Chargé des Relations avec les Groupes Armés	MLCJ
M.	Aboukassim	ALGONI TIDJANI	Ministre Conseiller Spécial	MPC

M.	André le Gaillard	RINGUI	Ministre Conseiller à la Présidence en matière d'éducation nationale	FDPC
Mme	Clarisse	SAYO	Ministre Conseiller Spécial à la primature	FDPC
M.	Hassan	BOUBA	Ministre Conseiller Spécial à la primature	UPC
M.	Jean de Dieu	NGAISSONA	Ministre Conseiller à la primature	AB (M)
M.	Amadama	CHAIBOU	Ministre délégué - Conseiller spécial en charge des relations avec le monde Arabe	MPC
M.	Bi Sidi	SOULEYMANE (alias SIDIKI)	Ministre délégué - Conseiller à la primature militaire en charge des unités spéciales mixtes de sécurité pour la zone Nord-Ouest	3R
M.	Mahamat	AL-KHATIM	Ministre délégué - Conseiller à la primature militaire en charge des unités spéciales mixtes de sécurité pour la zone Centre-Nord	MPC
M.	Ali	DARASSA	Ministre délégué - Conseiller militaire en charge des unités spéciales mixtes de sécurité pour la zone Nord-Est	UPC
M.	Joackim	KOKATE	Conseiller spécial	AB
M.	Ghislain	BRIA	Conseiller chargé des unités spéciales mixtes de sécurité	MPC
M.	Haroun	AMALAS-AMLAS	Conseiller chargé du développement du commerce	MLCJ
M.	Amadou	TANGA	Chargé de mission en matière hydraulique et de l'Energie renouvelable	UPC
M.	Ajcain / Askin	NZENGUE LANDA	Chargé de mission en matière de l'Action humanitaire	UFRF
M.	Kalite	DEYA	Chargé de mission à la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises	MLCJ
M.	Simon-Pierre	PASSI-HINGAME	Chargé de mission pour la promotion des petites et moyennes entreprises	RJ/Belanga
M.	Thierry Cyprien	MPONDO	Chargé de mission en matière de l'action humanitaire	Séléka Rénovée

M.	Idriss Amadou	MALOUM	Chargé de mission en matière de l'hydraulique et de l'Energie renouvelable	UPC
M.	Dieu Béni Christian	GBEYA KIKOBET	Chargé de mission pour le contrôle des armes légères de petit calibre	UFRF
M.	Béranger Ludovic Igor	LAMAKA BOUTOUNGARA	Chargé de mission en matière de démobilisation	AB (N)
M.	Marcel	BAGAZA	Préfet de la Nana-Mambéré	FDPC
M.	Mahamat	AWAT	Sous-préfet de Kaga-Bandoro	MPC
M.	Ousmanou	MAZOU BIRI	Sous-préfet d'Abba	3R
M.	Ibrahim	BINDO	Sous-préfet de Kouï	3R
M.	Régis	NGBENZI	Sous-préfet de Mougoumba	UFRF
M.	Achille	MODJEKOSSA GODE	Sous-préfet d'Ouadda	MLCJ

Annex 2.4: FPRC communiqué of 11 May 2019 opposing FACA deployment in Kaga-Bandoro (signed by Abdoulaye Hissène).

Document obtained by the Panel from an armed group member on 12 May 2019.



Annex 2.5: FPRC communiqué signed on 30 April 2019 appointing local leaders in Kaga-Bandoro.

The communiqué was signed by Nourredine Adam but was the result of Abdoulaye Hissène's initiative.
Document obtained by the Panel from an armed group member on 9 June 2019.

FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE
DE CENTRAFRIQUE
BUREAU EXECUTIF NATIONAL

PRESIDENCE

N° 25/FPRC/BEN019



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

DECISION N°
PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER SUPERIEUR

LE VICE- PRESIDENT

Vu : Les Décisions de l'Assemblée Générale des 05, 06, et 07 Juillet 2014 tenue à Birao :
Portant création du Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique ;

Vu : Les Décisions de l'Assemblée Générale des 18 et 19 Octobre 2016 tenue à Bria :
Portant Adoption du nouveau organigramme création, Organisation et Fonctionnement du
Conseil National de Défense et de Sécurité :

Vu : La Décision du 30 Mars 2018 Portant Nomination d'un Coordonnateur General ;
Conformément au respect des dispositions de l'Accord de Paix

DECIDE

Art 1 **Général : IBRAHIM CHARFADINE CMAT TITULAIRE**

Général : KADER HASSAN CMAT ADJOINT

Ils ont été nommés dans les régions de la KEMO, de la NANA-GRIBIZI, de l'OUHAM et de
l'OUHAM-PENDE avec résidence à KAGA-BANDORO

Art 2 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera
enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Ndele le 30 April 2019

Le 1^{er} Vice-Président



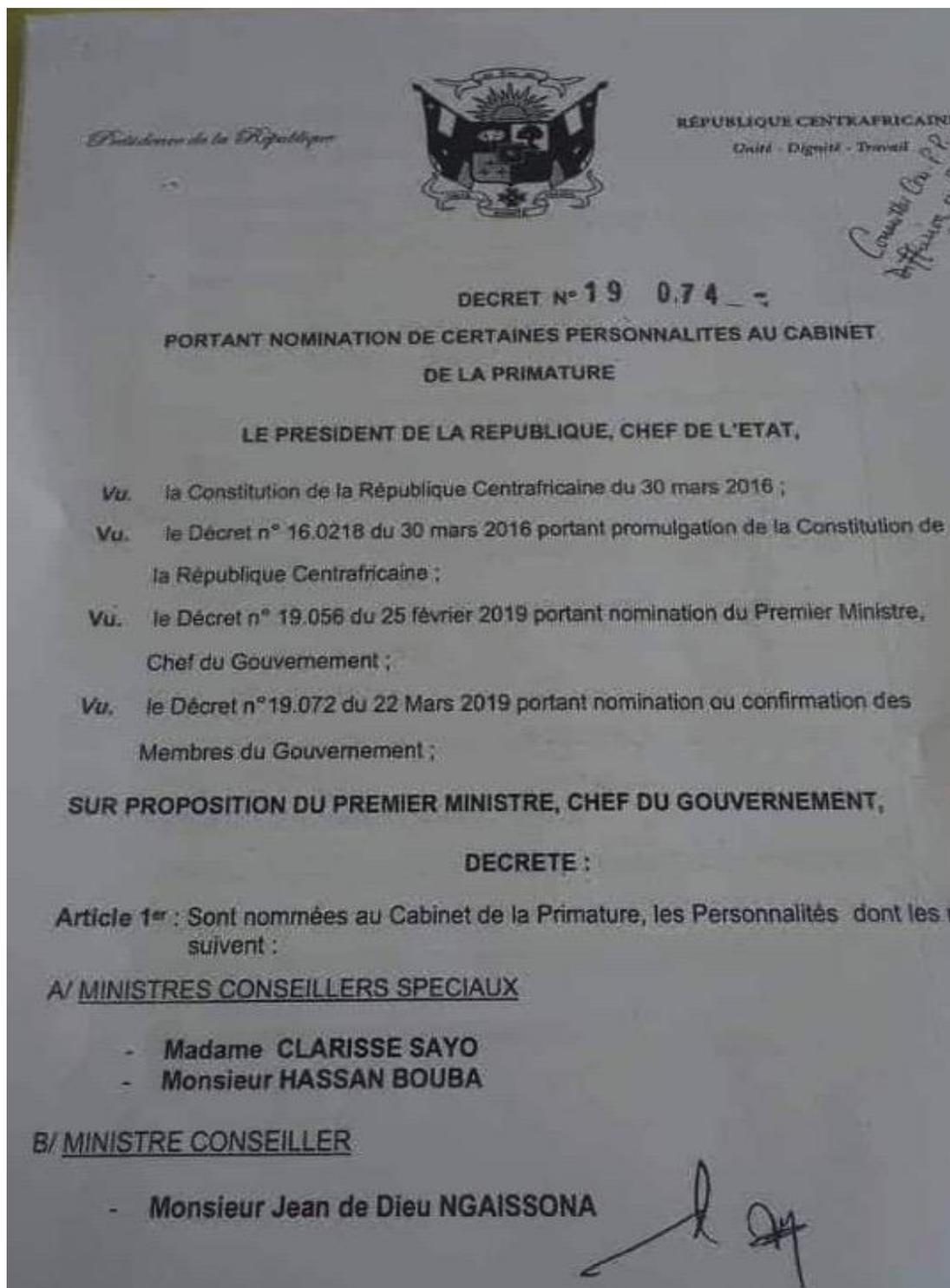
GL Nourredine ADAM

Ampliations

- Bureau Exécutif National
- Coordination General
- MINUSCA
- Autorités Administratives
- Intéressé
- Archive

Annex 2.6: Appointment of armed group leaders as special advisers to the Prime Minister.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 24 March 2019.



C/ CONSEILLERS SPECIAUX

- CONSEILLER SPECIAL CHARGE DES RELATIONS AVEC LE MONDE ARABE :

Monsieur AMADAMA CHAIBOU

- CONSEILLER MILITAIRE EN CHARGE DES UNITES SPECIALES MIXTES DE SECURITE POUR LA ZONE NORD-OUEST

Monsieur BI SIDI SOULEYMANE

CONSEILLER MILITAIRE EN CHARGE DES UNITES SPECIALES MIXTES DE SECURITE POUR LA ZONE CENTRE-NORD

Monsieur ALKATIM MAHAMAT

- CONSEILLER MILITAIRE EN CHARGE DES UNITES SPECIALES MIXTES DE SECURITE POUR LA ZONE NORD-EST

Monsieur ALI DARASSA

D/ CONSEILLERS

- CONSEILLER CHARGE DES UNITES SPECIALES MIXTES DE SECURITE

Monsieur Ghislain BRIA

- CONSEILLER CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE

Monsieur AMLAS AROUN

E/ CHARGES DE MISSION

- CHARGE DE MISSION POUR LA PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

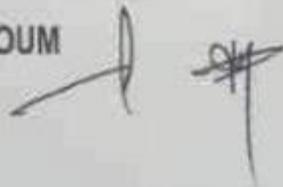
Monsieur Simon-Pierre PASSI- INGAM

- CHARGE DE MISSION EN MATIERE DE L'ACTION HUMANITAIRE

Monsieur Thierry Cyprien MPONDO

- CHARGE DE MISSION EN MATIERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE RENEUVELABLE:

Monsieur IDRIS AMADOU MALOUM



Article 2 : Les Conseillers Spéciaux ont rang et prérogatives de Ministres Délégués.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le **24 MAR. 2019**

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Firmin NGREBADA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE CHEF DE L'ETAT

Pr Faustin Archange TOUADERA

Annex 2.7: Further information on RPRC, a rejected leadership and a new splinter group.

RPRC is a Goula-dominated group mainly present in the Vakaga and Haute-Kotto prefectures. In the aftermath of the signing of the Peace Agreement, tensions emerged between its President Djono Ahaba and RPRC military leaders (“generals” Azor Kalite, Arda Hakouma, and Issa Issaka Aubin). The latter had traditionally supported Djono Ahaba, considering that he had the potential to become a major political figure and possibly Prime Minister.

At the Addis Ababa talks of 18 March 2019, Djono Ahaba played a pivotal role in convincing (including with bribes) several armed group representatives¹¹³ to demand the resignation of Prime Minister Ngrebada (see below document 1). While this move helped Djono Ahaba recover his former position as Minister of Energy and Hydrocarbon in the Government which was appointed on 22 March 2019, the outcome of the talks left the RPRC “generals” unsatisfied. During a gathering of RPRC leaders in Ouadda (Haute-Kotto prefecture) on 15 April 2019, which Djono Ahaba did not attend, these leaders complained about their absence at both the Khartoum and the Addis Ababa talks and accused the RPRC president of using the military branch as a political tool for his personal interests.¹¹⁴

As a result, on 28 May 2019, former RPRC “general” Issa Issaka Aubin published a communiqué creating the *Parti pour le Rassemblement de la Nation Centrafricaine* (PRNC) and naming Nourd Gregaza, unknown on the Central African political scene, as the president of this new group (see below document 2). This declaration was aimed at undermining the RPRC’s military power and replacing the group with a new structure, thereby manouevering the “generals” into the political arena and enabling them to promote their own agenda.

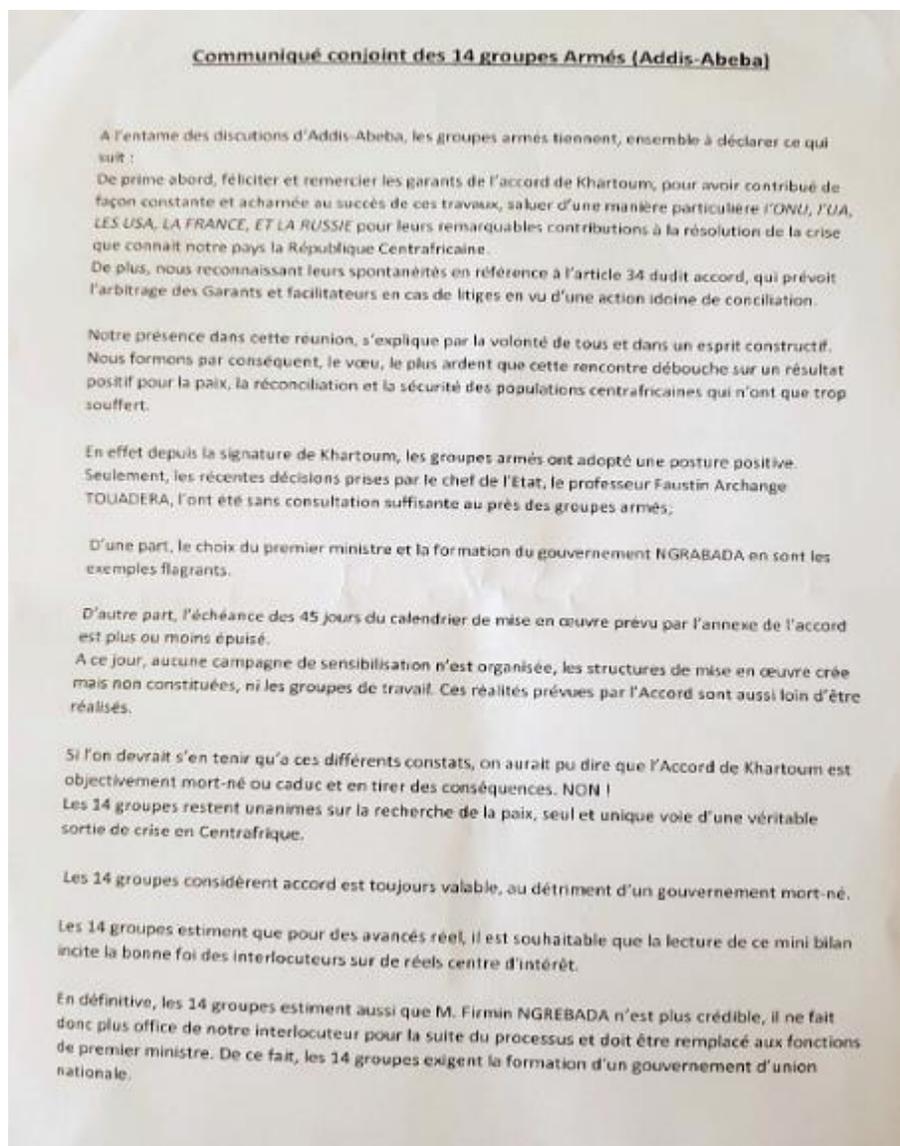
Several questions which will affect the PRNC’s capacity to endure remain unanswered. First, the position of Zakaria Damane, the RPRC’s main leader, is not yet known, as he has not yet officially reacted to the emergence of the new group; Damane is particularly influential in the Ouadda area where he generates significant revenues through the exploitation of diamond mines. Another challenge is that the CAR Government is unlikely to accept the participation of a new armed group in the political process. If this is the case, and the PRNC is not accepted, then the group could be tempted to assert control over the RPRC or engage in a military operation to force the Government or the international community to engage with it.

¹¹³ Meeting with FPRC representative, Bangui, 13 April 2019. Meeting with UPC representative, Bangui, 15 April 2019. Meeting with MLCJ representative, Birao, 17 April 2019.

¹¹⁴ Meeting with RPRC representative, Birao, 17 April 2019 ; meeting with RPRC representative, Bangui, 19 April 2019.

Document 1: Communiqué signed by 11 armed group representatives in Addis Ababa dated 18 March 2019.

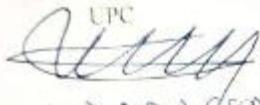
Document obtained by the Panel from an armed group representative on 18 March 2019.



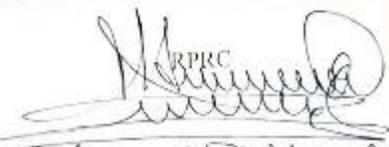
En marge du panel de facilitation, les 14 groupes souhaiteraient désormais discuter directement avec le Président de la république, tel que l'a signifié M. GREBADA dans l'une de ses interventions, il est le seul décideur.

Fait à Addis-Abeba le 18/03/2019

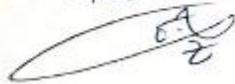
Ont signé :

UPC

ALI DARASSA
MPC ALIATIM MAHAMAT

FPRC

RPRC

Bobran DJONO-ANAMBA
3R SI DIKI-ABASS

BALAKA MOKOM

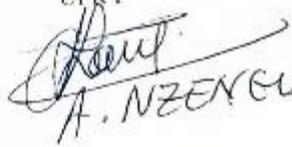
MLCJ Gilbert-Toumou-Beyn


UFR

UFR

ARSAYO

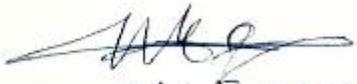
Armet-Saya

UFR F

A. NZENKWE-LANDA
RJ BELANGA

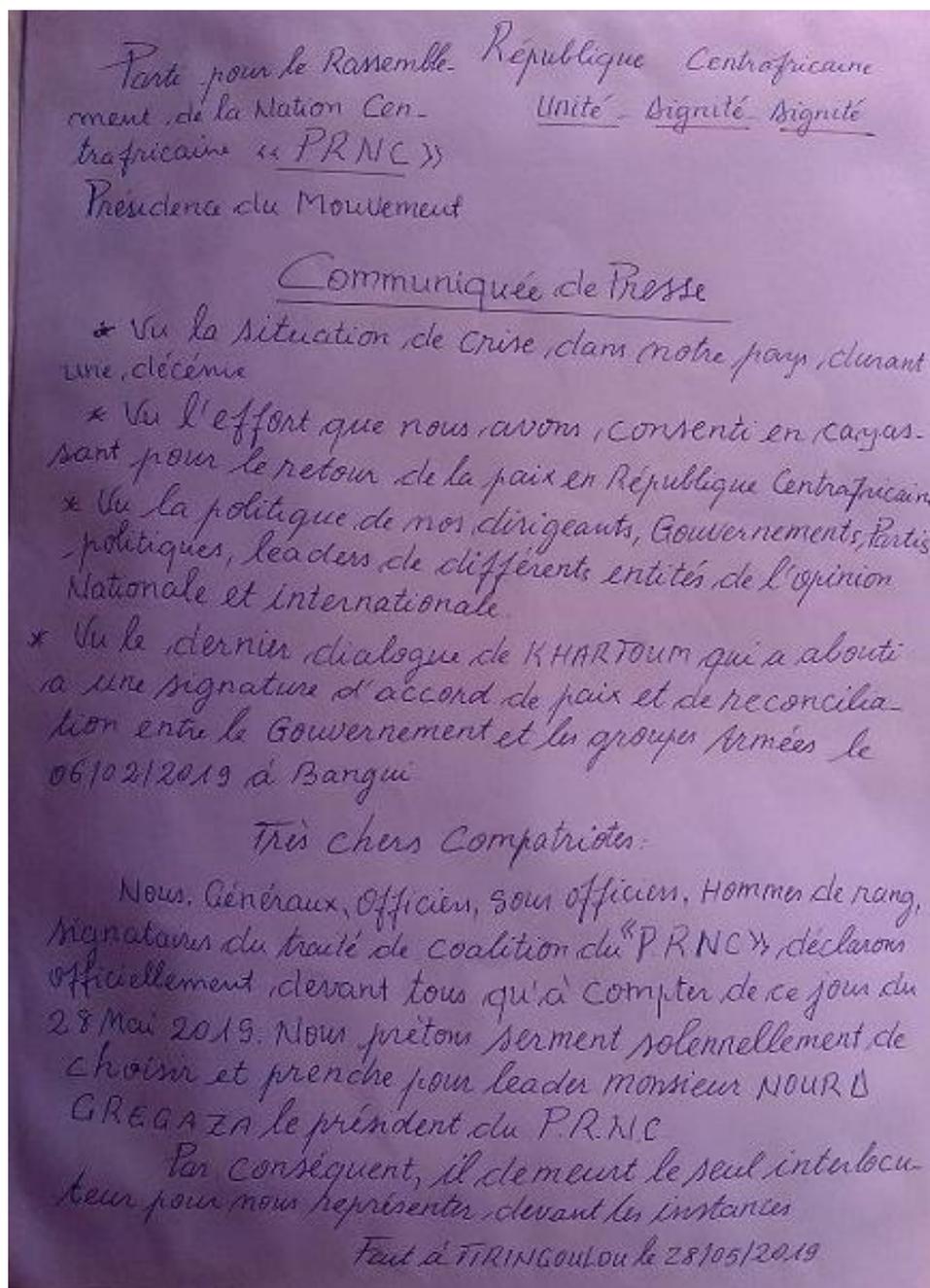
FDPC

OLIMTAMA DJI - ABDOLAYE MISKINE
BALAKA NGZISSONA SELEKA RENOVÉ


Esther-Guestel


ALI ISSAKA

Document 2: Communiqué signed on 28 May 2019 by "general" Issa Issaka Aubin. Document obtained by the Panel from an armed group representative on 29 May 2019.



LISTE DES OFFICIERS DU FRNC SUIVANTS:			
LISTE DES GENERAUX			
N°	NOMS et Prénoms	N° Telephone	Embarquement
01	Gle. YSSA - ISSAKA - AUBIN	75677167	Yssa
02	SOUHAINE - TAREAN	75670500	Yssa
03	AMINE - JOSEPH ANOUE	75403077	Yssa
04	ASSEID - BABALA - ARDA	75252519	Yssa
05	MAHAMAT - DJOUMIA ALBERT	75243000	Yssa
06	TOM - ADAFI	75000033	Yssa
07	MAHAMAT KER - OUSTIANE	75636304	Yssa
08	NAMA - AHMAT - DAGACH		Yssa
09	SANDALE - MAHAMAT		Yssa
10			
LISTE DES COLONELS			
01	FADIL AHMAT - DOUTINGAI	75 383434	Yssa
02	IBRAHIM - RADJAB		Yssa
03	ANTHADINE - CHARAFADINE	75372557	Yssa
04	ALLAN ANTA - ADOUFI	75505998	Yssa
05	YOUSSEUF - POUSTARHA - BEN	75-61-13-13	Yssa
06	MAHAMAT - DEYA		Yssa
07	MALICK - HISSENE ZARKO J	75641865	Yssa
08	YOUSSEUF - PARKOS		Yssa
09	DIDO - ASSIL		Yssa
10	AWADALLAH - ALI		Yssa
11	KADOUNE - KAPADANE		Yssa
12	YAYA - DEYA		Yssa
13	TIDJANI - KARAM - G.M.T	75079686	Yssa
14	ALIMANE - SELEPANE	75383131	Yssa
15	CHARFADINE - POUSSA		Yssa
16	KAPADANE - RADJAB		Yssa
17	YAYA DJOURLOUD *		Yssa
18	AL - HABIW - YAYA	75191328	Yssa
19	TALHA		Yssa
20	CHARFADINE - YAKOUB		Yssa
21	YAYA YAYA		Yssa
22	AMINE - SABOUNE		Yssa
LISTE DES LT COLONEL			
01	MALICK - DEYA		Yssa
02	SAMANGE - MAHAMAT		Yssa
03	MAHAMAT - GALLET - OUMAR	75-43-03-35	Yssa
04	BOURMA - GUIDJA		Yssa
05	ISSA - NAARE		Yssa

COMMANDANTS - Suite	N° TELEPHONE	SIGNATURE
EYAN RIYAL AUBIN		
ABDEL-KADER-RAMADANE		
FADOUL OUSMANE		
TIDJANI - ABDEL-RASSOUL		
ABAKAR - FOTOR-TAKA		
MAHAMATH RADJAB		
ADAM- MATAR		
MAHAMATH- ASSIL		
SABRE- HAROUNE		
NEAO- BONAVENTURE TALBOT		
ABDEL- BACK- ABDEL- KARIM		
HAMIT- DIBRINE		
Abdel Wahib- Abdallah		
ABE RAMADANE	75 20 72 72	
HAROUNE SULLET		
HAROUNE SOULEMANE GELLO	75 00 63 24	
CIAMAR SACHMI	75 52 02 02	
Abdel-Matah Ibrahim	75 03 17 77	
ELTAKAMA IRISS ALMIN	75 10 14 14	
NDOMOSELKO ZAHIE S	75 31 24 41	
HAMIT KATRE	75 70 20 94	
LES CAPITAINES		
IBRAHIM ISSENE		
ISSENE DJADIALSINE		
AMAR MORAY		
ABDOU-RAZICK SOUMAINE		
Abdel-Back Karam		
YAYA Mahamath	75 36 36 43	
HAFIS IBRAHIM	75 49 09 49	
Ali Baballah YANGBATIBO	75 34 48 32	
SALLADINE Mahamoud		
Mahamath Fotor		
Alamine Mahamath H		
Mahamath Alamine Modia	75 22 04 82	
Bachir Am-Kallah		

LES LIEUTENANTS / SOUS LIEUTENANTS		
Noms Prénoms	N° telephone	Emplacement
ANTAR - HAMAD		Autocar
NDOUBALET - ALPHAGAN		NDF
OSSANA - MAHABOU		Ba
RIZGALA - BACHIR		Dakota
DALDOUM - TOM		IXI
ISSA - FOTOR		Aus
MARIAM - ENDJINENDJI		HRB
ADABOU - SANDOUSSI		Quin
NOURADINE - ISSA		DB
PIERRE - SANKARA		Leif
ALPOUJ - KARAI		Pony
CHARAFADINE - IORIS		Alti
SABRE - ADAM		Alti
XANIS - SANDOUSSI		Cherif
MOUSSA - DJOUNA		Sant
AMAR - FRANKY - HAGAR		Leif
ABDOU - ISSAKA		Houph
ABAKAR - SELEMANE		Alti
FOTOR - IBRAHIM		Alti
NOURADINE - BIRINE		Alti
SALAHADINE - ISSENE		Alti
MAHABAT - SIT - NEWA		Alti
OUSMANE - SAKAK		Alti
IBRAHIM - ZIBERT		Alti
DJAFAR - SABIL		Alti
CHERIF - SOUMAINE		Alti
FIZRAK - ACHEMANE		Alti
ABDEL - SALAH - ACHEMANE		Alti
ABOUBAKAR - ALI		Alti
ROUBOUANE - ANOUR		Alti
LOUGMANE - HISSENE		Alti
ABDOULAYE - ACHIMANE		Alti
ABDOULAYE - IDRIS		Alti
HASSANE - CHAWAR		Alti
IOIAMINE - MAHABAT - KER		Alti
ABDEL - RASSOUL - ATIM		Alti
NADRE - ISSA		Alti
DEHABA - BANGUI		Alti
NASRADINE - NOUMINE		Alti
KARAI - SOUMBOUK		Alti
ALAMINE - FEZANE		Alti
AMMAT - KALIL		Alti
DISSATOU - FEZANE		Alti
MADIA - ABDALLAH		Alti
ACHE - ISSA		Alti

Signé par le Général

ISSA ISSAKA AUBIKI

Annex 2.8: Confrontation between the Government and the FDPC.

The FDPC is a small armed group (around 50 fighters) which, until 5 April 2018, essentially controlled a checkpoint in Zoukombo (Nana-Mambéré prefecture), where illegal taxes were collected (see S/2019/608S/2016/1032, paras. 218-222S/2019/608). As a result of the Khartoum and Addis Ababa talks, Martin Koumtamadji, alias Abdoulaye Miskine, the leader of the FDPC based in Brazzaville (Republic of the Congo), was appointed to the CAR Government as Minister for the Modernization of the Administration and Innovation of the Public Service, while three other FDPC affiliates were appointed to lower-level official positions. Miskine has to date refused to take office in the belief that he should instead be given a senior military position at army headquarters.¹¹⁵ In several communiqués (see below document 1), Miskine has accused the Government of violating the Agreement by targeting the FDPC's positions and illegally acquiring weapons. The Panel was unable to find any evidence to support this claim. Growing tensions between Miskine and the Government have resulted in FDPC elements, under direct instruction from Abdoulaye Miskine, perpetrating attacks against civilians, local authorities and MINUSCA peacekeepers.¹¹⁶

On 5 April 2019, at Zoukombo, MINUSCA conducted a military operation in order to recover 11 Government-owned vehicles that had been taken by the FDPC on 3 March. FDPC combatants fired at MINUSCA soldiers who then returned fire, resulting in five FDPC fighters killed and forcing the group to leave its position in Zoukombo.¹¹⁷ The FDPC remaining elements then dispersed, targeting villages and racketeering civilians for supplies around Zoukombo. As of 25 June 2019, the FDPC elements had regrouped and accepted to enter the DDRR programme. However, the FDPC leader Abdoulaye Miskine had yet to officially commit to implementing the Agreement.

On 20 June 2019, Miskine travelled to Birao (Vakaga prefecture) to hold a meeting with some FPRC leaders, including Bashar Fadoul. Pictures and a video from that meeting were circulated (see documents 2 below). In one picture, Abdoulaye Miskine appears in full military uniform, surrounded by well-armed individuals, pointing at a location on the map around the Zoukombo area. On the video, Abdoulaye Miskine presents himself as a commander reviewing his troops. Even though no official declaration was made by Miskine after the release of the video and pictures, this move was aimed at coercing the Government to meet his demands. The underlying message of the audio-visual propaganda material was that Miskine is ready to oppose the Government, by force

¹¹⁵ Meeting with armed group representatives in contact with Abdoulaye Miskine, Bangui, 19-23 April 2019.

¹¹⁶ Confidential reports, 6 and 24 April 2019.

¹¹⁷ Confidential report, 6 April 2019.

if necessary, if his demands are not met. In fact, the troops seen in the pictures and video are FPRC elements not under Miskine's command.¹¹⁸ As happened in January 2018 with the Congolese rebel John Tshibangu (S/2018/1119/para 53), some FPRC elements were made available to Miskine for him to put on a visual show of strength.

¹¹⁸ Phone conversation with armed group representative based in Birao, 22 June 2019.

*Document 1: Communiqué from FDPC Chief of staff published on 27 April 2019.
Document obtained by the Panel from an armed group member on 28 April 2019.*



Deux conducteurs professionnels de nationalités camerounaise et centrafricaine sont protégés par l'État major général suite à un incident qui s'est produit sur route traversant la zone sous contrôle du FDPC. Les deux conducteurs transportaient d'importants équipements et matériels militaires pour le compte du gouvernement centrafricain en violation des résolutions des Nations Unies et des accords de paix de KARTHOUM sans oublier les Assises d'Addis-Abeba.

Le régime du Président TOUADERA a une fois de plus ordonné en représailles l'arrestation de Jean Rock SOBI, Opérateur économique habitant à BANGUI, et placé en détention arbitraire et d'une femme qui sera libérée. Tout ceci dans un contexte de cacophonie orchestrée au sommet de l'Etat sur le caractère supranational ou non des accords de KARTHOUM dont le seul but est de distraire l'opinion nationale et internationale sur les enjeux et défis de la paix. Toute cette campagne de communication empreinte de subjectivité regrettable et indigne de la Présidence de la République minimisant les signatures des Hauts représentants des Institutions de l'Union Africaine et des Nations Unies à l'initiative des accords de KARTHOUM, démontre une fois de plus à suffisance les limites intellectuelles dont excelle le régime au détriment des vraies actions de développement et de paix.

Dans son communiqué du 20 Avril 2019, l'Etat major général suite aux ignobles attaques du 05 avril 2019 avait pris ses responsabilités légitimes dans la protection des populations civiles et aussi des hommes et femmes qui luttent depuis pour la démocratie et la défense de la souveraineté nationale. Il l'a fait aussi pour sécuriser la zone sous son contrôle dès ce dernier incident et, aussi prévenir la logique guerrière du gouvernement.

L'Etat major réaffirme son soutien au Général KOUNTMADJI Martin alias Abdoulaye Miskine Président du FDPC et signataire des accords de KARTHOUM. Cependant il ne peut rester inerte et attirer son attention quand au comportement anti républicain du gouvernement.

En conséquence l'Etat major condamne avec la dernière rigueur la haute trahison du gouvernement centrafricain dans sa méthode à s'approvisionner en armes par des réseaux mafieux.

- Demande instamment la libération immédiate de

1/ NGABA arrêté arbitrairement cinq jours après les attaques du 05 avril 2019 alors qu'il était en soin suite à un accident de motocyclette

2/ M. Jean Rock SOBI personnalité proposée par le FDPC dans sa liste aux fins nominations à des fonctions dans le cadre des discussions de KARTHOUM

3/ Hassan Dondaye arrêté et détenu au Cameroun sur ordre du gouvernement centrafricain

Par ailleurs l'Etat major dément formellement les allégations mensongères du gouvernement centrafricain faisant état des demandes de caution pour la libération des deux conducteurs convoyeurs de matériels militaires.

En outre l'Etat major demande au Président de la République d'user de sa responsabilité en tant que signataire des accords de KARTHOUM pour mettre fin à la logique guerrière du gouvernement centrafricain au quel cas il entend durcir sa position et les conséquences sont de sa seule responsabilité.



L'Etat major général demande également au Général KOUNTMADJI Martin alias Abdoulaye Miskine Président du FDPC et signataire des accords de KARTHOUM, les Garants desdits accords d'œuvrer pour la libération des membres du FDPC arrêtés et surtout à faciliter la mise en œuvre du processus de paix.

Ampliations
 S.E Faustin Archange TOUADERA, Président de la République
 Président de la commission de l'Union Africaine
 Représentant du SG des Nations Unies à Bangui
 Représentant de la CEEAC à BANGUI
 Président du FDPC
 PRESSE

Fait à Galo le 27 avril 2019

Le Chef d'Etat Major



ENOCK DJOITAN

Document 2: Pictures and screenshots from the video released after the meeting between Abdoulaye Miskine and FPRC leaders.

Picture of Abdoulaye Miskine meeting with Bashar Fadoul, one of Nourredine Adam's close associates and member of the FPRC leadership. Document obtained by the Panel from an armed group member on 22 June 2019.



Picture of Abdoulaye Miskine pointing at Zoukombo. Document obtained by the Panel from an armed group member on 22 June 2019.



Screenshot of the video featuring Abdoulaye Miskine and Bashar Fadoul reviewing troops. Document obtained by the Panel from an armed group member on 22 June 2019.



Annex 2.9: GTSC call for demonstration against the Government.

Document obtained by the Panel from a GTSC member on 10 April 2019.



GTSC Groupe de Travail de la Société Civile sur la Crise Centrafricaine
Plateforme de proposition de solutions pour la résolution pacifique des conflits et de contrôle citoyen

Appel à la manifestation populaire du Groupe de Travail de la Société Civile sur la Crise Centrafricaine

Chers compatriotes,

Pendant que nous exigeons l'abrogation pure et simple du décret portant nomination des chefs rebelles mercenaires au sein de la haute administration civile et militaire de notre pays, Ali Darassa et le caporal-chef Alkatim, respectivement mercenaires nigérien et tchadien continuent de massacrer nos populations dans l'arrière-pays. L'assassinat du maire de la commune de Cochio-toulou dans la Sous-préfecture de Kouango, monsieur Zacharis-Ahmat et de son comptable par des groupes armés sévissant dans la région, d'une part, et, la séquestration des éleveurs peuls par Alkatim, d'autre part, sont des exemples à titre d'illustration. Aussi, faut-il ajouter la recrudescence de la violence armée dans la Mobaye.

Outre ces tueries, alors que le peuple centrafricain est confronté aux énormes problèmes d'eau sur toute l'étendue du territoire, le Président de la République ainsi que le Président de l'Assemblée nationale abandonnent la Nation pour des balades à l'étranger à coût des centaines de million de franc CFA. Face aux violations graves de la Constitution de la République, à la haute trahison dont le Chef de l'Etat serait coupable et à ce qu'il convient de qualifier de non-assistance au peuple en danger, **le GTSC demande :**

A l'armée nationale et républicaine, aux partis politiques, aux enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur, aux syndicats, aux diverses associations, aux élus de la Nation, aux avocats, aux médecins, aux transporteurs (taxi-moto, bus, taxi...), aux élèves et étudiants, à la jeunesse, aux femmes, aux commerçants, aux journalistes, aux fonctionnaires, à toute la société centrafricaine **DE SE LEVER TOUS COMME UN SEUL PEUPLE, UNE SEULE NATION ET SORTIR DANS LA RUE LE LUNDI 15 AVRIL 2019 POUR :**

- Dire non à la haute trahison par le Chef de l'Etat ;
- Dire non à la prise en otage de la République par des rebelles mercenaires ;
- Dire non au non-respect de la Constitution ;
- Exiger que le peuple ait accès à l'eau potable.

Chers compatriotes,

Le changement tant attendu ne viendra que de nous-mêmes, courageusement, prenons la destinée de notre Nation en main. Quittons l'aventure pour un destin historique et héroïque.

La Patrie, rien que la Patrie!

Fait à Bangui, le 10 Avril 2019

Le Porte-parole du GTSC

Paul-Crescent BENINGA



Annex 2.10: Creation of *E Zingo Biana* or FUDN.

Document obtained by the Panel from a member of E Zingo Biani on 31 May 2019.

È ZÎNGO BÎANI
Front Uni pour la Défense de la Nation

Communiqué de presse

« È ZÎNGO BÎANI », le Front Uni pour la Défense de la Nation, s'est réuni ce jour 31 mai 2019 à 15h30 minutes à son lieu habituel, en vue de définir ses activités après à sa sortie officielle devant la Presse nationale. A cet effet, deux principales résolutions ont été prises :

1. La transmission officielle de la Déclaration, portant création de la Plateforme et de ses revendications au Président de la République pour suite à donner et aux Institutions de la République et aux diverses représentations internationales pour informations ;
2. La mise en place de la Coordination, dont la composition est libellée comme suit :

Coordonnateur Général ::	Gervais LAKOSSO
Coordonnateur Général Adjoint	Raymond ADOUM
Rapporteur Général :	Gildas de Carême BENAM
Rapporteur Général Adjoint :	Sylviane ZOUMERI
Conseiller en stratégie et mobilisation :	Dominique YANDOCKA
Poete-Parole :	Jean Serge BOKASSA

« È ZÎNGO BÎANI », le Front Uni pour la Défense de la Nation, tient à informer l'opinion publique nationale et internationale que la suite de ses actions dépendra des réponses que le Chef de l'Etat aura apportées aux diverses revendications formulées.

Fait à Bangui, le 31 mai 2019

Le Rapporteur Général


Gildas de Carême BENAM

Annex 2.11: FUDN's communiqué calling for demonstrations.

Document obtained by the Panel from a member of E Zingo Biani on 5 June 2019.

È ZÎNGO BÎANÎ

Front Uni pour la Défense de la Nation

Communiqué de presse 002

« È ZÎNGO BÎANÎ » Le Front Uni pour la Défense de la Nation, tient à informer toute l'opinion mais plus particulièrement nos compatriotes, des nouvelles adhésions que le Front vient d'enregistrer. Il s'agit de :

- Parti de l'Unité et de la Reconstruction (PUR/Parti Politique)
- Centrafrique Debout et Solidaire (CDS-CA/Société Civile)
- Forum Démocratique pour la Modernité (FODEM/Parti Politique)
- Espace Linga Tere (Société Civile)
- Union Nationale pour la Défense de la Démocratie (UNDD/Parti Politique)

Nous saisissons cette occasion pour inviter toutes les entités et les personnalités, ayant conscience du péril qu'encourt notre démocratie face aux dérives totalitaires que nous ne cessons d'enregistrer, mais encore et surtout, confrontées à la persistance des massacres perpétrés contre les populations sans protection et sans défense, à nous rejoindre pour poursuivre cette lutte démocratique, indispensable à la libération de notre patrie.

Par ailleurs, pour insister sur les revendications citoyennes du 28 mai 2019, « È ZÎNGO BÎANÎ » Le Front Uni pour la Défense de la Nation, invite toute la population de Bangui à une série de meetings d'éveil de conscience et de sursaut patriotique, « È ZÎNGO BÎANÎ » qui auront lieu respectivement :

- Le Samedi 15 juin 2019 à 15h sur le terrain Ucatex dans le 8^{ème} arrondissement
- Le Samedi 22 juin 2019 à 15h sur le terrain Saint Jacques Kpetene dans le 6^{ème} arrondissement
- Et le Samedi 29 juin 2019 à 19h sur le terrain de football de Begoua

Peuple Centrafricain, è zingo biani pour défendre notre Nation en danger.

Fait à Bangui, le 5 juin 2019

**Pour « È ZÎNGO BÎANÎ »,
le Front Uni pour la Défense de la Nation**



Le Porte-Parole
Jean-Serge Bokassa

Coordonnateur Général 75500295 Porte-Parole 72260461 Conseiller mobilisation 75363636

Annex 2.12: Communiqué from the *Mouvements des requins de Centrafrique* of 6 June 2019 calling for the movement's members to oppose the holding of FUDN meetings.

Document by the Panel obtained from a member of FUDN on 6 June 2019.

MOUVEMENT DES REQUINS DE CENTRAFRIQUE

COORDINATION GÉNÉRALE

COORDINATION DES OPÉRATIONS

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°003
(Large diffusion)

La coordination Générale des Requins de Centrafrique demande à tous les coordonnateurs locaux et leurs bases respectives à être prêts pour une opération dénommée "la BLIETZKRIEG" que les consignes leurs seront données dans les heures qui suivent par la coordination des opérations.

Par ailleurs, elle remercie infiniment nos amis russes pour leurs dotations en matériels de surveillance et de dissuasion à savoir : les drones, les gourdins électriques et les baguettes de décharges électriques pour rendre les assoiffés du pouvoir impuissants et stériles.

Par conséquent, une carte blanche est déjà donnée pour des actions dommageables prévues les 15, 22 et 29 juin 2019 aux différents lieux de leurs rassemblements ciblés.

Fait à Bangui le 06 juin 2019
Le Coordonnateur Général des Requins de Centrafrique
Saint Luc BAGAZA



Annex 2.13: Communiqué appointing an individual in charge of the mobilization of lethal and non-lethal equipment for the *Mouvements des requins de Centrafrique*.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 12 June 2019.

MOUVEMENT DES REQUINS DE CENTRAFRIQUE

COORDINATION GÉNÉRALE

COORDINATION DES OPÉRATIONS

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°5
(Large diffusion)

Les coordonnateurs locaux des huit arrondissements de Bangui et des cinq Bimbo, sous l'hospice du coordonnateur général des requins de Centrafrique, réunis en conclave ont désigné à l'unanimité Monsieur WANN BATA en qualité de Conseiller Économique, Chargé de Mobilisation des équipements letaux et non létaux du Mouvement des requins de Centrafrique.

Une copie de la présente décision sera remise à l'intéressé.

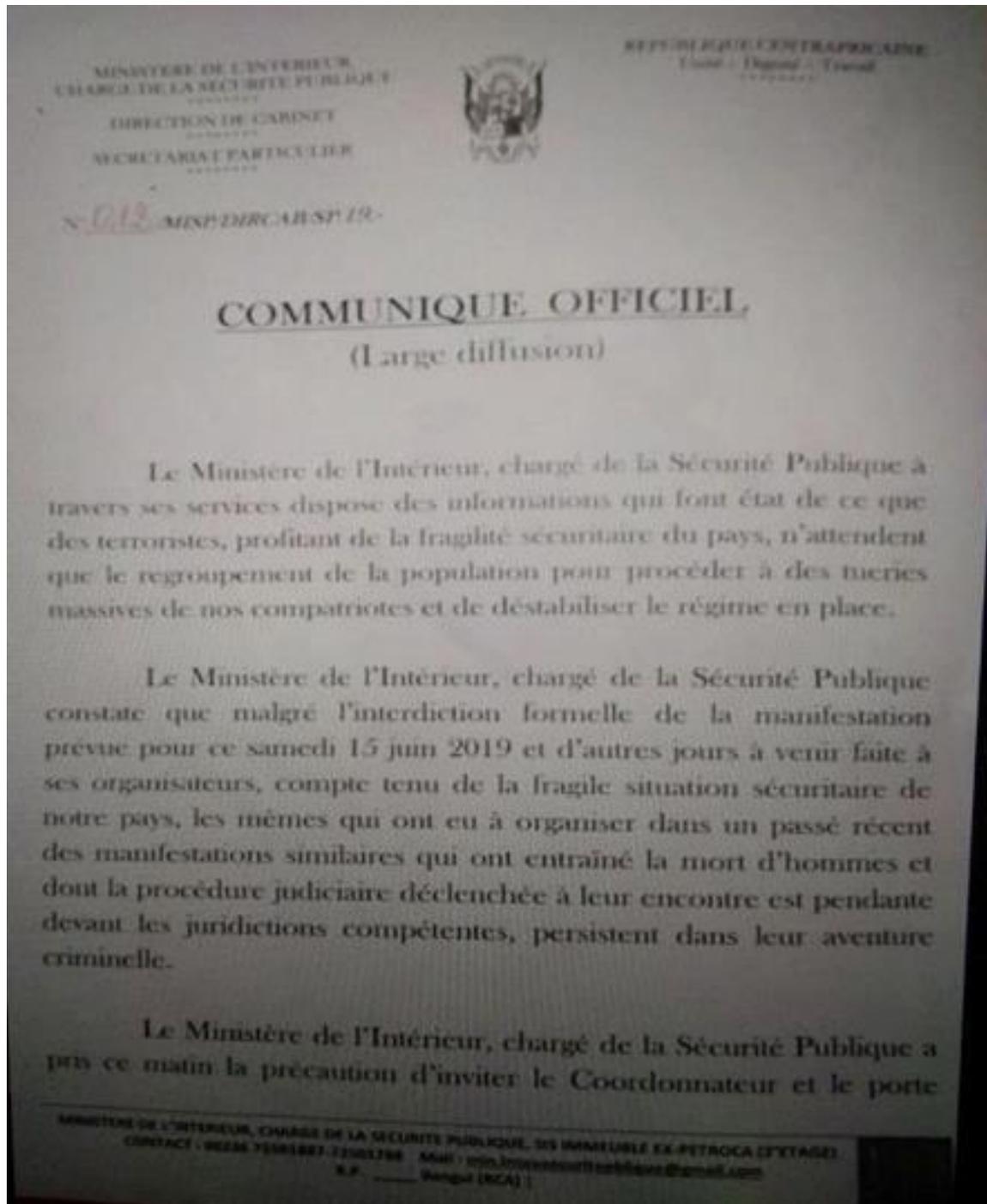
Faite à Bangui le 09 juin 2019
Le Coordonnateur Général des Requins de Centrafrique

Saint Luc BAGAZA



Annex 2.14: Communiqué from the Ministry of Interior of 13 June 2019 on the FUDN's call for a demonstration on 15 June 2019.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 13 June 2019.



parole de l'Association « E. ZINGO BIANI » pour leur notifier de vive voix l'interdiction de cette manifestation dont les conséquences risqueraient d'être incommensurables.

Ceux-ci se sont retirés en promettant de s'en référer à leur base.

Ainsi, le Ministère de l'Intérieur, chargé de la Sécurité Publique prend à témoin l'opinion tant nationale qu'internationale sur les conséquences qui adviendraient et qui engageraient l'entière responsabilité morale et pénale de leurs auteurs connus de nos services.

Le présent communiqué tient lieu d'ultime avertissement.

A BON ATTENDEUR SALUT.

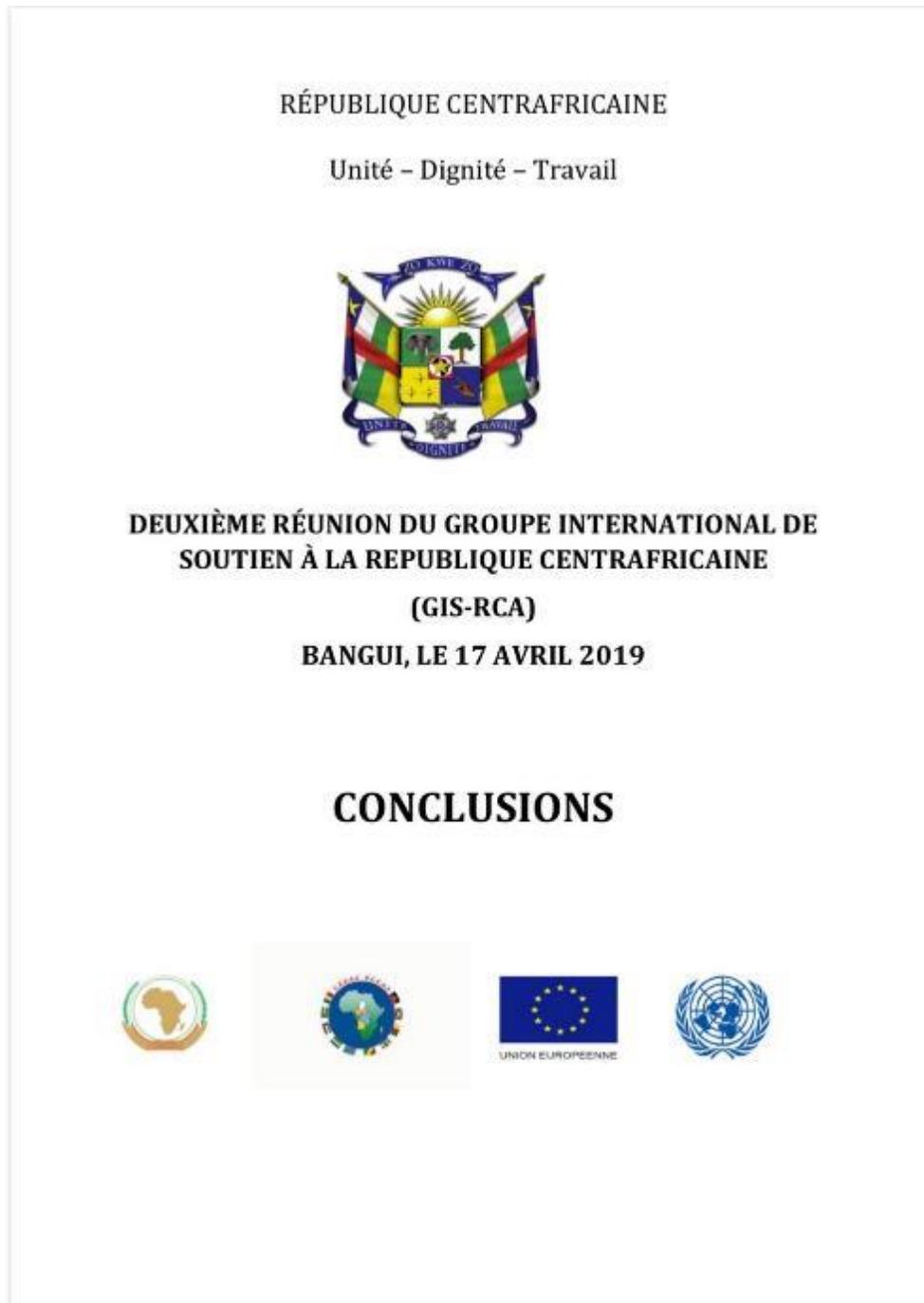
Fait à Bangui, le 13 JUIL 2019



Le Général de Brigade,
Henri WANZET-LINGUISSARA

Annex 3.1: Communiqué of the International Support Group dated 17 April 2019.

Document obtained by the Panel from a diplomatic source on 18 April 2019.



1. À l'invitation du Gouvernement centrafricain, le Groupe International de Soutien à la République Centrafricaine (GIS-RCA) a tenu le 17 avril 2019 à Bangui (RCA), sa deuxième réunion, sous le patronage de S.E.M. le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République. Ont pris part à cette importante réunion M. Firmin NGREBADA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Smail CHERGUI, Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine (UA), M. Jean Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, chargé des Opérations de maintien de la paix, M. Mankeur NDIAYE, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSCA, M. Koen VERVAEKE, Directeur général Afrique du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et M. Adolphe NAHAYO, Représentant le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Des représentants des pays de la région notamment le Ministre des Affaires Etrangères du Tchad, Monsieur Mahamat Zene CHERIF et le Secrétaire d'Etat aux Relations Extérieures de l'Angola, Monsieur Tete ANTONIO ainsi que le corps diplomatique étaient également présents (voir liste des participants en annexe).
2. L'objectif principal de la réunion, coprésidée par Messieurs Firmin NGREBADA, Smail CHERGUI, et Jean-Pierre LACROIX, était de faire le point sur les progrès et défis dans la mise en œuvre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA), signé par le Gouvernement de la République centrafricaine et quatorze (14) groupes armés à Bangui, le 6 février 2019. La cérémonie d'ouverture a été marquée par des allocutions prononcées respectivement par les représentants de l'UE, de la CEEAC, des Nations Unies, de l'Union Africaine ainsi que par le discours du Chef de l'État, S.E.M. le Professeur Faustin Archange TOUADERA.
3. Le Chef de l'Etat dans son discours, a réaffirmé sa ferme volonté de respecter de bonne foi, la mise en œuvre des engagements contenus dans l'APPR-RCA et a appelé les anciens groupes armés signataires de l'Accord, à faire de même.

Délibérations

4. Dès l'ouverture des travaux, le Premier Ministre Firmin NGREBADA a présenté aux participants les onze (11) priorités du Gouvernement centrafricain sur la mise en œuvre de l'Accord de paix, élaborées sous la très haute impulsion du Chef de l'État et qui se présentent comme suit :
 - i. La cessation immédiate des hostilités sur l'ensemble du territoire national ;
 - ii. La campagne de sensibilisation et de vulgarisation de l'APPR-RCA ;
 - iii. L'opérationnalisation de tous les organes du MOS, y compris le Secrétariat Technique ;
 - iv. Le démarrage des travaux de la Commission Mixte Inclusive chargée d'examiner tous les aspects liés aux événements tragiques du conflit, de les qualifier et de proposer toute action susceptible d'être prise en matière de justice et rendre son rapport à la Commission, Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) ;
 - v. La lutte contre l'impunité, l'opérationnalisation de la CVJRR et la poursuite du travail des mécanismes judiciaires et de justice transitionnelle existants (juridictions ordinaires et Cour pénale spéciale) ;

- vi. L'opérationnalisation des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) pour lesquelles le vetting, la démobilisation, le désarmement des anciens groupes armés et toutes les mesures d'accompagnement traditionnelles sont nécessaires ;
 - vii. La poursuite de la Réforme du secteur de la sécurité (RSS) et du Programme DDDR ;
 - viii. L'adoption des lois notamment sur la décentralisation, le statut des anciens chefs d'Etat, les partis politiques ainsi que la préparation des élections générales de 2020/2021 ;
 - ix. Le lancement du programme d'urgence de réhabilitation des communautés à la base dans chaque Préfecture ;
 - x. L'organisation des quatre (4) fora pour le développement régional (Bangassou, Birao, Bouar et Mbaiki) ; et enfin
 - xi. Le lancement du Plan national et régional de gestion de la transhumance.
5. Le Premier Ministre a également insisté sur les défis et besoins pour la mise en œuvre adéquate de l'APPR-RCA.
6. Suite à la communication du Premier Ministre, le Groupe a salué le Gouvernement pour ses efforts de consolidation de la paix et de restauration de l'autorité de l'Etat, avec l'appui de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le Groupe a également salué les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'APPR-RCA, notamment la mise en place d'un Gouvernement inclusif, la création des Mécanismes de suivi et de mise en œuvre et d'autres organes prévus par l'Accord telle que la Commission inclusive. Le Groupe a cependant déploré la poursuite des exactions commises contre les populations civiles et les défis humanitaires qui persistent.

Décisions du Groupe International de Soutien

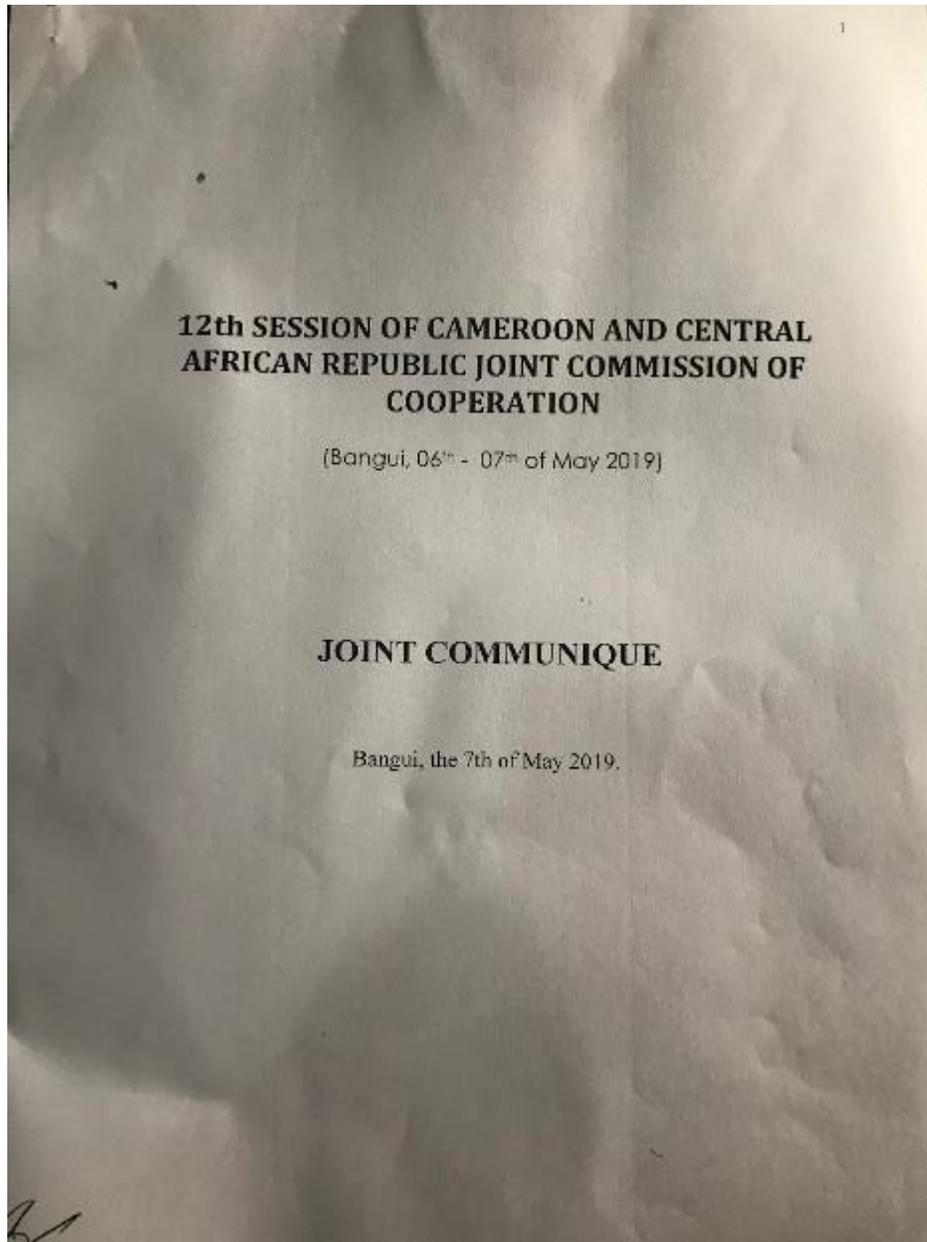
7. Après délibérations, le Groupe International de Soutien a décidé de ce qui suit :
- i. Souligne l'importance vitale de la cessation effective des hostilités et l'arrêt des exactions contre les populations et du respect des engagements contenus dans l'APPR-RCA ;
 - ii. Invite les anciens groupes armés à transmettre, la liste de leurs membres pour les différentes structures de mise en œuvre et de suivi (MOS) ainsi que la Commission inclusive, les USMS et le DDDR ;
 - iii. Encourage le Gouvernement à élaborer une feuille de route, avec un calendrier précis, en concertation avec les partenaires pour la mise en œuvre effective des activités prioritaires mentionnées ci-dessus, dans un esprit d'ouverture ;
 - iv. Exhorte le Gouvernement à redoubler d'effort pour une grande inclusivité des différents segments de la société centrafricaine dans la gouvernance publique, notamment à travers une participation plus active des femmes et une meilleure représentativité de la diversité des composantes de la société centrafricaine dans les forces nationales de défense et de sécurité.

- v. Encourage le Gouvernement centrafricain, avec l'appui de ses partenaires, à poursuivre ses efforts pour faciliter le travail vital des humanitaires envers la population nécessiteuse et créer les conditions favorables au retour volontaire, digne et en sécurité des personnes déplacées internes et des réfugiés ;
 - vi. Encourage l'ensemble des Centrafricaines et des Centrafricains, y compris les parties signataires, les acteurs politiques, les leaders religieux, la société civile, les associations de femmes et de jeunes, à s'approprier l'Accord et d'en assurer une promotion active en vue d'un retour à une paix durable ;
 - vii. Encourage les pays voisins et institutions de la région à soutenir les efforts de mise en œuvre de l'APPR-RCA, notamment à travers la revitalisation des relations diplomatiques et plus particulièrement la reprise des Commissions mixtes.
 - viii. Salue l'action des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République centrafricaine en faveur de la stabilisation et de la consolidation de la paix dans ce pays, conformément à leur mandat respectif. Le Groupe les encourage à poursuivre cet appui multiforme et de l'aligner aux priorités de mise en œuvre de l'Accord de paix, tout en poursuivant la mise en œuvre des programmes et fonds existants, en faveur du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en République centrafricaine (RCPCA), notamment en matière de protection sociale, de développement local et d'infrastructures socio-économiques de base. Il s'agit d'une dimension cruciale pour apporter aux populations les plus affectées, y compris les jeunes et les femmes, les dividendes tangibles de la paix.
8. Les participants ont pris note de la volonté du Président de la République et de son Gouvernement d'organiser dans les meilleures conditions de transparence, d'intégrité et d'équité les prochaines élections. Ils ont, à cet effet, demandé aux partenaires de la République Centrafricaine de fournir l'appui financier, opérationnel, logistique, sécuritaire ainsi que l'assistance technique nécessaires.
 9. Le Groupe International de Soutien salue l'action de la MINUSCA, conformément à son mandat, pour la mise en œuvre des dispositions de l'APPR-RCA, en accompagnant le processus politique par ces bons offices, pour protéger les populations civiles, pour promouvoir les droits de l'homme et l'Etat de droit, pour lutter contre l'impunité et pour soutenir le retour de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national.
 10. Les participants expriment leurs sincères remerciements au Président de la République centrafricaine, S.E.M. le Professeur Faustin Archange TOUADERA, au Gouvernement et au peuple centrafricains, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui leur ont été réservés. Ils félicitent les autorités centrafricaines, les Nations Unies, l'Union africaine, la CEEAC et l'Union Européenne pour l'excellente organisation de la deuxième réunion du Groupe International de Soutien à la République centrafricaine.
 11. Les participants ont convenu de fixer dans de meilleurs délais, et après consultations, la date et le lieu de la prochaine réunion du Groupe International de Soutien.

Fait à Bangui, le 17 avril 2019

Annex 3.2: Communiqué of the 12th session of the Cameroon and Central African Republic Joint Commission of Cooperation (Bangui, 6-7 May 2019).

Document obtained by the Panel from an official of the Ministry of Foreign Affairs of the Central African Republic on 9 May 2019.



From the 6th through the 7th of May 2019, was held at the Ledger Plaza Hotel in Bangui, the 12th Session of Cameroon-Central African Republic Joint Commission.

The two delegations were led respectively by their Excellencies, Sylvie BAIPO TEMON, Minister of Foreign Affairs and Central African Abroad of the Central African Republic and MBELLA MBELLA, Minister of External Relations of the Republic of Cameroon.

The list of the two Delegations is attached.

During his stay in Central African Republic, H.E. MBELLA MBELLA was received in audience by H.E. Faustin Archange TOUADERA, President of the Central African Republic, to whom he conveyed the fraternal greetings of his Counterpart and Friend, H.E. Paul BIYA, President of the Republic of Cameroon, and his sincere congratulations on the negotiation and signing of the Political Agreement for Peace and Reconciliation in the Central African Republic as well as his wishes for full success in the implementation of this important instrument.

He was also received in audience by H.E. Firmin NGREBADA, Prime Minister, Head of Government of the Central African Republic with whom, he discussed the taking office of the new Central African Government and the implementation of the Bangui Agreement of the 6th of February 2019.

H.E. MBELLA MBELLA also met with H.E. Sylvie BAIPO TEMON, Minister of Foreign Affairs and Central African Abroad of the Central African Republic, with whom it carried out a broad review of bilateral cooperation and the ways and means by which it can be relaunched.

The solemn opening ceremony was punctuated by the speeches of Their Excellencies MBELLA MBELLA and Sylvie BAIPO TEMON, who welcomed the excellent relations of friendship and historical brotherhood that unite the two countries, and their Heads of State.

In accordance with the adopted agenda, the Experts of the two Delegations discussed political, legal and security issues, issues of

economic, commercial, scientific, cultural and technical cooperation For example.

The following draft Cooperation Agreements were thus examined and initialled :

1. the draft Framework Agreement for Scientific and Technological Cooperation;
2. the draft Cooperation Agreement in the areas of small and medium-sized enterprises and the craft sector ;
3. the draft Protocol Agreement for Technical Cooperation in the Field of Sports and Physical Education;
4. the draft Cooperation Agreement in the field of Youth Development ;
5. the draft Implementation Protocol for the triennium 2020 - 2024 of the Agreement on Cultural Cooperation and Technical Assistance in the Field of Arts and Culture;
6. the draft Agreement on Energy and Water Cooperation ;
7. the draft Agreement on Cooperation in Higher Education ;
8. the draft Protocol Agreement on the exchange of broadcasting and television programmes and technical experience between Central Africa Broadcasting and Television and Cameroon Radio and Television Corporation (CRTV) ;
9. the draft Protocol Agreement for the establishment of a permanent system for the control of movements of fish, livestock and animal products between the Republic of Cameroon and the Central African Republic.

The two Parties have agreed to give a new impetus to cooperation between the two countries, notably through deepening cooperation in various areas of interest such as institutional and human capacity building, academic exchanges, trade, industry and mining.

They also agreed on the establishment of a Monitoring Committee for the implementation of the recommendations of the Joint Commission of Cooperation, to ensure the effective implementation of cooperation actions initiated between the two countries.

Finally, the two Delegations welcomed the spirit of brotherhood,



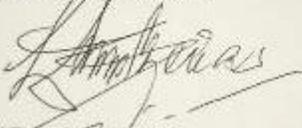
conviviality and mutual understanding that prevailed throughout the work.

The Cameroonian Delegation expressed its deep gratitude to the Head of State, the Government and the Central African people for the fraternal and warm welcome and for the hospitality it received.

The two Parties have agreed to hold the meetings of the Monitoring Committee and of the 13th session of the Joint Commission of Cooperation in Cameroon, on dates to be agreed by diplomatic means.

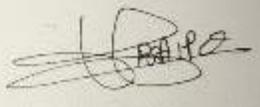
Done in Bangui, 7th May 2019.

For the Government of
the Republic of Cameroon,



H.E. MBELLA MBELLA
Minister of External Relations

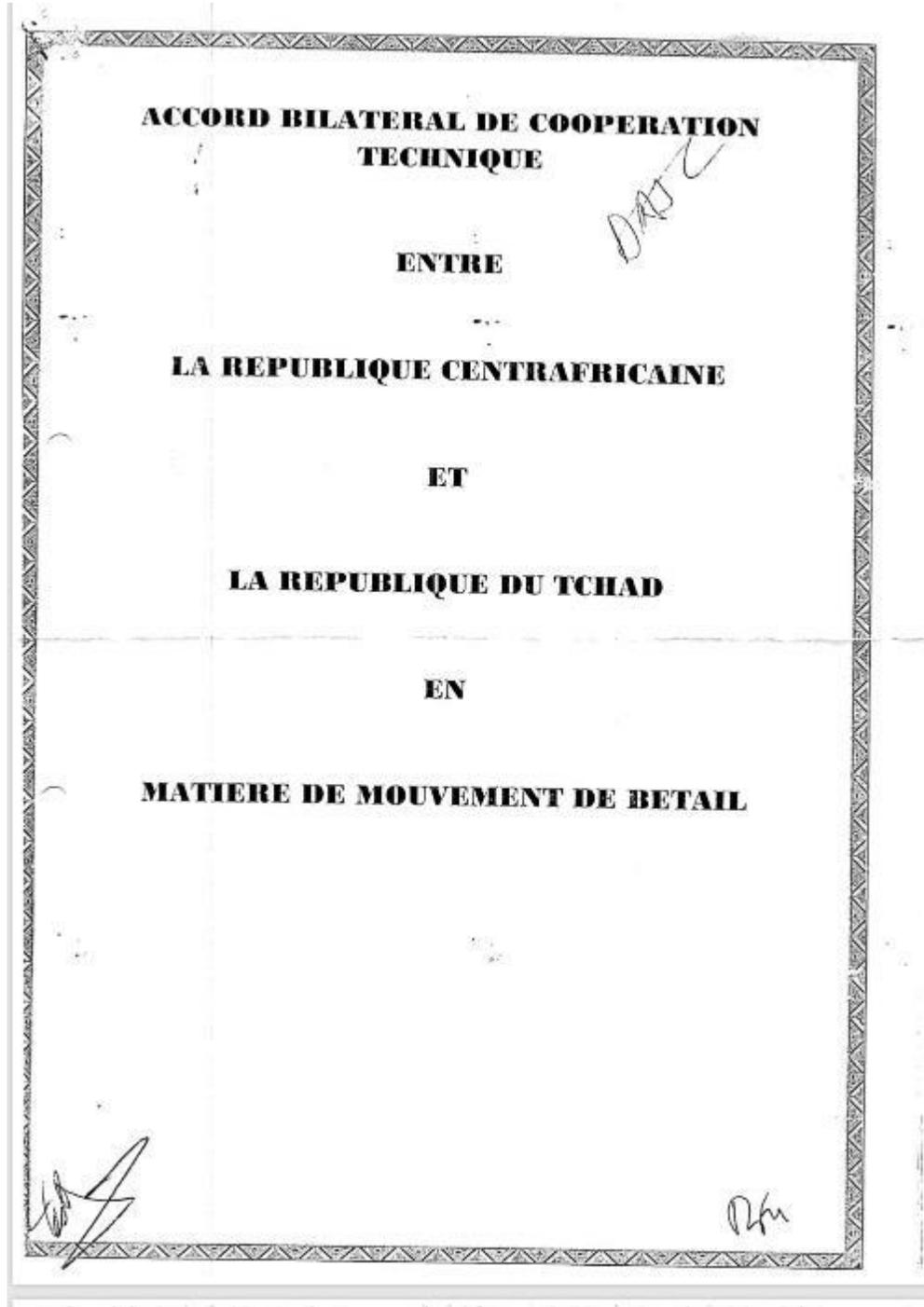
For the Government of
the Central Africa Republic,



H.E. Sylvie BAIPO TEMON
Minister of Foreign Affairs and Central
Africans Abroad

Annex 3.3: Bilateral agreement between the Central African Republic and Chad on cattle movement (signed in Ndjamena, 30 October 2012).

Document obtained by the Panel from a diplomatic source on 25 June 2019.



LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE D'UNE PART;

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD D'AUTRE PART;
(*Ci-dessus dénommées "les Parties Contractantes"*)

Considérant l'Acte N°31/84-UDEAC- 413 du 19 décembre 1984, adoptant l'accord relatif à l'harmonisation des législations et réglementations Zoo-sanitaire en-UDEAC :

Considérant l'Accord du 18 Décembre 1987, portant création de la commission de la communauté économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques en U.D.E.A.C.;

Considérant la Décision N°1/94-CEBEVIRHA – 018 – CE – 29 du 16 mars 1994, autorisant la mise en circulation du Passeport pour le bétail et du Certificat international de Transhumance et fixant les modalités d'utilisation :

Considérant la Décision N°7/9 – CEBEVIRHA – D18 – CE – 30 du 30 décembre 1994, portant modification de la Décision N°1/94-CEBEVIRHA – 018 – CE – 29 du 16 mars 1994.

Résolus à appliquer scrupuleusement les textes y relatifs en vigueur dans les Etats membres de la CEMAC et dans leur pays respectif :

Soucieux de mieux contrôler, les mouvements des éleveurs, du bétail et des produits d'élevage et halieutiques de part et d'autre de leur frontière :

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er} : Le présent Accord définit le cadre juridique du contrôle des mouvements de bétail de commercialisation et de transhumance, ainsi que le contrôle de la qualité des produits animaux et halieutiques en circulation entre les deux pays conformément aux textes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ; de la législation et de la réglementation en vigueur dans les deux Pays.

Article 2 : Les produits animaux et halieutiques destinés à la commercialisation circulant entre les deux pays doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire et vétérinaire délivré conformément à la législation et à la réglementation en vigueur dans chacun des deux pays.

Article 3 : Le bétail circulant entre les deux pays dans le cadre de la transhumance et de commercialisation doit être accompagné d'un Passeport International du bétail pour les

animaux de commercialisation et d'un Certificat International de Transhumance délivrés par les Autorités vétérinaires compétentes de chaque pays.

Article 4 : Le Certificat International de Transhumance (CIT), est un document de la CEBEVIRHA/CEMAC valable pendant toute la période de la transhumance. Cependant, le Certificat Zoo-Sanitaire ou le Laissez-Passer Sanitaire qui accompagnent le CIT ou le Passeport à une validité de trois (03) mois pour le bétail de commercialisation.

Article 5 : Lors de la transhumance des animaux, le Certificat International de transhumance et le certificat Zoo-Sanitaire doivent comporter chacun les mentions suivantes :

POUR LE BETAIL TRANSHUMANT

- N° d'identification ;
- Identité du Berger ;
- Identité du Propriétaire ;
- Composition du troupeau ;
- Destination et la zone de transhumance sollicitée ;
- Durée de séjour ;
- Photo 4 x 4 du berger ;
- Signature de l'Autorité Vétérinaire ayant délivré le CIT et le Laissez-Passer Sanitaire ;
- Visas des services de la sécurité Tchadienne et Centrafricaine à la sortie et à l'entrée des frontières.

Le Certificat International de Transhumance est valable également pour un aller et retour, tandis que le passeport est retiré à l'arrivée des animaux de boucherie par le service vétérinaire du pays bénéficiaire.

POUR LES COMMERCANTS

Le passeport pour le bétail et le laissez-passer sanitaire sont établis conformément aux dispositions des textes en vigueur dans chaque pays à la lumière de la réglementation Sanitaire de la CEBEVIRHA/CEMAC.

Article 6 : Les deux pays signataires conviennent de faire délivrer par leurs services compétents respectifs des cartes professionnelles aux convoyeurs du bétail de commercialisation. Cette carte doit comporter les mentions suivantes :

- N° d'indication ;
- Date et lieu de délivrance ;
- Identité complète du convoyeur ;
- Situation de famille ;
- Identité du Propriétaire ;
- Annexe : Certificat Zoo-Sanitaire ;
- Photo du convoyeur ;
- Signature de l'autorité ayant délivré la carte ;
- Destination ;
- Durée de séjour ;
- Visa des services de Sécurité à l'entrée et à la sortie du territoire.

Article 7 : Les deux parties prennent des dispositions en vue de définir les couloirs de transhumance et d'installer les postes de contrôle aux frontières dans les localités suivantes :

COTE TCHADIEN	COTE CENTRAFRICAINE
DAHA (HARAZ MANGUEIN)	NGARBA (BAMINGUI- BANGORAN)
MARO (GRAND SIDO)	SIDO (OUHAM)
MOISSALA (BAHR SARAH)	BATANGAFO (OUHAM)
GORE (NYA PENDE)	MARKOUNDA (OUHAM)
MBAIBOKOUM (MONT de LAM)	BEMAL (OUHAM PENDE)
AMTIMAN (SALAMAT)	NGAOUNDAYE (OUHAM PENDE)
NGONDEY (Lac IRO)	

D'autres voies de sortie peuvent en cas de besoin, être ajoutées à cette liste par voie d'avenant au présent accord.

Article 8 : Les deux parties doivent veiller à l'instauration d'une bonne coopération entre les services techniques au niveau des frontières en organisant des rencontres annuelles et à tout moment et en cas de besoin.

Article 9 : Les dispositions de cet accord peuvent être modifiées d'un commun accord à la demande de l'une des deux parties.

Article 10 : Les litiges nés de l'exécution de cet Accord sont réglés par une Commission d'Experts et des Autorités Administratives locales de chaque pays. En cas de désaccord, le contentieux sera soumis à la Grande Commission Mixte Tchado-centrafricaine pour examen et règlement à l'amiable.

Article 11 : Le présent Accord entre en vigueur dès sa signature, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par l'une des deux parties, les actions en cours peuvent se poursuivre jusqu'à leur terme.

Fait à N'Djamena, le 30 octobre 2012

Pour le Gouvernement de la
République Centrafricaine,

Le Ministre des Affaires Etrangères
et des Centrafricains de l'Etranger


LE GL DE CORPS D'ARMEE
Antoine GAMBI

Pour le Gouvernement de la République du
Tchad,

Le Ministre des Affaires Etrangères et de
l'Intégration Africaine


MOUSSA FAKI MAHAMAT

Annex 3.4: Communiqué of the Minister of Defence of the Central African Republic on the presence of Chadian forces in northern CAR signed on 7 January 2019.

Document obtained by the Panel from an official of the Ministry of Defence of the Central African Republic on 17 January 2019.

**COMMUNIQUE DU MINISTERE DE LA DEFENSE SUR LA PRESENCE DES
FORCES TCHADIENNES DANS LE NORD DU PAYS.**

Lu à la radio nationale par le Colonel Justin Ndagbia, Porte-parole du Ministère de la défense nationale et de la reconstruction de l'armée.

Depuis quelques jours, il ressort des informations en ligne selon lesquelles, il y aurait eu un accrochage entre les éléments des Forces armées centrafricaines et ceux de l'Armée nationale tchadienne, à Paoua.

Par le présent communiqué, le ministère de la défense nationale et de la reconstruction de l'armée informe qu'effectivement, suite au vol de troupeaux de bétails estimés à environ 250 boeufs, depuis le Tchad, par les éléments dissidents de « Révolutions et Justice », dans la journée du dimanche 6 janvier 2019, aux alentours de 14 heures, des éléments de l'Armée nationale tchadienne, ont traversé la frontière centrafricaine à hauteur du village Bégouladjé, et ils ont poursuivi les assaillants, avec deux pickup BJ80.

Ceci s'est déroulé en vertu de l'accord de défense bilatérale entre les deux pays qui autorise la poursuite des malfrats, de part et d'autre, jusqu'à une certaine profondeur. Vers 18 heures, aux alentours du village Betin, les éléments de l'Armée nationale tchadienne ont fini par neutraliser les voleurs et sont rentrés en possession de leurs troupeaux à un effectif de 249 boeufs.

Aucun conflit, ni accrochage n'a eu lieu. Le ministère de la Défense nationale et de la Reconstruction de l'armée demande à toute la population de ne pas céder à la désinformation et, il saisit cette occasion, pour saluer la dynamique de la coopération entre l'Armée nationale tchadienne et les Forces armées centrafricaines.

Fait à Bangui, le 7 janvier 2019

A signé, la Ministre de la Défense nationale et de la Reconstruction de l'armée,
Marie Noelle Koyara.

Annex 4.1: FPRC communiqué of 19 June 2019.

Document obtained by the Panel from an armed group member on 20 June 2019.

**FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE**

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

PRESIDENCE

N° 014/FPRC/BEN 019



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

**DECISION PORTANT DEMANTELEMENT DES BARRIERES ILLEGALES ET LIBERATION DES BATIMENTS
PUBLICS DANS LES ZONES SOUS CONTROLE FPRC**

LE 1^{er} VICE- PRESIDENT

Vu l'Assemblée Générale, tenue à Birao en dates du 05, 06, et 07 Juillet 2014, portant création du Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) ;

Vu les décisions de l'Assemblée Générale, tenue à Bria les 18 et 19 Octobre 2016, portant adoption du nouvel organigramme, et création, organisation et fonctionnement du Conseil National de Défense et de Sécurité (CNDS) ;

Conformément au respect des dispositions de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA), tel que négocié à Khartoum et signé à Bangui, le 06 février 2019 ;

Compte tenu de la détermination du Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) à agir de bonne foi et sans délai pour la mise en œuvre accélérée de l'APPR-RCA afin d'une paix durable, réconciliation nationale et stabilité politique effectives et enracinées en République Centrafricaine ;

Attendu que le Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) entend réaffirmer et consolider les principes fondamentaux de paix et de réconciliation nationale qui constituent la pierre angulaire de son action politique ;

Considérant la complexité des facteurs susceptibles d'impacter le contexte sécuritaire dans la région du Nord-est de la République centrafricaine ;

DECIDE

Article premier : le démantèlement de toutes les barrières illégales dans toutes les zones sous contrôle du FPRC, tel que stipulé au point 3. f. de l'annexe de l'APPR-RCA, et la libération des bâtiments publics qui seraient occupés par des éléments FPRC, conformément à l'article 5. i. de l'APPR-RCA.

Article 2 : le Président du Conseil National de Défense et de Sécurité (CNDS) est tenu à faire respecter cette disposition.

Article 3 : la présente décision abroge les dispositions antérieures contraires. Il prend effet à compter de la date de sa signature et est enregistrée, publiée et rendue publique.

DEMANDE AUX GARANTS DE L'ACCORD ET AU GOUVERNEMENT

De mettre en place immédiatement les arrangements sécuritaires transitoires, tels que prévus à l'article 16 l'APPR-RCA pour éviter des vides sécuritaires et afin que soient assurées la protection et la sécurité des personnes et des biens, et pour le maintien et le renforcement de l'ordre public, aussi bien dans l'arrière-pays que dans les confins de la République centrafricaine.

Fait à N'délé, le 19 juin 2019

Le 1^{er} Vice-Président

Général Noureidine ADAM

Annex 4.2: Information on UPC illegal checkpoints and taxation system.

UPC's most important revenues emanate from cattle-related activities (S/2018/1119, paras. 111-126). This includes the control of transhumance corridors, where the USMS, once operationalized, are mandated to operate.

In spite of his commitment to the implementation of the Agreement, UPC leader Ali Darassa has consolidated the UPC's taxation systems. On 16 April 2019, he summoned all the "ardos"¹¹⁹ (S/2018/1119, para.127) of Ouaka prefecture in Bokolbo. During this meeting, he presented a new and more discreet system of tax collection on the cattle trade.¹²⁰ He requested each *ardo* to send directly to him FCFA 200,000 (almost \$400) every month in order to limit the direct involvement of his armed fighters in tax collection.

Taxation of coffee production and trade remains yet another important source of income for the UPC. The Panel obtained documented information, detailed below, showing that the UPC had collected, as of 23 April 2019, an estimated FCFA 51,450,000 (\$88,000) in taxes since the beginning of the coffee season in October 2018, with still two months remaining until the end of the season in June 2019.¹²¹

The coffee is produced mainly in the Ouaka, Basse-Kotto and Mbomou prefectures. Depending on the size of the truck, the UPC collects between FCFA 30,000 to 50,000 (\$50-85) at each of its checkpoint on the Kouango-Bambari and Alindao-Bambari axes.

In Bambari, where 12 of the 23 coffee purchasers are based, each coffee purchaser pays taxes to both the UPC and the Direction General de l'Office de réglementation de la commercialisation et du contrôle du conditionnement des produits agricoles (ORCCPA), an official Government institution.¹²² For each truck loaded in Bambari for export to the Sudan, the ORCCPA collects FCFA 60 (\$0,10) per kilo (i.e. FCFA 961,200 (\$1,600) per 16-tonne truck),¹²³ and the UPC collects FCFA 600,000 (\$1,025) per 16-tonne truck.¹²⁴ UPC taxes are collected in Bambari by individuals sent from the group's so-called 'tax office' located in Bokolobo. UPC also levies a toll of FCFA 12,500 (\$ 21) in return for the required "*laissez-passez*" documents for each truck leaving Bambari towards Nyala, the Sudan.

¹¹⁹ An 'ardo' is a traditional position within the Fulani community and recognized under Central African law. The ardos' role is to manage the cattle business and transhumance-related matters within its jurisdiction.

¹²⁰ Meeting with Fulani traditional leader, Bangui, 20 April 2019.

¹²¹ Meetings with confidential sources and ORCCPA staff, Bambari, 22-24 April 2019.

¹²² Direction General de l'office de réglementation de la commercialisation et du contrôle du conditionnement des produits agricoles.

¹²³ Meeting with ORCCPA, Bambari, 22 April 2019.

¹²⁴ Meeting with coffee purchasers/exporters, Bambari, 21, 22 and 23 April 2019.

Between Bambari and Am Dafok, traders pay taxes at Bria, Ouadda and Birao checkpoints, amongst others. The revenues generated by these tolls are shared between UPC and FPRC (see also S/2018/729, annex 6.4).

Annex 4.3: Information on MPC illegal checkpoints and taxation system.

The MPC is composed of a patchwork of factions partially organized along ethnic lines (Salamat, Misseriya Hemad, etc.). These factions operate a number of roadblocks in the Ouham, Ouham-Pendé and Nana-Grebizi prefectures, where they levy taxes.

The logic behind MPC's recruitment strategy is quantitative rather than qualitative. The objective is to have a significant number of elements to increase the armed group's weight in the political process. Little consideration is given to the competencies or background of the fighters. Recruitment often works as follows: a small group of individuals approach an MPC leader (Al-Khatim or a local leader) to offer their service; in return, they are allocated an area or a checkpoint where they can levy taxes and racketeer the population.

In Ouham-Pendé prefecture, for instance, the Panel met with several members of MPC factions operating along the Chadian border. All of them told the Panel they had been recruited in or near refugee camps in Chad after the signing of the Agreement. Individuals representing MPC had been sent to Chad to advertise the imminence of the DDRR program and related benefits for any individual with a weapon.¹²⁵ Most of the individuals met by the Panel had limited contacts with the MPC headquarters in Kaga Bandoro, Nana-Grebizi prefecture.¹²⁶

In the same area, other MPC elements told the Panel that local MPC factions mostly comprised individuals from Chad. These fighters from Chad often come to the Central African Republic for a short period of time to benefit from racketeering or the exploitation of natural resources. These MP elements also explained that this results in a high turn-over of elements in the MPC and in the armed group's local leadership in the Ouham-Pendé prefecture.¹²⁷

The MPC leader Al-Khatim's authority over the numerous MPC factions is limited and sustained only due to his capacity to share the considerable revenues generated by the taxation system established at the Kaga Bandoro cattle market (S/2018/1119, para 118).

This complicated internal structure within MPC will constitute a challenge for the implementation of the Agreement, as the removal of MPC-operated roadblocks will require not only the approval of Al-Khatim, but of each of the MPC factions.

¹²⁵ Meetings with armed group representative, Kaga-Bandoro, 7-10 June 2019.

¹²⁶ Meetings with MPC members, Ouham-Pende prefecture, 13-19 June 2019.

¹²⁷ Meetings with MPC members, Ouham-Pende prefecture, 13-19 June 2019.

Moreover, Al-Khatim's authority could be weakened by the decrease in the revenues generated by the Kaga Bandoro market (see picture below).¹²⁸ With the reduction of violence targeting Muslims in the Kemo prefecture and around Bangui, the cattle herders now tend to avoid heavy MPC taxes in Kaga Bandoro and sell their cattle directly at the markets in Damara (S/2018/1119, para. 125) or Bangui.¹²⁹ The decrease in tax revenues from the Kaga Bandoro market has already resulted in increased insecurity around the town where MPC fighters have engaged in disorganized taxation and racketeering activities.

Picture of the Kaga-Bandoro cattle market taken by the Panel on 8 June 2019.



¹²⁸ Meeting with MPC representatives, Kaga-Bandoro, 9 June 2019.

¹²⁹ Meeting with economic operators, Kaga-Bandoro's cattle markets, 8 June 2019.

Annex 4.4: Background on fighting between UPC and MINUSCA forces in the context of “Bekpa II” operation.

Fighting between UPC elements and MINUSCA started on 10 January 2019 after the UPC had attacked the local police and gendarmerie in Bambari, killing two police officers. Several hours later, a MINUSCA patrol was also targeted by UPC with a rocket-propelled grenade (RPG). In reaction, MINUSCA launched “Operation Bambari Without Armed Groups and Weapons” (or Bekpa II) aimed at dismantling UPC bases in town.¹³⁰ UPC maintained a discreet presence in town, though limited by the heavy presence of MINUSCA troops.¹³¹

Amid the fighting, UPC attempted to portray MINUSCA’s actions as anti-Muslim in order to rally the local population behind its cause (see communiqués below). The group adopted a guerilla strategy with its elements wearing civilian clothes and hiding in random houses in order to create collateral damage. UPC leaders, as well as community leaders under their influence,¹³² manipulated some incidents – for instance the reported death of three civilians in an exchange of fire on 23 January 2019,¹³³ as well as the destruction of houses – to fuel anti-MINUSCA sentiments within the population.

The FPRC provided operational and logistical support to UPC during these clashes with MINUSCA in January. Some FPRC combatants present in Bambari on the basis of the Ippy agreement of October 2017 (S/2017/1023, paras.136-137) participated in the fighting. Logistical support by men on motobikes was also sent from Bria under the supervision of Ahmat Mounir, FPRC comzone for the Haute-Kotto prefecture.¹³⁴

UPC actions illustrated, once again, the concerns and trepidations of the armed group vis-à-vis FACA deployment in areas under its control. The planned organisation of the ‘*Journée mondiale de l’Agriculture*’ (JMA) in Bambari, alongside new FACA deployments, triggered UPC’s decision to launch an attack against MINUSCA on 10 January, resulting in the cancelling of the JMA a day before President Touadera was expected in Bambari. UPC’s attack was motivated by a perception that the security measures around the JMA were intended to disarm UPC elements and therefore challenged the group’s control over Bambari to the benefit of both the newly-deployed and established FACA. This perception was reinforced by the non-involvement of some of those civil society organizations under UPC’s influence in the JMA’s organization committee.¹³⁵

¹³⁰ Confidential report, 11 January 2019.

¹³¹ Meeting with Bambari community leader, Bangui, 28 January 2019.

¹³² Confidential report, 26 January 2019.

¹³³ Confidential report, 24 January 2019.

¹³⁴ Meeting with armed group member, Bangui, 20 January 2019.

¹³⁵ Meeting with Bambari community leader, Bangui, 28 January 2018

Communiqué of UPC dated 18 January 2019.

Obtained by the Panel from an armed group member on 20 January 2019.



N°0121 / UPC / DIR.MIL./SG-2019

LETTRE A L'INTENTION DE L'UNION AFRICAINE

L'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC), à travers la voix de son Coordinateur Militaire, Chef d'Etat-major de l'UPC, le Général d'Armées Ali DARRASSA.

Suite aux événements et la situation qui se dégrade sur le terrain et plus précisément dans la région que nous contrôlons.

Suite aux multiples attaques des contingents Portugais et Népalais de la MINUSCA à la demande du gouvernement sur la population civile et le mouvement de l'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC), cela ne me permet pas pour des diverses raisons de me rendre personnellement à Khartoum (Soudan) pour le dialogue mais tout au moins l'UPC reste attaché aux principes que ce dialogue est le seul voie qui mènera à une solution politique et pacifique pour la résolution définitive de la crise.

Pour cela je délègue le Coordonnateur Politique de l'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC) Monsieur **HASSAN Boub**a comme mon Représentant Spécial et Chef de Délégation en compagnie de Monsieur **SOULEMANE Daoud** et Monsieur **MOUSSA Aliou** de représenter valablement notre mouvement.

LES REPRESENTANTS :

1. Chef de Délégation : HASSAN Boub (Bria) ;
2. Adjoint 1 : SOULEMANE Daoud (Bangui) ;
3. Adjoint 2 : Moussa Aliou (Bria).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos très hautes considérations et sentiments distingués.

Vive la Paix, vive la Centrafrique apaisée.

Fait à Ippy, le 18 Janvier 2019

Le Coordinateur Militaire, chef d'état-major de l'UPC

Général du Corps d'armée ALI DARRASSA



Tél : 75 67 7

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.

Weapons and ammunition used by UPC during the “Bekpa II Operation”

During the January 2019 fighting in Bambari, UPC combatants made use of AK-type assault rifles, machine guns mounted on pickups, rocket-propelled grenades (RPGs) and hand grenades.¹³⁶ The numerous UPC attacks against FACA, police, gendarmes and MINUSCA compelled MINUSCA to use intensive suppressive fire and consume large volumes of ammunition in the process.¹³⁷ On 17 January, a MINUSCA MI-17 helicopter providing air support to the operation was damaged by bullet piercing the hydraulic tank following shooting by UPC combatants. When firing RPGs, UPC combatants also damaged MINUSCA Armored Personnel Carriers.¹³⁸ During the operation, MINUSCA seized or captured a mounted pickup, machine guns, small arms and light weapons, communication tools, military uniforms and documents (see below). Nevertheless, UPC combatants managed to flee with most of their weaponry.¹³⁹

As mentioned above, FPRC armed elements provided support to UPC in Bambari. At the same time, UPC elements have also travelled to FPRC-controlled areas to obtain additional weapons, ammunition and fuel. For example, on 20 January 2019, four UPC elements reportedly arrived in Ndélé on motorcycles to retrieve ammunition and fuel cans; they returned the same day to Bambari.¹⁴⁰

¹³⁶ Panel’s mission to Bambari, Alindao and Bokolobo, 19-23 April 2019.

¹³⁷ Confidential report, 13 January 2019.

¹³⁸ Confidential reports, 11, 13, 18, 21 and 24 January 2019. Meeting with confidential source, Bangui, 17 January 2019. Panel’s mission to Bambari, Alindao and Bokolobo, 19-23 April 2019.

¹³⁹ Panel’s mission to Bambari, Alindao and Bokolobo, 19-23 April 2019. Confidential report, 13 January 2019. Meeting with confidential source, Bangui, 21 January 2019.

¹⁴⁰ Confidential report, 22 January 2019.

Pictures of pickups, machine guns, small arms and light weapons, uniforms, communication tools and documents seized by MINUSCA during “Bekpa II Operation”. Obtained from confidential source on 19 January 2019.





Pictures of UPC vehicle that burnt out during Bekpa II operation, taken by the Panel in Bambari on 22 April 2019.



Annex 4.5: Information on the calls to lift the arms embargo by national authorities and regional organizations.

In its 2018 final report, the Panel mentioned that expressions of support by national authorities for a total lifting of the arms embargo had gained prominence in the second half of 2018 (see S/2018/1119, para. 185). Those calls have continued since, with the national authorities organizing a campaign to garner support. The Government's main argument remains that the arms embargo unfairly affects the national defense and security forces while armed groups continue to acquire weapons.

For the first time, these calls in the CAR were not only expressed by individuals but rather by State institutions. On 12 December 2018, heads of national institutions, the Constitutional Court, the High Court of Justice, the Economic and Social Council, the High Council for Communication, the National Electoral Authority, the High Authority on Good Governance, and the National Mediator signed a declaration calling for the Security Council to lift the arms embargo. Arguing that the situation had changed since the embargo was first introduced during the transition, the leaders referred to progress in reforming the security sector, thanks to the support of the international community and MINUSCA, and called upon the country's allies to help support this request. This initiative followed the earlier call by the Speaker of the National Assembly dated 23 November 2018 (see documents below).

The CAR Government's attempts to push for a total lifting of the arms embargo reached their peak on 28 January 2019 when several civil society groups organised demonstrations in Bangui and other towns (Bouar, Bossangoa, Mbaiki), calling for the Security Council to lift the arms embargo. In Bangui, the then Prime Minister Simplicie Sarandji, addressed the crowd and thanked them for sharing the Government's views on this matter.¹⁴¹ MINUSCA had to restrict staff movement as crowds attempted to damage United Nations property in Bouar and in some areas of Bangui.¹⁴²

On 31 January 2019, in resolution 2454 (2019), the Security Council unanimously renewed the arms embargo until 31 January 2020 and expressed its intention to establish clear and well identified key benchmarks regarding the reform of the security sector, the disarmament, demobilisation, reintegration and repatriation process, and the management of weapons and ammunition, that could serve in guiding the Security Council to review the arms embargo measures on the Government of the CAR. On 9 April, five key benchmarks were

¹⁴¹ Panel's mission in Bangui, 5-30 January 2019.

¹⁴² Phone conversation with confidential source, 31 January 2019. Confidential report, 29 January 2019.

articulated in a statement by the President of the Security Council (S/PRST/2019/3, 9 April 2019).

Since the adoption of resolution 2454 (2019), the CAR Government, while working on the benchmarks with the substantive support of international partners, has continued to call for a total lifting of the arms embargo. For instance, in an interview released on 14 June 2019, the President underlined the need for a total lifting to enable the national armed and security forces to recover control over all national territory.¹⁴³

On 31 May 2019, regional States gathered in the context of the 48th Ministerial Meeting of the United Nations Standing Advisory Committee on Security Questions in Central Africa, the members expressed support for the complete lifting of the arms embargo.¹⁴⁴

¹⁴³ Interview with President Faustin-Archange Touadéra, 14 June 2019, available at <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/monde/faustin-archange-touadéra-laccord-de-paix-en-centrafrique-a-toutes-les-chances-daboutir/vi-AACSRkx> [consulted on 25 June 2019].

¹⁴⁴ Communiqué of the 48th Ministerial Meeting of the United Nations Standing Advisory Committee on Security Questions in Central Africa, Kinshasa, 31 May 2019. The Committee comprises Angola, Burundi, Cameroon, the Central African Republic, Chad, the Republic of the Congo, the Democratic Republic of Congo, Equatorial Guinea, Gabon, Rwanda, and Sao Tome and Principe.

Annex 4.6: Additional information on arms trafficking by ex-Séléka factions in the Vakaga prefecture.

In January 2019 in Birao (CAR), the Panel observed many uniformed and armed elements as well as several new pickups, purchased in Nyala (the Sudan), with machine guns mounted atop.¹⁴⁵ Similar pickups and weaponry were also observed in Bria, Ndélé, Am Dafok and Kaga Bandoro in March, April, May and June 2019.¹⁴⁶ In Birao, Kaga Bandoro, Ndélé and Am Dafok, FPRC elements were observed in pickups carrying AK-type assault rifles, machine guns and rocket-propelled grenade (RPG) launchers (see pictures below).¹⁴⁷

On 11 January, FPRC leader Abdoulaye Hissène coming from border-town Am Dafok entered Birao with five pickups which he had picked up in Nyala. One month earlier, RPRC “general” Arda also bought three pickups in Nyala.¹⁴⁸ On 12-13 January, during Nourredine Adam’s stay in Birao, an estimated total of 30 vehicles circulated in the town.¹⁴⁹ One FPRC pickup was reportedly mounted with a type-63 variant multiple rocket system, also observed in Ndélé in May 2018 (see picture below). The Panel obtained a picture of the FRPC pickup, but could not itself observe the pickup which was reportedly parked in Hissène’s compound in Birao (see picture below).¹⁵⁰

This demonstration of a strengthened military capacity by the FPRC and RPRC coincided with tensions between the two groups and the positioning of the Sudanese Rapid Support Forces (RSF) along the CAR-Sudan border.¹⁵¹ In January 2019, 60 RSF vehicles and an undetermined number of armed elements, allegedly under the command of “Hemmeti”, were reportedly posted on the Sudanese side of the border town Am Dafok.¹⁵² Their goal was reportedly to prevent the possible incursion of Sudanese armed groups coming from South Sudan and going to Chad through CAR territory.

In late March 2019, 18 FPRC elements – including “generals” Adoum Kanton, Bashar Fadoul and Kader – travelling in pick-up trucks between Nyala and Birao, were arrested by Sudanese Military Intelligence (SMI) in possession of weapons, ammunition and military uniforms purchased in

¹⁴⁵ Panel’s missions to Birao, 22-24 January 2019.

¹⁴⁶ Panel’s mission to Kaga-Bandoro, 7-9 June 2019. Panel’s mission to Ndélé, 6 June 2019. Panel’s missions to Bria, 18-20 January and 8-11 June 2019.

¹⁴⁷ Panel’s mission to Kaga-Bandoro, 7-9 June 2019. Panel’s mission to Ndélé, 6 June 2019. Confidential report, 12 January, 18 May 2019.

¹⁴⁸ Panel’s mission to Birao, 22-24 January and 16-18 April 2019.

¹⁴⁹ Idem. Video obtained from confidential source, 7 February 2019.

¹⁵⁰ Meeting with confidential sources, Birao, 22 January 2019.

¹⁵¹ Panel’s missions to Birao, 22-24 January and 16-18 April 2019.

¹⁵² Panel’s mission to Birao, 22-24 January 2019. The tri-border area is a traditional passage route for rebel groups active in the three countries.

Nyala.¹⁵³ Four of the vehicles in which the military material was loaded had been purchased in Nyala by sanctioned individual Abdoulaye Hissène and collected by these FPRC elements.¹⁵⁴ While some of the FPRC elements, including the three “generals”, were allowed to return to Birao, all the other vehicles and military equipment were seized and the remaining FPRC elements arrested by SMI. The FPRC elements were released in late April.¹⁵⁵

On 28 May, there was a report of an armed movement of 20 FPRC and RPRC elements armed with AK-type assault rifles in five Toyota pickups and nine motorbikes between Birao and Ndélé. While some sources have noted that the movement was related to arms trafficking, Abdoulaye Hissène stated it was only a movement of his guards.¹⁵⁶ The Panel continues to investigate this case.

Pictures of armed and uniformed FPRC elements in Birao, obtained by the Panel from FPRC members on 3 February 2019.



¹⁵³ Confidential report, 27 March 2019. Meeting with confidential source, Bangui, 29 April 2019.

Meeting with confidential sources, Birao, 16 and 17 April 2019.

¹⁵⁴ Meeting with confidential source, Bangui, 17 April 2019.

¹⁵⁵ Telephone conversation with a confidential source in Birao, 23 April 2019.

¹⁵⁶ Confidential report, 28 May 2019. Correspondence with a confidential source, 30 May 2019.

Meeting with Abdoulaye Hissène, Ndélé, 6 June 2019.

Photograph of armed elements walking in Birao, taken by the Panel on 23 January 2019.



Screenshots of a video showing at least 10 FPRC vehicles and about 100 armed elements circulating in Birao, obtained from a confidential source on 7 February 2019.



Picture of a FPRC pickup with a multiple rocket system and armed elements in Am Dafok, obtained from confidential source on 4 March 2019.



Picture of a FPRC pickup mounted with a 63-variant multiple rocket system, obtained by the Panel from a FPRC source on 23 January 2019.



Picture of one of Abdoulaye Hissène's vehicles reportedly being repaired in Nyala, Sudan, obtained by the Panel from a confidential source on 31 January 2019.



Pictures of two vehicles seized from FPRC by the Sudanese Military Intelligence late March 2019 and released in April 2019, obtained from a confidential source on 23 April 2019



Annex 4.7: Additional information on UPC build-up of military capacity in Chad and the Sudan.

The UPC continues to be well-equipped (see also information above on ‘Bekpa II’ operation) and has continued to acquire military equipment from the territories of the Sudan and Chad to complement its stocks. In Bokolobo (Ouaka prefecture), where the UPC’s headquarters is based, the Panel observed about 50 uniformed elements, including around 20 child soldiers armed with handguns and AK-type assault rifles, operating checkpoints and securing Ali Darassa’s compound.¹⁵⁷ In Alindao (Basse-Kotto prefecture) and on the road to Bambari, the Panel observed two commercial trucks being repaired by armed UPC elements and a pickup with a machine-gun mounted atop.¹⁵⁸ Several sources – merchants, IDPs and UPC elements – reported that the UPC purchases some ammunition from merchants coming from DRC who sell equipment in Zangba and Mobaye, two small towns situated along the Oubangui river bordering the DRC (see map in annex 4.9).¹⁵⁹

The Panel also obtained a picture of rocket-propelled grenade (RPG) motors ordered, alongside rocket-propelled grenade rounds, from individuals coming from Chad and picked up by a UPC element in Ndélé early February, immediately after the talks in Khartoum (see picture below). According to this UPC trafficker, he transported 500 RPG rounds worth a total of FCFA 7,500,000 (\$12,500) needed to attack MINUSCA Armored Personnel Carriers (APCs) in the event of a new military operation.¹⁶⁰ Eyewitnesses from the 15 November 2018 attack against the IDP site and Catholic church in Alindao reported that UPC elements fired several rocket-propelled grenades and provided the Panel with a similar rocket-propelled grenade remnant found on the site (see picture below).¹⁶¹

The RPG deal was concluded through FPRC “general” Bashar Fadoul, who reportedly receives five per cent of the total paid.¹⁶² FPRC sources informed the Panel that the UPC still needs to pay the FPRC trafficker, and that the UPC also purchased 15 boxes of 12.7mm and 7.62x39mm ammunition worth FCFA 3,500,000 (\$6,000) through the same individual.¹⁶³ To date in 2019, the UPC has reportedly concluded several weapons deals with Fadoul, who is also well-connected with Sudanese individuals from whom he collects weapons on Nouredine Adam’s

¹⁵⁷ Panel’s mission to Bokolobo, 21 April 2019.

¹⁵⁸ Panel’s mission to Alindao, Bokolbo and Bambari, 19-23 April 2019.

¹⁵⁹ Meeting with confidential source, Bria, 18 April 2019. Panel’s mission to Alindao, Bokolbo and Bambari, 19-23 April 2019.

¹⁶⁰ Meeting with confidential source, Bria, 25 April 2019.

¹⁶¹ Meeting with IDPs, merchants and local authorities at Alindao IDP site, Alindao, 20 April 2019.

¹⁶² Ibid. Meeting with confidential source, Bangui, 22 April 2019.

¹⁶³ Meeting with confidential source, Bangui, 22 April 2019.

instructions. These weapons are then brought to Bokolobo via Am Dafok, Birao and Bria.¹⁶⁴

In April 2019, the abovementioned UPC trafficker also reportedly purchased 260 grenades and grenade launchers in Chad (see picture below). In April 2014, Conflict Armament Research examined matching VOG 25 40 mm grenades which had been in the pre-Séléka stocks of the FACA, obtained by Séléka forces and then seized from Séléka by the African Union forces (MISCA) in 2014.¹⁶⁵

Pictures of UPC uniformed and armed elements and a UPC pick-up observed by the Panel in Alindao, taken by the Panel in Alindao on 20 April 2019.



¹⁶⁴ Ibid. Meeting with confidential sources, Bria, 18 April 2019.

¹⁶⁵ Interview with researcher of Conflict Armament Research, 26 June 2019. See also http://www.conflictarm.com/car_publications/NONSTATE_ARMED_GROUPS_IN_CENTRAL_AFRICAN_REPUBLIC.pdf (p. 22) [consulted on 26 June 2019].



Picture of RPG 7 rocket motors reportedly bought by the UPC from Chadian individuals, obtained from a UPC trafficker in Bria on 25 April 2019.



Picture of a rocket-propelled grenade (RPG) remnant found by a witness after the attack by UPC on the IDP site in Alindao on 15 November 2019, taken by the Panel in Alindao on 20 April 2019.



Pictures of grenades and grenade launchers obtained by the Panel from a UPC trafficker who reportedly bought the material in April 2019.



Annex 4.8: Further information on the situation in Bakouma.

Bakouma (150 kilometers southeast of Bria; Mbomou prefecture) is a strategic location in the region given the presence of significant resources.¹⁶⁶ On 31 December 2018, the FPRC Comzone “general” Faris Youssouf Ben Barka led an attack from Nzacko under the command of Bria-based leaders “generals” Hissein Damboucha and Mahmat Saleh on Bakouma. Although the FPRC claimed that it intended to establish a base in Bakouma, the anti-balaka/self defence group political and military leaders, Ferdinand and Herve Madambari (S/2017/1023 para 79-80) appeared to be the main target of the attack: the house of the Madambari brothers’ was one of the first targets of the attack and both brothers died (see picture and list of deaths below).

A number of other anti- balaka/self-defence group elements were also killed on 31 December 2018 and in the days which followed, as anti-balaka/self defence groups continued to attack the FPRC positions in and around Bakouma.

As a result of the aforementioned FPRC attack on Bakouma and the subsequent occupation of the town between 31 December 2018 and 15 January 2019, at least 32 people were reportedly killed, many civilians,¹⁶⁷ and at least four women and girls remain missing.¹⁶⁸ Almost the entire population of Bakouma, around 12,000 people, was displaced to villages along the axis to Bangassou and in Bangassou itself.¹⁶⁹ According to information from the local Red Cross (see list below) and evidence from local residents, however, no single mass grave exists although some bodies, including those of the FPRC, were buried together.

The town of Bangassou (Mbomou prefecture) was also destabilized by the arrival of fighters belonging to Bakouma-based self-defence groups. On 8 January, around 100 people gathered in sign of protest against the events of Bakouma and threw stones against the MINUSCA base located in the Tokoyo neighborhood. Later the same day, armed elements allegedly belonging to the self-defence groups opened fire at the same MINUSCA base,¹⁷⁰ and peacekeepers returned fire, wounding six assailants. After the attack, some elements of the self-defence groups broke into the local hospital, threatening humanitarian personnel and a Fulani woman.¹⁷¹

The FPRC – supported by other non-uniformed elements –eventually withdrew from Bakouma on 15 January 2019. On their withdrawal, the

¹⁶⁶ Maps from the Ministry of Mines and Geology cite tin, cobalt, copper and chrome among the resources reportedly present in the Bakouma area.

¹⁶⁷ Confidential report, 28 January 2019.

¹⁶⁸ Meeting with victims’ relatives, Bakouma, 10 May 2019.

¹⁶⁹ Confidential report, 14 January 2019.

¹⁷⁰ Confidential report, 9 January 2019.

¹⁷¹ Meeting with international NGO staff, Bangui, 22 January 2019.

group also set fire to around 40 houses in Fadama, a village five kilometers to the north of Bakouma (see list of houses below). FACA and MINUSCA eventually established two temporary bases in Bakouma on 19 January which then saw a return of the civilian population and humanitarians.

List of victims compiled by the local Red Cross. Received by the Panel 10 May 2019 in Bakouma.

Noms et Prénoms	Sexe	Age	Ethnies	Localités	Autres
01 MEYA Ferdinand	M	21ans	Banda	Fadama	
02 MAAHGBARI Ferdinand	M		Vogondoh	NGIEKE Pina	
03 LITILONGON Ferdinand	M		Banda	Camp déplacé	
04 MAAHGBARI Herlé	M		Ngoumou	Bakouma-bi	
05 KAHBAOIKO Jean Paul	M		Makris	Fadama	
06 BASATIBALI	M		Vogondoh	Nguirifara	DUKENI
07 MATOUA Rufin	F		Banda	Bangassou-Kounga	MATOUA Paul
08 YI KIA Madeline	M	58ans	Ngoumou	Kamadou	MATOUA Paul
09 ALUSSA Luciana Tibère	F	41ans	Ngoumou	Kamadou	SABOUNGON Guy
10 NAYONGO Agathe	M	71ans	Ngoumou	Pasiki	NGOUSSA
11 NAYONGO Agathe	M		Ngoumou	Nouerefara	
12 NAYONGO Agathe	M		Ngoumou	Kamadou	MAIKORPO
13 NAYONGO Agathe	M		Ngoumou	Bangassou-Kounga	BANGASSO
14 MIDI Bruce	M	22ans	Ngoumou	Kengo (CEBI)	GUAMA En
15 BANETE	M		Banda	Ngoumou	HARAGO
16 KEMPA Victoire	F	58ans	Ngoumou	Fimi (NEA)	LAKOUNG
17 KETE Madeline	F	50ans	Ngoumou	Kengo (NEA)	NAGAMA
18 LANGBANZO Alexandrine	F	41ans	Ngoumou	Nouirifara (NEA)	NAGASSO
19 MABANZI-SABA Aida	M		Vogondoh	Nouirifara	KADATRA
20 BIKKA Eunu	M	22ans	Banda	Mamadou Sidi	WAKAGA
21 NATIKONI Jannelle	F	20ans	Banda	Bangassou-Kounga	
22 DJOYONGA Emmanuel	M	57ans	Sara	Pasiki	AROUNE
23 ALIAS K.G.	M			Nouirifara	
24 HABTINGON François	M	28ans	Banda	Gbo-lo	DIGUERE
25 BARTE-SINCA	M	50ans	Banda	Bakoumabi	KOUSSO
26 HANBAKONTOU Marie-Jeanne	F	72ans	Banda	Camp déplacé	LA BASSO
27 GONABO Christian	M	58ans	Togbo	Gbo-lo	GONABO
28 TONOGO Valentin	M	33ans	Sara	Kamadou Sidi	AROUNE
29 BÉWO Jean-Victor	M	70ans	Banda	Ngoumou	KOUSSO
30 Golo Rigobert	M	35ans	Banda	Kengo	NGANBA
31 MAGEBA Rutha	F		Ngoumou	Bakoumabi	NGAYON
32 WALI-BANGUI Josephine	F		Ngoumou	Mamadou Sidi	BANASSI

33 ZALIA Marie	F	46ans	Ngoumou	Kamadou	SABOUNGON Guy Blaise
34 BALEGO Franck-Emla	M	28ans	Banda	Kamadou	FATHANBA Jean-Claude
35 WEMBA Jean-Cyprien	M	28ans	Emole	- - -	NINGUIDO Amos
36 WAKOU Hélène	F	72ans	Togbo	Bangassou-Kounga	CHORLET Hamise
37 NAYONGO Bernadette	F	61ans	Ngoumou	B. Kounga	NANGAWÉ Nadège
38	M	41ans	Banda	Kamadou	TCHIANARGO Lambert

List of houses damaged in Fadama. Received by the Panel 10 May 2019 in Bakouma.

1) Toniga Madeline	F	Fadama	39	NGATO Jean Arme	H	Camp de...
2) M... ..	H	Fadama	40	BAKWE Tourment	H	Camp de...
3)	M	Fadama				
4)	H	-				
5)	K	-				
6)	H	-				
7)	H	-				
8)	H	-				
9)	H	-				
10)	H	-				
11)	H	-				
12)	H	-				
13)	H	-				
14)	H	-				
15)	H	-				
16)	H	-				
17)	H	-				
18)	H	-				
19)	H	-				
20)	H	-				

Notes: Tous les boutiques, les maisons de cette ville qui compte 5 quartiers ont été pillés et incendiés et détruits. Quelques véhicules motorisés sans oublier les véhicules Toyota chargés de matériaux ont été transportés. La Commission continue son enquête.
Bakouma le 10/05/2019

1) Les noms identifiés ci-dessous ont été recueillis par la Séléka elle-même. Les noms des victimes ont été recueillis par la Commission à la fois par projection et par sonde de quartier. 4 points identifiés: SOULET à TACHA, 2 à NABANGUI, 4 dans le quartier.

Liste des Victimes (maisons)

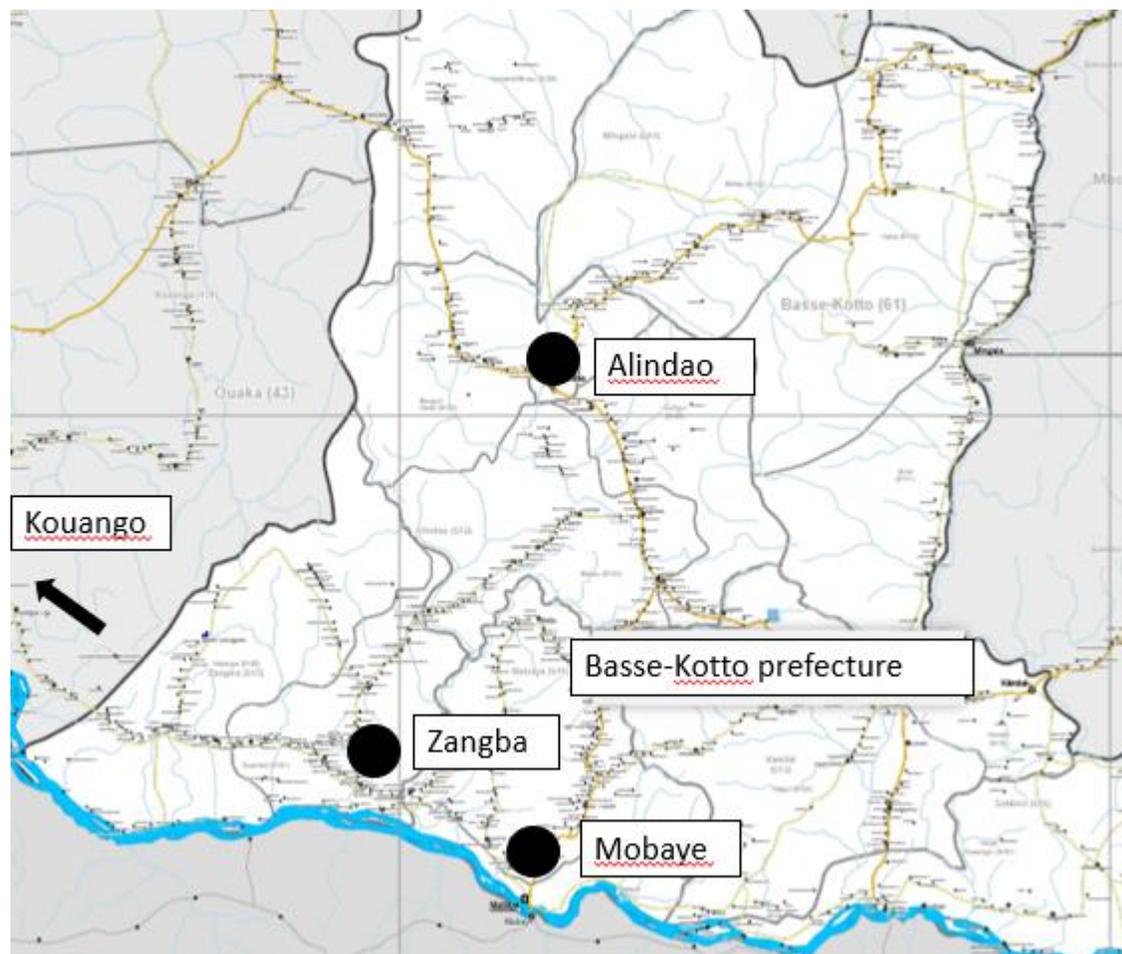
N°	Noms et Prénoms	Sexe	Domicile	Noms et Prénoms	Sexe	Domicile	
1	Boungambe Bienvenu	H	Fadama	15	Keinba Harus	H	Fadama
2	Mada Guy	H	Fadama	16	Géangon François	H	-
3	Gonda Emmanuel	H	-	17	Hou Kpangbala Victime	H	-
4	Ighanié Jeanne	F	-	18	Ma finadoli Aristide	H	-
5	Foukoulou Alain	H	-	19	Langhima Dieudonné	H	-
6	Sambou Anahi	H	-	20	Koutroumoko Franck	H	-
7	Samboukoua Rodrigue	H	-	21	Koutroumoko Michel	M	-
8	Koutroumoko Rodrigue	H	-	22	Milli Honoré	H	-
9	Maboua François	H	-	23	Renaudin Arvens	H	-
10	Momeli Nani	F	-	24	Bago Philippe	H	-
11	Racabali Suzanne	F	-	25	Nabingui Agathe	F	-
12	Koutroumoko	H	-	26	Koutroumoko	H	-

The house of Herve and Ferdinand Madambari after the attack, Bakouma. Photograph obtained by the Panel from a confidential source on 18 May 2019.



Annex 4.9: Map of Basse-Kotto prefecture.

Civilians in Basse-Kotto have been particularly affected by clashes between anti-balaka/self defence groups and UPC since the Agreement.¹⁷² The first attack by UPC on 4 April 2019 took place as the armed group attempted to remove anti-balaka/ self defence group roadblocks. This not only triggered population displacement but also a series of tit-for-tat attacks including the burning of houses in four villages on the Zangba-Kouango axis (Zoula, Ngandi, Ngaza, Koussou and Balshi) and nine on the Zangba-Mobaye axis (Yamboro, Nguati, Kesse, Ndoma, Batalimon, Banda-Nguati, Banda-Nguati, Ndjivo and Banda Weli). Around 100 deaths were also reported as a result of these clashes, with more than 6,000 also displaced, although exact numbers have not been confirmed.¹⁷³



¹⁷² According to UNHCR, 65,397 civilians are displaced in Basse-Kotto prefecture, UNHCR, 17 June 2019.

¹⁷³ Meeting with national NGO, Bangui, 2 June 2019 and confidential reports, 6 April and 30 May 2019.

Annex 4.10: Recruitment of child soldiers by UPC.

In pursuance of the commitment by all signatory groups to the Agreement to end child recruitment¹⁷⁴, the FPRC, MPC, and Séléka Renovée released 101 children in March 2019.¹⁷⁵

In contrast, the UPC has continued to forcibly recruit children from Fulani families. For example, in March 2019 in Fulani camps in and around Sam-Ouandja (Haute-Kotto prefecture), the UPC under Ali Santiago attempted to recruit boys from Fulani families demanding they either hand over a boy or pay a fee.¹⁷⁶ During a Panel visit to Bokolobo in April 2019, UPC leader Ali Darassa denied any recruitment of child soldiers and instead claimed to have returned Fulani youth against their will to their families.¹⁷⁷ However, the Panel observed about 20 child soldiers in uniform around Darassa's headquarters. A former UPC child soldier from Bambari confirmed that the UPC take children by force and that they are killed if they refuse to work.¹⁷⁸

¹⁷⁴ In Article 5(h) of the Peace Agreement, the signatory groups commit to putting '... an immediate end to all forms of recruitment into armed groups, including the recruitment of children and foreigners.'

¹⁷⁵ S/2019/498/para.68, 15 June 2019.

¹⁷⁶ Information received by the Panel from an international NGO, 21 June 2019. In the case of Sam-Ouandja, allegedly after the complaints received by the Fulani families to the FPRC, the UPC were not able to leave with any boys, only money and cows. The UPC under Garba in Mboki (Haut Mbomou prefecture) also requested Fulani families to give a child to the rebellion for their security; the 3R also reportedly has a similar practice in the Ouham-Pende prefecture.

¹⁷⁷ Meeting with Ali Darassa, Bokolobo, 21 April 2019.

¹⁷⁸ Meeting with former child soldier, Bangui, 19 January 2019.

Annex 4.11: Facebook profile of Dipen Mavani.

Available at <https://www.facebook.com/dipen.mavani.92>

[consulted on 17 June 2019]



Annex 4.12: Oumar Banga's activities on Facebook.

Screenshots from <https://www.facebook.com/oumar.banga.5>

[Consulted on 17 June 2019]

Information confirming his activities as a dealer of diamonds from eastern CAR.



Facebook profile page for Oumar Banga. The profile picture shows a man in a blue and white striped shirt. The name 'Oumar Banga' is displayed below the picture. Underneath, there are tabs for 'Amis', 'Photos', and 'Vidéos'. Below the profile picture, there is a section titled 'À propos de Oumar Banga'. Under this section, there are two categories: 'EMPLOI' and 'SCOLARITÉ'. Under 'EMPLOI', there is a job listing: 'Collecteur de diamant et Or', which is circled in red. Under 'SCOLARITÉ', there are two entries: 'Université de Bangui' and 'Lycee Barthelemy Boganda de Bangui'. Below this, there is a section for 'VILLE ACTUELLE ET D'ORIGINE' with 'Bangui' listed as the current city. At the bottom, there is a bio: 'je suis Oumar Banga collecteur expert evaluateur de diamant et or a Bria'.



Facebook post by Oumar Banga, dated 22 octobre 2018. The text of the post reads: 'Remise de certificats d'évaluateur de diamants bruts aujourd'hui par le professeur JAENNOT'. Below the text, there are two main images. The left image shows a certificate titled 'CERTIFICAT' with a signature and the name 'M. Oumar Banga'. The right image shows Oumar Banga in a red plaid shirt holding the certificate, standing next to Professor Jaennot. Below these images, there are three smaller photos showing Oumar Banga and other individuals holding certificates.



Facebook comments on the post. The comments are as follows: 'Remy Bonane Génial pdg', 'Prinçé Dadjù Boss de boss', 'Yaya Alilou Chef personnel bon retour patron', 'Oumar Banga je vous ai manqués aujourd'hui a bria' (circled in red), 'Yaya Alilou Tu devais m'appeler', and 'Don Carlito Barbe Mon ami c est pour inde ou bien' (circled in red).

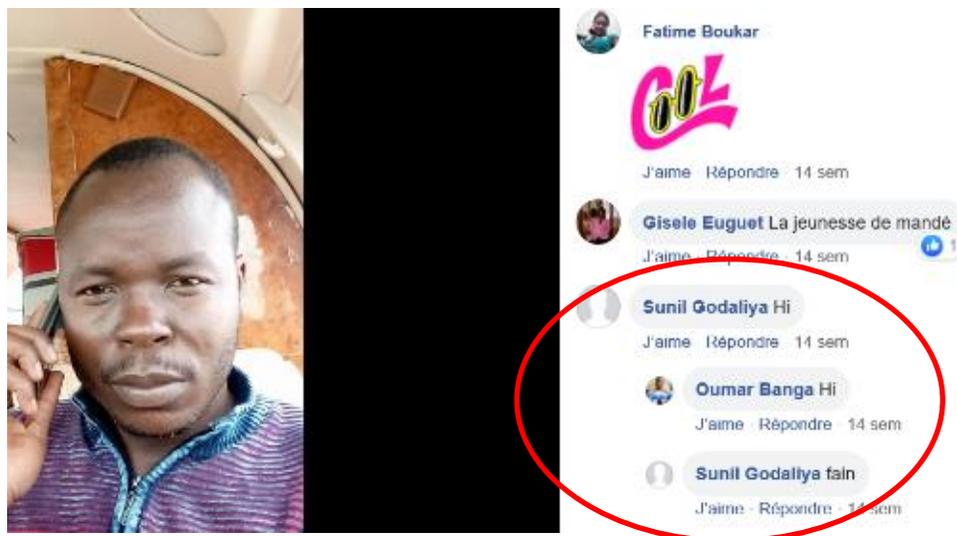


 **Oumar Banga**
8 janvier 2014 · 🌐

malgre avec le lancement d ambargo sur notre diamant en RCA nous les collecteurs de diamant et OR nous achetons tjr le diamant de notre pays



Screenshots from Oumar Banga's Facebook profile confirming his connections with Indian diamond buyers.



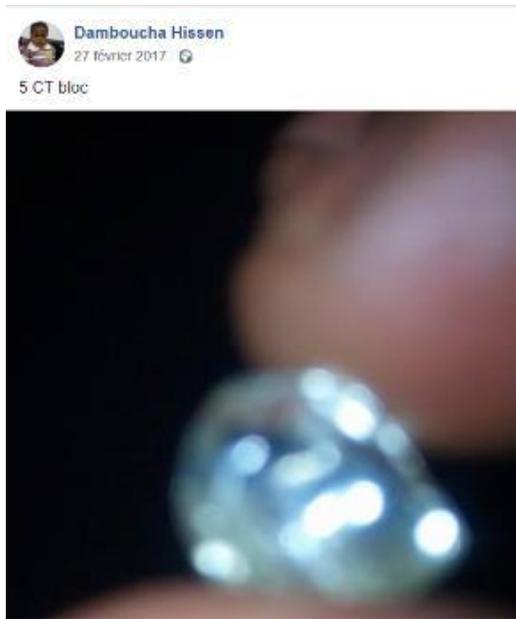


Annex 4.13: Hissen Damboucha's activities on Facebook.

Available at <https://www.facebook.com/damboucha.hissen>
[consulted on 17 June 2019]

Pictures showing him in collectors' offices and featuring diamonds and gold seemingly for sale.





Annex 4.14: Bria-based office of diamond collector Panchabhai Chodvadry Dinesbhai.

Picture taken by the Panel on 21 January 2019.



Annex 4.15: Pictures of Indian buyers and Oumar Banga posted on Hissein Damboucha's Facebook profile.

Available at <https://www.facebook.com/damboucha.hissen> [Consulted on 17 June 2019]

Pictures featuring Chirag Gabani (uploaded on 10 August 2018 and 27 April 2018).



Picture featuring Chirag Gabani and Panchabhai Dineshbhai Chodvadry (uploaded on 17 January 2017).



Picture featuring Oumar Banga (uploaded on 19 December 2016)



Annex 4.16: Seizure of undeclared rough diamonds at Bangui M’Poko International Airport (7 March 2019).

Picture available at

<https://www.facebook.com/CentrafrigueInfo/photos/pcb.2581414075300016/2581413775300046/?type=3&theater> [Consulted on 17 June 2019]



Picture available at

<https://www.facebook.com/CentrafrigueInfo/photos/pcb.2581414075300016/2581413875300036/?type=3&theater> [Consulted on 17 June 2019]

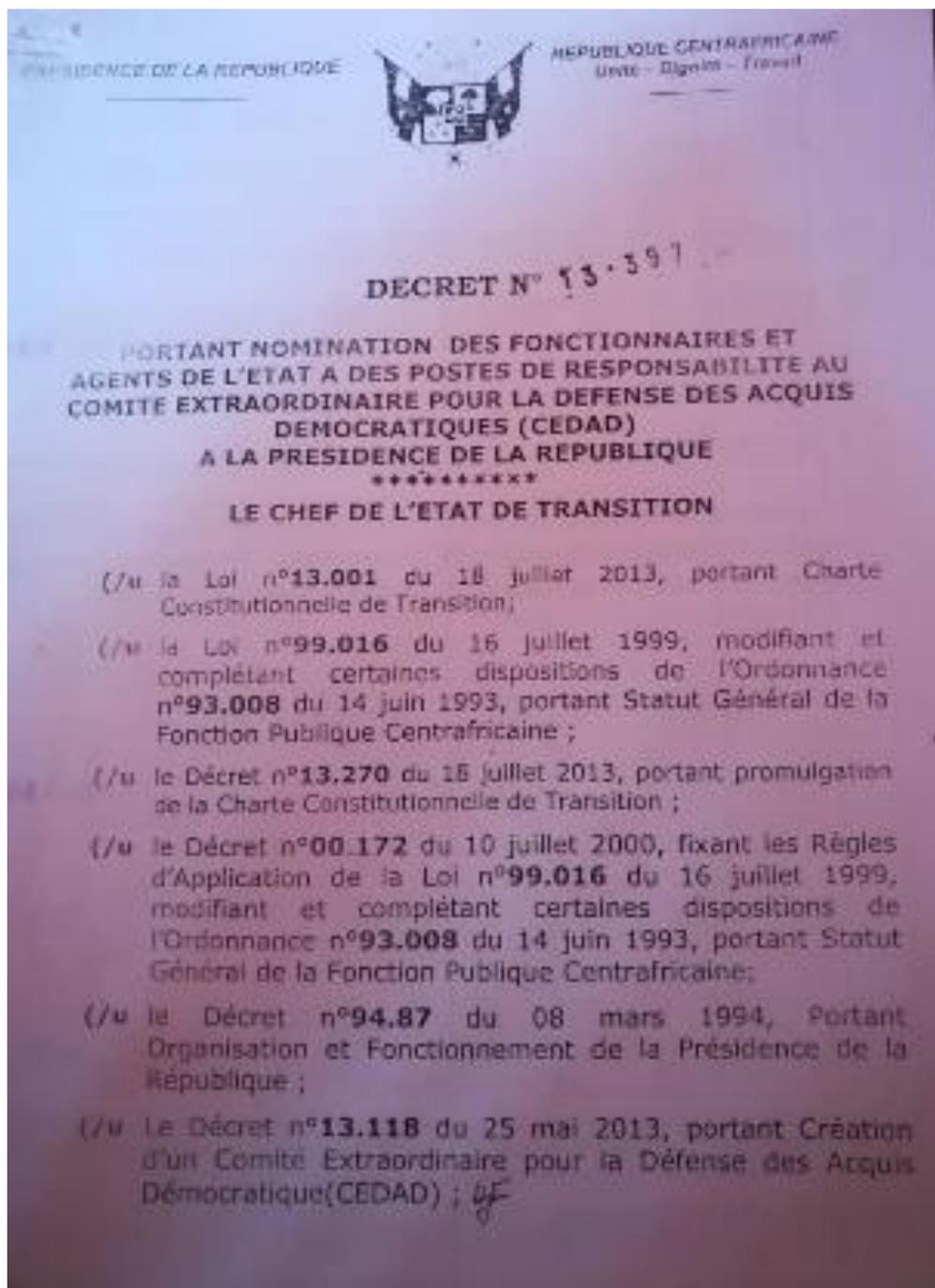


Sélémane Oumar Garba

Annex 4.17: Sélémane Oumar Garba's appointments as a Séléka member.

Sélémane Oumar Banga's appointment as head of the Administrative and Financial Department of the *Comité Extraordinaire pour la Défense des Acquis Démocratiques* (CEDAD). The CEDAD was headed by listed individual Nourredine Adam and was created during the presidency of Michel Djotodia.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 30 April 2019.



(/U) le Décret n°13.396 du 30 septembre 2013, portant Organisation et Fonctionnement du Comité Extraordinaire pour la Défense des Acquis Démocratiques.

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL

DECRETE

Art.1^{er}) Sont nommés aux différents postes de responsabilité ci-après, les Fonctionnaires et Agents de l'État dont les noms suivent :

I- CABINET

Chief de Cabinet

- Monsieur **Clément DOMBIAS**

Conseiller Spécial, Chargé des Affaires Juridiques

- Monsieur **Joseph Junior ZONGAVODEY**, Commissaire de Police

Chief de Service de Secrétariat

- Mademoiselle Lore **ADJASS**

II- DIRECTION DES ANALYSES

Directeur

- Monsieur **Noel DJIBRINE**, Commissaire de Police

Chief de Service Politique

- Monsieur **Christian MOCKET**

Chief de Service Intérieur et Extérieur

- Monsieur **Abdounabi DJARSOUL**

Chief de Service de Lutte Anti-terrorisme

- Monsieur **Bernard WASSIALO** 

III- DIRECTION DE LA RECHERCHE

Directeur

- Monsieur Etienne **YANGA GREKONDEMBI**

Chef de Service Enquête et Investigation

- Monsieur Raoul **HASSAN HAROUN**

Chef de Service Surveillance des Objectifs

- Monsieur Zakaria **DJOUMA**

Chef de Service de Protection et Intervention

- Monsieur BAH **MAHAMAT****IV- DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

Directeur

- Monsieur Séléman **OUMAR GARBA**

Chef de Service Administratif et Personnel

- Madame Nathalie **LEGUETAMA**

Chef de Service Financier

- Monsieur **ABDARAMANE HAMIT**

Chef de Service Matériel et Logistique

- Madame Eliane **MIZALI-KAYA**

Art. 2: Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le **02 OCT 2019****Michel DJOTODIA AM NONDROKO**

Sélémane Oumar Garba's appointment as FPRC's General Treasurer (July 2014).

Birao declaration of 10 July 2014. Document obtained by the Panel from a confidential source on 7 September 2016.

COMMUNIQUE FINAL

DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CADRES POLITIQUES DU FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE (FPRC) TENUE À BIRAO

Du 06 au 10 juillet 2014, s'est tenue à Birao la première Assemblée Générale du Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) sous la Présidence du Général Mahamat Nouradine ADAM, Premier vice Président de l'ex-coalition séléka.

Ont pris part à ces assises les personnalités politiques ci-après :

Le Général Mohammed Moussa DHAFFANE; le Ministre d'Etat DJONO AHABA Herbert Gontran; le Général DAMANE Zakaria; le Général ISSA ISSAKA Aubin; le Général ABDELKARIM Moussa ;le Général BABA Issène, Chef de mission de l'Etat Major des Forces Républicaines ; le Général ACHAFI DAOUD; le Général YAYA Bourma ; le Général MAHAMATKER; le Général Nama Hamat DAGACHE; Messieurs les Ministres; les Conseillers Nationaux de Transition ; les Sultans de la Vakaga et du Bamingui Bangoran; les leaders communautaires; les Cadres musulmans ; les Conseillers Municipaux.

L'objectif est d'évaluer la crise actuelle et redéfinir une nouvelle orientation politique du mouvement.

Les points suivants ont fait l'objet d'examen :

- 1- Le compte rendu des activités de la coordination politique provisoire ;
- 2- L'adoption des textes de base ;
- 3- La mise en place du bureau politique ;
- 4- Le forum de Brazzaville.

A l'issue de cette Assemblée Générale, il a été arrêté ce qui suit :

1. Du compte rendu des activités de la coordination provisoire

Les participants ont pris acte de ce compte rendu et ont félicité la coordination politique provisoire de leurs efforts.

2. De l'adoption des textes de base

L'assemblée générale a entériné la dissolution de la coalition Séléka et a donné le nom du nouveau mouvement qui s'appelle **Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC)**. En examinant les textes, les participants ont apporté des amendements tant qu'à la forme qu'au fond. C'est ainsi que la validation des textes a été reportée à une assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée par le bureau politique.

3. De la mise en place du Bureau politique

Les participants ont passé en revue les maux qui sont à l'origine de la divergence entre les Cadres politiques de FPRC et se sont accordés pour désigner les différentes personnalités aux postes suivants :

- Président : **Michel DJOTODIA AM NONDROKO**
- 1^{er} vice-président chargé des questions de défense et de sécurité : **GI. Mahamat Nouradine ADAM**
- 2^{ème} vice-président chargé de logistique et de l'administration : **GI. Mohamed Moussa DHAFFANE**
- 3^{ème} vice-président chargé des questions économiques et financières : **Mahamat TAÏB YACOUB**
- Conseiller chargé Désarmement, Démobilisation Réinsertion (DDR) : **Abdoulaye Issène RAMADANE**
- Conseiller chargé de Défense globale : **GI. Damane ZAKARIA**
- Conseiller chargé de la culture civique et de la formation : **Ousmane Mahamat OUSMANE**
- Secrétaire Général : **Moustapha SABOUNE**
- Secrétaire Général Adjoint : **Hamat MAL-MAL ESSENE**
- Trésorier Général : **Sélémane Oumar GARBA**
- Trésorier Général Adjoint : **Djouma NDJAHA**
- 1^{er} Commissaire aux comptes : **Gilbert TOUMOU DEYA**

- 2^{ème} Commissaire aux comptes : Assane BOUBA ALI
- Délégué chargé des relations extérieures : Eric Neris MASSI
- Délégué chargé des affaires juridiques : Mamadou-Moussa DANGAROU
- Délégué chargé des affaires politiques : Mahamat ABRASS
- Délégué chargé de la mobilisation des ressources financières : Haroun Amalass AMLAS
- Délégué chargé des projets de développement : Rizigala RAMADANE
- Délégué chargé de la promotion féminine : Elodie TABANE MAHAMAT
- Délégué chargé des affaires sociales et culturelles : Ahakar MOUSTAPHA
- Délégué chargé de la jeunesse : Ibrahim Salliet HAMIT
- Délégué chargé des médias et des nouvelles technologies : Mahamat Ahamat SEID
- Délégué Adjoint chargé des médias et nouvelles technologies : Ousmane ABAKAR
- Délégué Europe : Sali MANDJO
- Délégué Amérique : Abidine ABDOU
- Délégué Asie : Ibrahim OUSMANE
- Délégué Afrique et monde Arabe : Salehou NDIAYE
- Porte-parole : Awal HABILA

A l'issue de la mise en place de ce nouveau bureau, les participants ont donné des orientations claires aux nouveaux membres afin de prendre leur responsabilité face aux défis qui les attendent.

4. De la participation de Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) au prochain forum de Brazzaville

Les Cadres politiques de FPRC s'adhèrent et se félicitent de l'initiative des Chefs d'Etat au 23^{ème} Sommet de l'Union Africaine tenu à Malabo pour la tenue d'un forum à Brazzaville relative à la crise Centrafricaine.

Cependant, le Rapport des Nations Unies soutenu par l'Union Africaine précise en substance : « les milices chrétiennes anti-balaka sont des voyous et des bandits de grand chemin et méritent d'être traitées par les organisations internationales comme tel..... ».

Cette question nécessite une large consultation car les véritables victimes sont les populations civiles musulmane et chrétienne assemblées.

Toutes fois, le bureau politique est mandaté pour apprécier l'opportunité de participer à ce forum.

Les participants ont constaté avec amertume la partialité des Nations-Unies à travers le BINUCA et les forces françaises de l'opération SANGARIÉ qui n'ont pas réagi devant les actes de destruction des institutions, des mosquées et Corans, l'anthropophagie et la profanation des corps des musulmans.

Les participants ont également noté l'incapacité des forces étrangères à protéger les musulmans après la démission du Président Michel DJOTODIA. Cela rejoint la déclaration solennelle de la Présidente de Transition fait au cours de sa visite officielle pendant le mois de février 2014 à Ndjamena qui affirmait « qu'elle n'avait pas les moyens de protéger les musulmans », les persécutions du gouvernement contre les fonctionnaires musulmans et le non-respect des Accords de NDJAMENA.

Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, l'assemblée générale a adressé ses vifs remerciements à la MISACA, au Président de la Délégation spéciale auprès de la commune de Bidjara, à sa Majesté, le Sultan de la Vakaga et aux populations de Birao pour son accueil fraternel et son aimable hospitalité.

Enfin, à l'unanimité les participants ont adopté le présent communiqué final et les recommandations des travaux de la première Assemblée Générale des cadres politiques de Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FFRC) jointes en annexe.

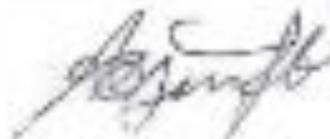
Fait à Birao le 10 juillet 2014

Le Rapporteur Général



Amil IDRISS

Le Président du comité d'organisation



Fédor ABDEL-DJOUBAR

Annex 5.1: Further information (including photos and map) on 3R attacks.**Full chronology***Incidents involving Fulani prior to the Lemounda/ Koundjili killings*

The events leading up to the killings on 21 May 2019 in Lemouna and Koundjili began on 17 April with an attack against a Fulani by four individuals in Ndjom Ndjom village (5 kilometers from Lemouna in Ouham Pendé prefecture; see map below).¹⁷⁹ On leaving the Paoua hospital, this individual demanded a payment of FCFA 250,000 (about \$410) before 13 May 2019 from the villagers of Lemouna, threatening to seek revenge with the 3R if they failed to pay by this date.¹⁸⁰ The *chef du groupe* of Lemouna reported this to the judicial officials in Paoua; he attempted but failed to find a negotiated solution with the Fulani during a meeting in Pougol (see map below).¹⁸¹ Four individuals had earlier been arrested over the original 17 April attack against the Fulani, but escaped from the prison in Paoua on 8 May 2019.¹⁸²

In the second incident, an RJ element accompanied by two others, killed a Fulani trader in Koundjili on the evening of the 8-9 May.¹⁸³ The relatives of this Fulani went to the 3R to lodge a complaint¹⁸⁴ even though the Koundjili villagers had handed over two of the three suspects (the third had fled to Cameroon) to the gendarmes on 9 and 10 May and they had also burned their houses (see photos below).¹⁸⁵

Attacks of 21 May in Lemouna and Koundjili

On 21 May 2019, the day of the attack, villagers in Loura (see map below) reported seeing 14 motorbikes coming from Létélé (where 3R has a base) heading towards Lemouna-Koundjili, but only four returned.¹⁸⁶ Just before noon, 14 motorbikes with around three uniformed elements on each – apart from one non-uniformed element – stopped in Lemouna village.¹⁸⁷ In Lemouna, the villagers recognized some of them as 3R elements who come to the village for the market, or to harass the Fulani in their camp near to the town.¹⁸⁸ This includes

¹⁷⁹ Meeting with Prosecutor, Paoua and confidential source, 29 and 27 May 2019.

¹⁸⁰ Confidential report of a meeting involving Jean Deny Albert Horo, Chef du groupe of Lemouna, Paoua, 31 May 2019 and meeting with villagers, Lemouna, 28 May 2019 and meeting with the Prosecutor, Paoua, 30 May 2019.

¹⁸¹ Confidential report of a meeting involving Jean Deny Albert Horo, Chef du groupe of Lemouna, Paoua, 31 May 2019.

¹⁸² Meeting with Prosecutor, Paoua, 30 May 2019.

¹⁸³ Felix Toumakeya was an RJ-Sayo element and had been based in Kouï-DeGaulle and then later Létélé with the 3R. Meeting with Felix Toumakeya, RJ element and detainee, Paoua, 29 May 2019.

¹⁸⁴ Meeting with Prosecutor, Paoua, 29 May 2019 and 3R Comzone Létélé, Létélé, 16 May 2019.

¹⁸⁵ Meeting with villagers, Lemouna, 28 May 2019.

¹⁸⁶ Meeting with confidential source, Paoua, 27 May 2019.

¹⁸⁷ Meeting with eyewitnesses, Lemouna, 28 May 2019.

¹⁸⁸ Meetings with eyewitnesses, Lemouna, 28 May 2019.

the three individuals handed over by 3R leadership to national authorities on 24 May. The 3R elements asked for the local youth leader and the village chief,¹⁸⁹ claiming to want to speak to them in matters linked to cattle, but at the same time, several 3R elements rounded up all the males from the quarters, tying 22 of them up in groups of two or three close to the village chief's house.¹⁹⁰ Any women who approached were sent away. They had not brought rope with them to tie up the individuals but asked for rope from the villagers and also used the clothes of some of the villagers.

Four of the motorbikes continued to Koundjili: two stopped at the entrance to the village while the other two went to the top. At the entrance to Koundjili, the 3R elements gathered together 13 males instructing them to lie down with their heads to the ground. Unlike in Lemouna, the villagers at the top of Koundjili had fled, leaving just a deaf child and a traveller who had just arrived in the village. The 3R killed these two civilians and looted a shop.¹⁹¹ Meanwhile, at the bottom of the village one of the group of 13 fled, at which time the execution of the other 12 began. Each person was shot with a bullet, leaving no wounded (see photos below). A MINUSCA convoy arrived at this moment at the top of Koundjili at which time the 3R elements fled on their motorbikes for Lemouna.¹⁹²

When these same 3R elements then arrived in Lemouna, some eyewitnesses reported hearing the returning 3R elements shout at those who had remained there. Only on the arrival of these elements from Koundjili, did those remaining then proceeded to execute those who were tied up. In Lemouna several individuals still managed to flee and others were wounded.¹⁹³ All 3R elements left at this time but some took different routes to return back to Létélé.¹⁹⁴

Incidents in the Bohong area

At the same time as the Koundjili and Lemouna killing, the 3R also carried out a series of attacks in the area to the south of Bohong. The origin of these attacks appeared to be once again several incidents involving Fulani herders.

On 13 May, a Fulani was killed in Mbere/Songo Yongo (20 kilometers south-east of Bohong).¹⁹⁵ On 14 May, in response to the incident the day before, a local Fulani group attacked the village resulting in the

¹⁸⁹ These were the only two individuals who were specifically requested. Meetings with eyewitnesses, Lemouna, 28 May 2019.

¹⁹⁰ Meeting with eyewitnesses, Lemouna, 28 May 2019 and Bangui, 3 June 2019.

¹⁹¹ Meeting with eyewitnesses from Koundjili, Koundjili, 29 May 2019.

¹⁹² Meeting with confidential source, Paoua, 27 May 2019.

¹⁹³ Meetings with villagers, Lemouna, 28 May 2019.

¹⁹⁴ Meeting with confidential source, Paoua, 27 May 2019.

¹⁹⁵ Meeting with gendarmes, Bohong, 18 May 2019. In a meeting with the Panel in Kouï on 17 May 2019, Sidiki claimed that the anti-balaka from Bozoum were behind this killing. Meeting with Sidiki, Kouï, 17 May 2019.

death of a village chief and his two children, along with a second Fulani.¹⁹⁶ On 15 May reports were received that around 40 3R elements moved from Bokaya southwards to Loh village, south-west of Bocaranga, in response to the killing of two Fulani.

There then followed a series of 3R attacks on villages around Bohong:

- on 16 May 2019, around 28 3R elements attacked Ndarandaye (10 kilometers north-east of Bohong) and beat up the village chief;
- on 17 May, 3R elements reportedly attacked Maikolo (25 kilometers south-east of Bohong) looting a health centre and exchanging fire with a self-defence group;
- on 19 May 2019, the 3R reportedly attacked more villages along the river Ouham.¹⁹⁷

On 21 May, around 50 3R elements launched an attack against Bohong,¹⁹⁸ killing at least nine civilians directly and wounding four others, with at least six others are believed to have died while fleeing the attack.¹⁹⁹ On 22 May, a MINUSCA delegation convinced the 3R to withdraw from Bohong. On 24 May, the 3R also left Bokaya after requests from MINUSCA only to return on 18 June against the agreement and despite the presence of the FACA in the town.²⁰⁰

¹⁹⁶ Meeting with gendarmes, Bohong, 18 May 2019.

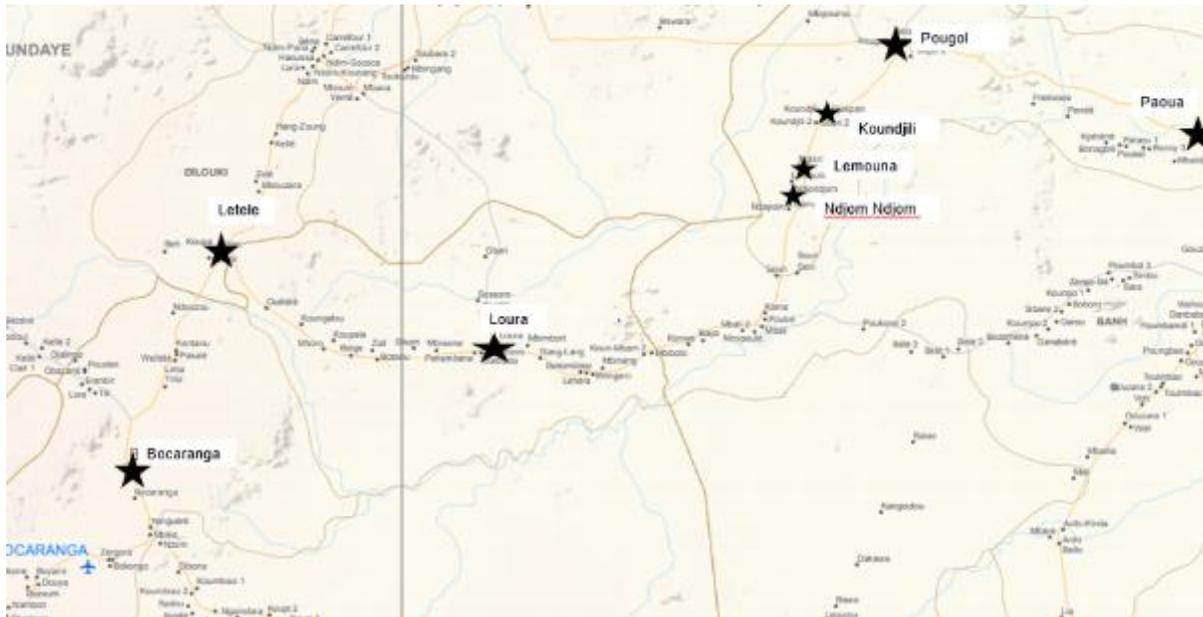
¹⁹⁷ Confidential report, June 2019.

¹⁹⁸ Meeting with confidential source, Paoua, 27 May 2019.

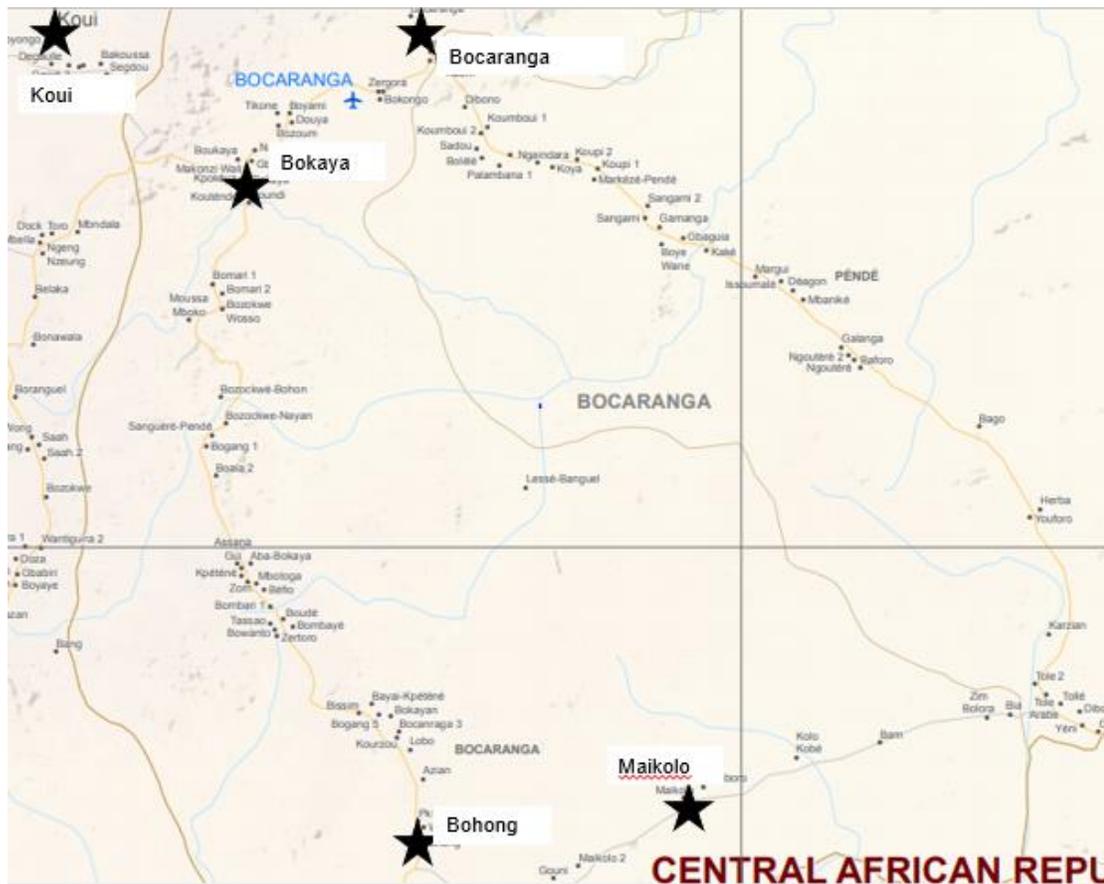
¹⁹⁹ Confidential report, 12 June 2019.

²⁰⁰ Confidential report, 19 June 2019.

Map showing Koundjili and Lemouna



Map showing Bocaranga-Bokaya-Bohong and



Photographs obtained by the Panel from a confidential source between 29 May and 25 June 2019:

Photo of individual victim shot in Koundjili I after the population fled



Photo of male victims shot after being ordered to lie face down on the ground in Koundjili II



Photo of male victims tied up and shot in Lemouna



Graves for the victims of Koundjili and Lemouna



Annex 5.2: Communiqués of armed groups condemning the killings of Lemouna and Koundjili.

Below the communiqué published by FPRC on 23 May 2019. Similar communiqués were published by other groups, including ex-Séléka factions MPC and UPC.

Document obtained by the Panel from an armed group member on 24 May 2019.

FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

PRESIDENCE

N° 009/FPRC/BEN 019



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bureau Politique du Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) est consterné par les tueries d'une extrême lâcheté perpétrée contre les populations civiles innocentes de Koundjili, Djoumjour, Bohong et Lemouna, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, le 21 mai 2019, causant des dizaines des victimes dont le député suppléant de Paoua 1.

Le Bureau Politique du FPRC présente ses condoléances les plus attristées aux familles des victimes et condamne avec la dernière énergie ces actes ignobles, barbares, inacceptables.

En ce moment où tout est mis en œuvre pour la pacification de la RCA et le retour à l'ordre institutionnel, le Bureau Politique du FPRC dénonce ces massacres et se désolidarise de leurs auteurs.

Fidèle à son engagement total et adhésion sans faille à l'APPR-RCA, le Bureau Politique du FPRC s'associe à l'action du gouvernement et de la MINUSCA pour empêcher toutes les actions d'obstruction à la mise en œuvre de l'APPR-RCA et se met à la disposition du gouvernement pour discuter, en bilatérale, des arrangements sécuritaires transitoires (article 16 de l'APPR-RCA) en vue de la mise en œuvre des points mentionnés à l'article 5 de l'APPR-RCA dans l'ensemble des zones sous contrôle FPRC.

Fait à Birao, le 23 mai 2019

Le Vice-Président



Annex 5.3: Declaration of Degaulles creating the RCP signed on 20 October 2018.

Document obtained by the Panel from an armed group leader on 1 November 2018

La déclaration de coordination des groupes armés(RCP)

P.O
A.P.
ATOLIKOR
00263

- Vu le conflit entre les groupes armés ;
- Vu les barrières abusives qui empêchent la libre circulation des personnes et biens ;
- Vu la provocation et agression des FACAS sur les groupes armés engagés dans les processus de paix (le cas de RJ) ;
- Vu les vols de bétails, tueries des paysans, pillage et incendie systématique des villages par des groupes armés non identifiés ;
- Vu l'enlèvement des paysans et le personnel Humanitaire ; (le cas de MENTOR à Paoua) ;

Nous, les cinq groupes Armés de la zone Ouest : 3R, FDPC, ATB, RJS et RJB réunis à dégaulle du 18 au 20 Octobre 2018 dans une plate forme dénommée le Rassemblement Centrafricain pour la paix (RCP) sous la coordination du GAL Sidiki Abbass, décidons ce qui suit :

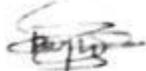
- 1 Promouvoir la libre circulation des personnes et biens.
- 2 Consolider la Paix et promouvoir la cohésion sociale qui est un facteur d'unité pour tous les fils et filles du pays
- 3 Parvenir a un pacte de non agression entre les différents groupes armés
- 4 Renforcer la promotion de processus de dialogue de l'union Africaine
- 5 Se préparer a la sensibilisation pour le lancement du grand DDRR de nos différents groupes armés
- 6 Remercier les Nations Unies, L'Union Africaine, L'Union Européenne, CEEAC, la CEMAC, toute la communauté internationale pour leur volonté ferme d'accompagne le Centrafrique sur le chemin de la Paix

3R

RJS

ATB

FDPC
S. B...
M. B...
BERA...
BERA...



Arnould LYA

Les signataires :

ANTIBALAKA

RJ Sayo



P.O.
[Signature]
Adamou Ndale

P.O.
[Signature]
Armel Sayo

GAL Sidiki Abbass

RJ Belangar

FDPC

P.O.
[Signature]
ATOUKOU
CARLOS
Djim wdei bebiti Laurent

P.O. *[Signature]*
NABWA - FRANCOIS
BERNARD
GAL Abdoulaye Miskine

Fait à Degaulle, le 20 Octobre 2018

P.O.
[Signature]
ATOUKOU
CARLOS

3 R

RJ/S
[Signature]
BESSAÏN URBAIN

ATB
[Signature]
Arnaud STA

FDPC
[Signature]
NABWA F.
BERNARD

Annex 5.4: Additional information on the armed group 3R.

The armed group 3R controls the a significant part of the area bordering Cameroon, a key zone from which to monitor activities related to transhumance. In the border town of Mbéré (Ouham-Pendé prefecture), the customs post is held by officials appointed by the national authorities in Bangui. Their situation is particularly precarious given the limited support they receive from the State.²⁰¹ Some of them even hold refugee status in Cameroon from where they commute daily; the 3R comzone also obliges them to pay 100,000 FCFA per week to the 3R Ngaoundaye checkpoint.²⁰²

In parallel with its recruitment efforts, the leadership of 3R has also organized training for its fighters. According to the population in Kouï, 3R elements are conducting daily physical exercises; to be recruited, the fighters also need to go through a selection process to determine whether they are physically fit. According to many sources, a former Cameroonian soldier referred to as “Abdulaziz” and seen by the Panel, supervises the 3R training (see picture below). This individual is reportedly a former member of the *Brigade d’Intervention Rapide* (BIR) who had fled Cameroun to avoid imprisonment there.

The absorption of new elements, in particular from Siriri, such as Abdelkader Ramadan, now present in Kouï alongside Sidiki, creates a challenge for Sidiki’s authority. Ramadan is a former Siriri leader from the Oudah ethnic group, a community within the Fulani and at the heart of the Baba Ladé rebellion (S/2018/1119, para. 131-133). As the Ouadah community still has a major influence within the Fulani-dominated armed groups in CAR, and given Sidiki’s health issues, the Panel assesses that Ramadan might claim leadership of 3R in the near future.²⁰³

²⁰¹ Meeting with custom officials, Mbéré, 16 May 2019.

²⁰² Meeting with confidential source, Ngaoundaye, 15 May 2019. Panel’s mission to Ouham-Pendé prefecture, 13-19 May 2019.

²⁰³ Meeting with a confidential source, Bangui, 13 June 2019. Panel’s mission to Ouham-Pendé prefecture, 13-19 May 2019.

Picture of “Abdulaziz” as identified by confidential sources.

Picture taken by the Panel in Ngaoundaye on 15 May 2019.



Annex 5.5: Uniformed and non-uniformed 3R fighters with AK-type assault rifles and a Galil ACE 32.

Pictures of 3R fighters carrying AK-type assault rifle taken by the Panel in Létélé and Ngaoundaye on 16 May 2019.



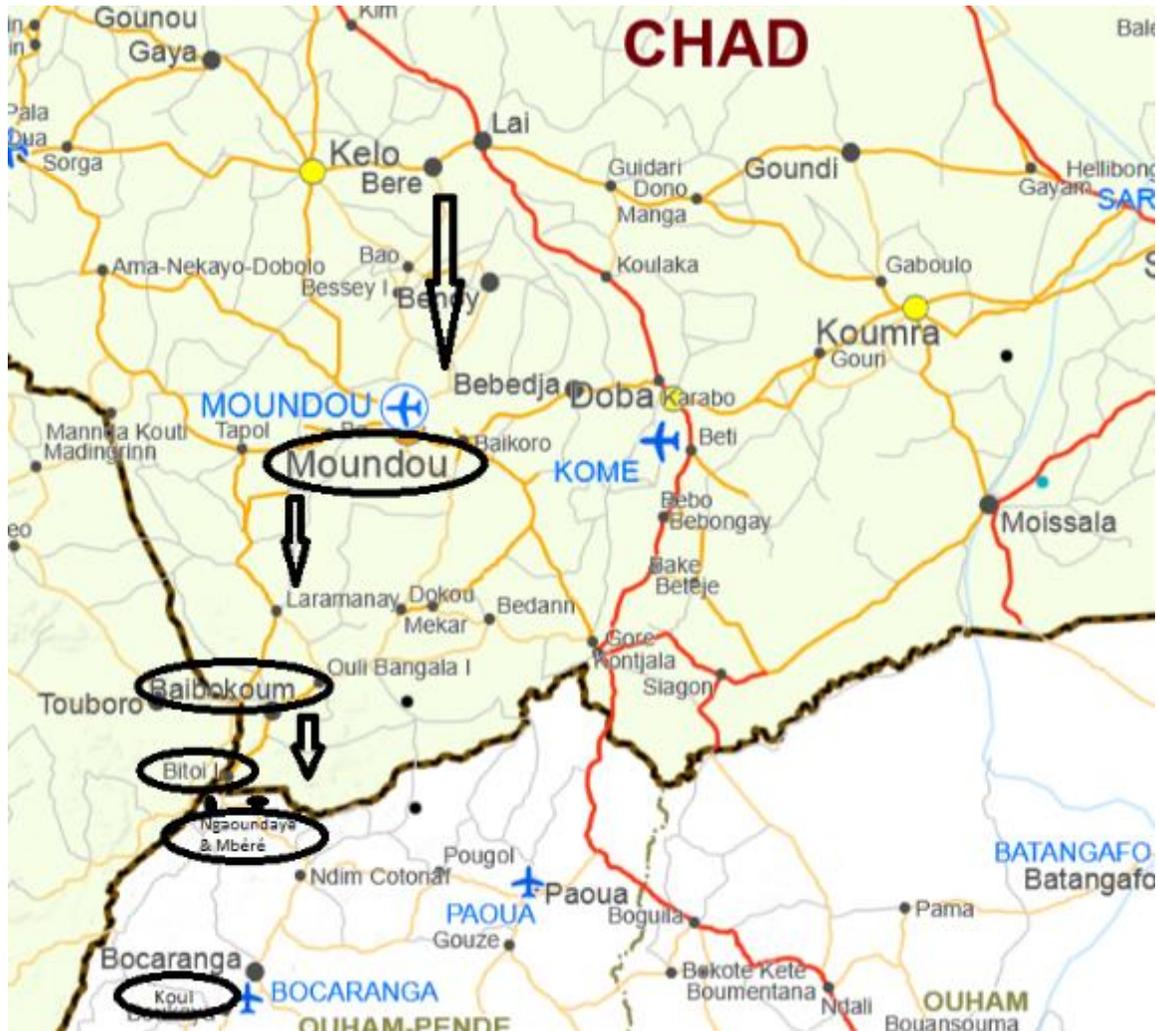
Picture of 3R fighter carrying a Galil ACE 32 7.62x39mm, received from confidential source on 22 June 2019.



Picture of 3R fighters with different uniforms taken by the Panel at the Ngaoundaye 3R base installed in State buildings (gendarmerie) on 16 May 2019.



Annex 5.6: Map showing several 3R trafficking routes.



Annex 5.7: Photograph of a side road cleared by 3R in border town Mbéré and connecting with the Mbaibokoum-Bitoui axis.

Picture of the cleared side road in Mbéré taken by the Panel on 16 May 2019.



Annex 5.8: Additional information on the acquisition of pickups, weapons and ammunition by 3R.

Since mid-November 2018, 3R has acquired at least nine pickup vehicles with sheeted loads. In mid-November 2018, the group reportedly paid approximately FCFA 6 million (\$ 9,900) to acquire six land cruiser pickups from individuals in Chad. Machine guns were mounted atop these vehicles in the town of Kouï (Ouham Pendé prefecture).²⁰⁴ These machine guns would have been purchased around the same period, together with ammunition and other automatic weapons, for the reported total amount of FCFA 37 million (USD\$ 61,100). The material was reportedly transported to the village of Mini, located in Chad near the border with CAR and Cameroon, and trafficked into CAR via small side roads leading straight to Ngaoundaye. Local authorities, merchants and civilians met by the Panel reported that between January and April 2019, 3R purchased at least three other pickups vehicles from individuals in Chad,²⁰⁵ and that at least weekly, 3R elements move to the Chadian border and beyond, on motorcycles, to pick up weapons, ammunition and uniforms.²⁰⁶

Picture of Toyota pickup vehicles with 3R elements taken by the Panel in Kouï on 17 May 2019.



²⁰⁴ Meeting with local authorities from Kouï, Bangui, 25 January 2019. Panel's mission to Ouham-Pendé prefecture, 13-19 May 2019.

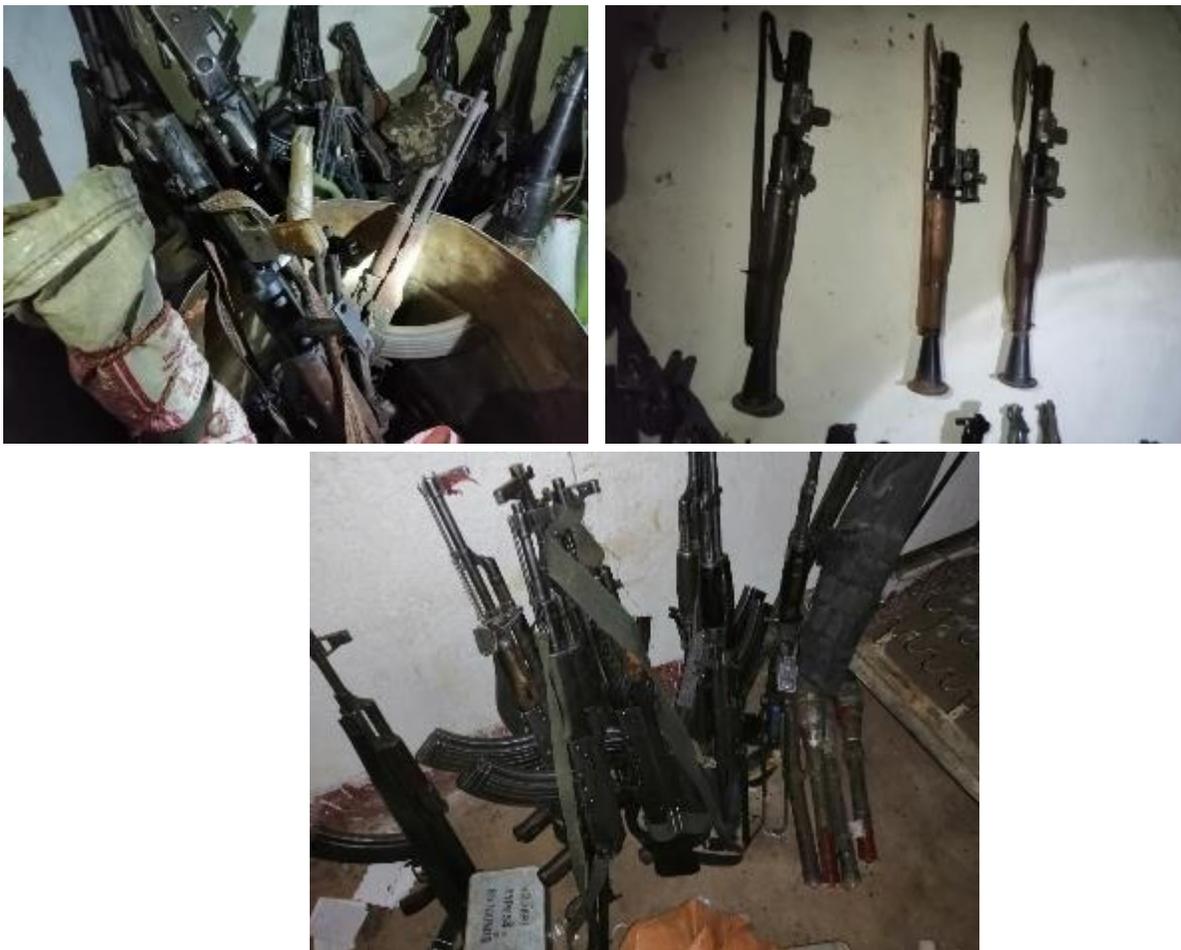
²⁰⁵ Idem.

²⁰⁶ Idem.

Annex 5.9: The 3R weapons storage and arms register system.

To control his fighters and for the 3R to appear as a well-organized and responsible armed group, Abbas Sidiki has installed a weapons storage and management system. In Kouï, there are reportedly four bases where 3R stores its weapons (for some of their weaponry, see pictures below). The main storage site, to which the Panel was given access, is located at Sidiki's base. Sidiki also showed the Panel the arms register of 3R on his computer. This register lists all weapons and the armed elements to whom the weapons and rounds of ammunition are given, as well as their specific location. According to Sidiki, when armed elements return to Kouï, they must first pass to one of the four weapons storage sites to hand over their weapons and ammunition. The weapons are then verified and the ammunition is accounted for.²⁰⁷

Pictures taken by the Panel at the base of Sidiki in Kouï on 17 May 2019.



²⁰⁷ Panel's mission to Kouï, 17 May 2019.

Annex 6.1: Additional information on the training of FACA.

On training of FACA by the European Union Training Mission in the Central African Republic

The European Union Military Training Mission in the Central African Republic (EUTM) completed the training of 333 soldiers of the amphibious battalion on 30 November 2018 and 332 soldiers of a fourth battalion of the *Forces armées centrafricaines* (FACA) on 12 April 2019. As of 18 June, the total number of FACA soldiers trained by EUTM was 4,104 (2,598 for operational training and 1,506 for educational training).²⁰⁸

On 24 June 2019, EUTM started the four-month basic training of the 1,023 new FACA soldiers in Bangui (camp Kassai) and Bouar (camp Lerclerc), initially scheduled to begin in January 2019 (see S/2018/1119, para. 177).

On 29 May, the Sanctions Committee received a notification from the Republic of Cyprus regarding the transfer of 100,800 pieces of 7,62x38mm ammunition for the support of and use by the training mission, which arrived in Bangui on 7 June 2019. EUTM now also uses some FACA weapons for their training.²⁰⁹

On the training by, and related deployment of, instructors from the Russian Federation

The 175 Russian instructors were recently reinforced with an additional 60 instructors (S/2018/1119, para. 176). The total number of FACA soldiers trained by Russian instructors was 2,236.²¹⁰

Russian instructors are currently present in Bambari, Bangassou, Bocaranga, Bouar, Dekoa, Paoua, and Sibut to ensure that the skills acquired during the training are correctly applied by the FACA once deployed.²¹¹ Russian instructors also continue to be involved in securing the transport of material from the Sudan into the territory of the Central African Republic. On 12 February, the escort travelling from Am Dafok through the town of Birao was escorted by FPRC elements.²¹²

²⁰⁸ Meeting with EUTM, Bangui, 11 June 2019. Correspondance with EUTM, 18 June 2019.

²⁰⁹ Meeting with confidential sources, 1 July 2019.

²¹⁰ Meeting with the Ambassador of the Russian Federation, 10 June 2019.

²¹¹ Panel's missions to Bambari, Bangassou, Bocaranga, Bouar and Paoua, January to June 2019. Meeting with CAR Government representatives, 12 June 2019.

²¹² Meeting with confidential sources, Birao, 16-18 April 2019. Telephone conversations with confidential sources, 12 February 2019.

Annex 6.2: Information on the country-wide recruitment process.

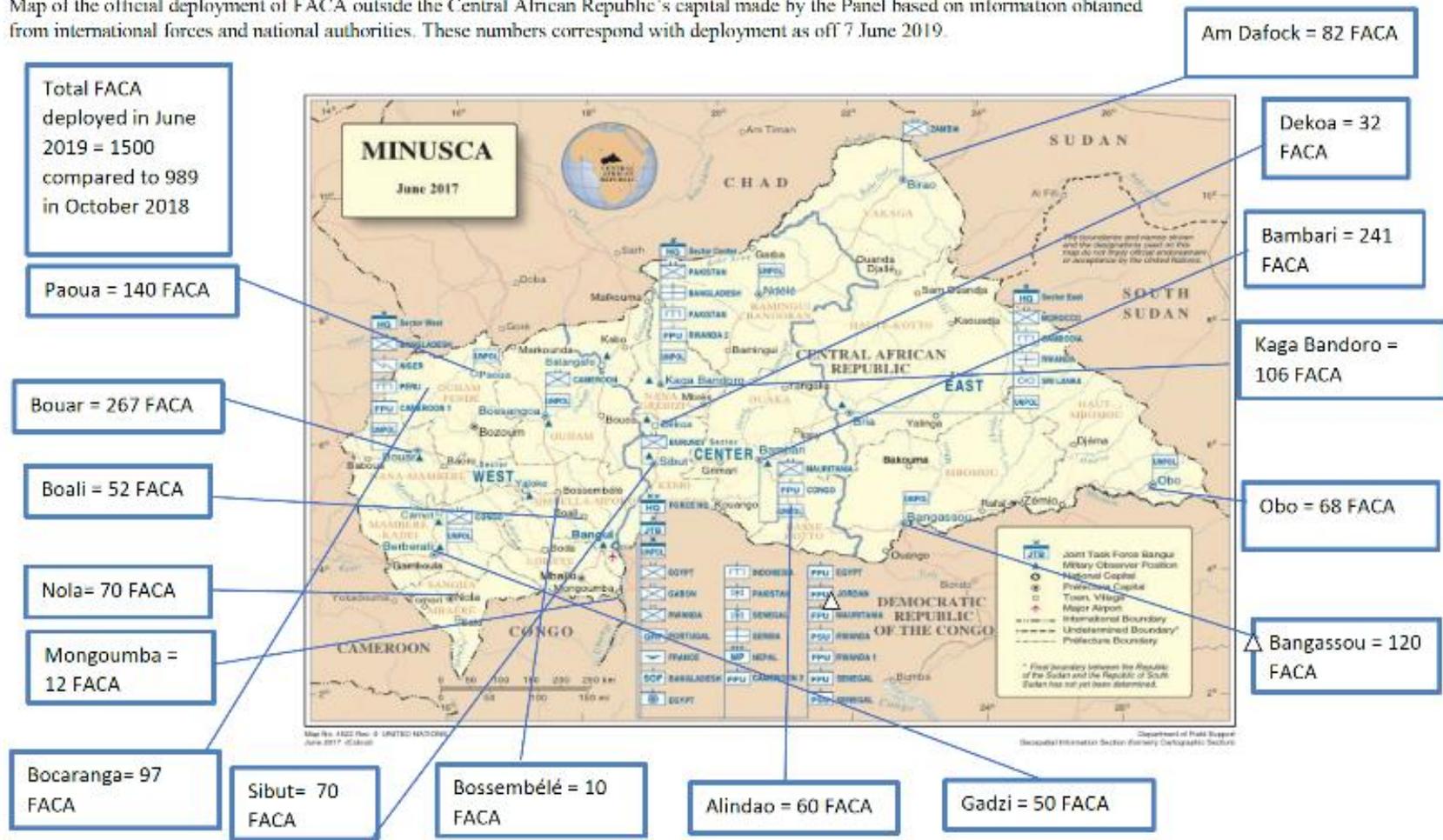
The country-wide recruitment procedure (organized with MINUSCA technical and logistical assistance) and training of new recruits has been affected by several delays and a number of obstacles. Armed groups opposed the recruitment of potential FACA recruits in Ndélé (Bamingui-Bangoran prefecture) and Bria (Haute-Kotto prefecture); therefore, none of the candidates from these two prefectures could attend the examination process for FACA recruitment, which aimed at the inclusion of recruits from all the prefectures.²¹³ Also, there were several attempts, including by Bangui-based individuals, to remove and add names from the selected list,²¹⁴ which thus required rigorous nominal control.

²¹³ See S/2018/1119, para. 177. Meetings with confidential sources, Bangui and Ndélé, 6 and 15 June 2019. Document with all recruitment results per prefecture, obtained by the Panel from confidential source on 28 May 2019.

²¹⁴ Meeting with confidential sources, 13 June 2019.

Annex 6.3: Map on FACA deployment.

Map of the official deployment of FACA outside the Central African Republic's capital made by the Panel based on information obtained from international forces and national authorities. These numbers correspond with deployment as of 7 June 2019.



Annex 6.4: The challenges of FACA deployment.

FACA still have insufficient capacity for conducting operations without the substantive and constant support of MINUSCA and/or Russian instructors. For example, on 20 April 2019 the Panel met FACA deployed in Alindao. These FACA live alongside UPC elements in town, and stated to the Panel that they could only leave their base if protected by MINUSCA, as they were under constant threat from the UPC.²¹⁵ The UPC had declared that the FACA are not allowed to move in town.²¹⁶

Picture of FACA taken by the Panel, Alindao, 20 April 2019.



FACA also face serious logistical challenges. In Bambari, Bocaranga and Bouar, the Panel witnessed a lack of proper housing for deployed FACA (see picture below). In most areas where FACA are deployed, there is also still a lack of proper/safe storage capacity for weapons and ammunition, as observed by the Panel in Bangassou (see picture below).²¹⁷ In Bambari, Bouar and Bocaranga, the FACA also complained about a lack of fuel.²¹⁸ On the other hand, the Panel observed FACA based in Bocaranga selling the fuel they had just picked up in Bouar at the market in Bocaranga.²¹⁹ Another illustration is that, as of 7 June, there was a delay in FACA rotations in Bocaranga, Paoua, Kaga-Bandoro, Dekoa, Bambari, Bangassou and Alindao, i.e. almost 50% of those areas where FACA are

²¹⁵

²¹⁶ Meeting with UPC zone commander, Alindao, 20 April 2019.

²¹⁷ Meeting with confidential sources, Bangui, 20 May 2019. Confidential documents, 14 June 2019.

²¹⁸ Panel's mission to Ouham-Pendé prefecture, 13-19 May 2019. Panel's mission to Bambari, 22 April 2019.

²¹⁹ Panel's mission to Bocaranga, 18 May 2019.

deployed (for the consequences on these delayed rotations, see below).²²⁰

Picture of one of the destroyed FACA tents in their base in Bambari, taken by the Panel in Bambari on 22 April 2019



Picture of weapons and ammunition stored at the FACA base in Bangassou, taken by the Panel on 11 May 2019.



²²⁰ Confidential document, 7 June 2019.

Annex 6.5: Cases of FACA misconduct.

Even if the number of abuses by FACA are significantly lower than those committed by armed groups, poor logistic arrangements and living conditions combined with a weak chain of command have resulted in numerous cases of misconduct by FACA being reported in all areas of deployment. Several reports refer to the “chronic lack of resources or professionalism” that have plagued the FACA.²²¹ To illustrate, on 3 March 2019 in Bocaranga, a FACA soldier killed another FACA and wounded another.²²² FACA in Bocaranga have been accused by the population of setting up checkpoints to illegally tax civilians, and having arbitrarily arrested civilians.²²³ On 4 March, in Obo, an armed FACA soldier stopped and threatened a MINUSCA patrol.²²⁴ The same day, FACA soldiers fired shots in the air in their base, protesting the delays in their rotation: the FACA contingent had been deployed in Obo since May 2017.²²⁵ On 12 March 2019, during new protests by FACA on their delayed rotation, the commander of the gendarmerie brigade was killed inside the FACA base.²²⁶ FACA soldiers in Obo also imposed illegal taxes on civilians.²²⁷ In Bangassou and Béma, FACA soldiers also imposed illegal taxes on goods that civilians import from the Democratic Republic of Congo.²²⁸ In early April, one FACA soldier in Bangassou also sold his weapon to an individual linked with a self-defence group. The FACA soldier was later arrested.²²⁹ In Alindao, on 20 February, a FACA soldier shot in the air after he did not receive food.²³⁰ In Paoua, on 3 April 2019, six FACA soldiers kidnapped and physically abused two civilians.²³¹ Four days later, three FACA elements physically abused a MINUSCA staff member in Paoua.²³² In Dekoa, FACA soldiers tortured six elderly women accused of witchcraft, one of whom later died.²³³ National authorities have investigated several cases of misconduct and sanctioned FACA; yet, not all abuses are managed by the military hierarchy.

²²¹ Confidential reports, February-May 2019.

²²² Confidential report, 3 March 2019.

²²³ Confidential report, February 2019.

²²⁴ Confidential report, 4 March 2019. A similar incident occurred in Bocaranga early February. Confidential report 5 February 2019.

²²⁵ Ibid.

²²⁶ Confidential report 13 March 2019. Meeting with national authorities, Bangui, 17 April 2019.

²²⁷ Confidential report, March 2019.

²²⁸ Confidential report 10 February 2019. Confidential report, April 2019. Confidential report 28 May 2019. Confidential report 21 June 2019.

²²⁹ Confidential report, April 2019. Meeting with national authorities, Bangui, 17 April 2019.

²³⁰ Confidential report, 21 February 2019. Confidential report 23 May 2019.

²³¹ Confidential report, April 2019. A similar incident committed by FACA soldiers reportedly took place in Bemal on 13 May 2019. Confidential report, May 2019.

²³² Ibid.

²³³ Confidential report, April 2019. A similar case reportedly took place in Nola on 29 January 2019. Confidential report, February 2019.

Annex 6.6: Information on the recruitment, training, equipment, redeployment and conduct of Internal Security Forces

As of 1 June, a total number of 259 police officers and 240 gendarmes had benefitted from training by Russian instructors (see also S/2018/1119, para. 178).²³⁴ The recruitment process of an additional 1,000 police and gendarmes is still ongoing; the nationwide information campaign on this new recruitment started on 15 June 2019 (see also S/2018/1119, para. 178).²³⁵

In spite of the 2018 recruitment and training (S/2018/1119, para.178), the redeployment of the national security forces has yet to gain momentum. The lack of proper equipment and logistics, and the fear of armed group attacks such as those witnessed in January 2019 in Bambari (see annex 4.3), have prevented an effective and rapid deployment.²³⁶

Only 28% of the 3,682 police and gendarme officers are currently deployed outside Bangui, most of them in the west, as the table below shows:²³⁷

	Police	Gendarmerie	ISF
Bangui	948	1456	2404
Regions	296	733	1029
Not operational	188	61	249
Total	1432	2250	3682

Thanks to the material provided by the Russian Federation and France, following exemption requests, some progress has been made regarding the provision of weapons and ammunition; however, there continues to be a need for crowd control equipment, as shown during the 15 June demonstration where the crowd was dispersed with live ammunition shot in the air.²³⁸

²³⁴ Meeting with the Ambassador of the Russian Federation, 10 June 2019.

²³⁵ Meeting with confidential source, 11 June 2019.

²³⁶ Confidential report, 10 June 2019.

²³⁷ Meeting with confidential sources, 12 June 2019 and confidential document, 10 June 2019. See also S/2018/1119, para.182

²³⁸ Panel's mission in Bangui, 15 June 2019. Phone conversation with confidential sources, 17 June 2019.

Even if the number of abuses is significantly lower than those committed by armed groups, there continue to be reports of misconduct committed by police and gendarmes, including physical abuse, collection of illegal taxes and the inappropriate use of weapons. For example, in late February 2019 a gendarme reportedly killed a civilian and wounded two others in Boda (Ombella-M'poko prefecture). The gendarme was arrested.²³⁹ On 3 May, the commander of the gendarmerie in Gadzi (Mambere-Kadei prefecture) was accused of infringing the right to liberty of movement of a Muslim man.²⁴⁰ On 30 May, civilians reported that gendarmes were illegally taxing them at five checkpoints installed on the Grimari-Bakala and Grimari-Kouango axes.²⁴¹

²³⁹ Confidential document, March 2019.

²⁴⁰ Confidential report, May 2019.

²⁴¹ Confidential report, 31 May 2019.

Annex 6.7: Additional information on the OCRB.

The OCRB has a history of human rights abuses including illegal detention, torture and extrajudicial killings (S/2016/694, paras. 38-41). Since 2016, MINUSCA has no longer co-located with the OCRB either at the headquarters in the 1st District or in any of the six antennae (92 logements, Damala, Ngouciment, PK 13, Bangouma, and Katine Plateau).²⁴² The former OCRB director, Robert Yekoua-Kette, was removed from his post on 8 June 2016 after being accused of human rights abuses.

According to video evidence and witness testimony, on 23 March 2019 at OCRB 92 *logements*, three OCRB elements in uniform, together with a fourth in civilian clothing (later identified as the director of the 92 *Logements* OCRB antenna), repeatedly hit a bound detainee with a wooden stick and also whipped him, accusing him of being part of a Muslim self-defence group from the PK5 neighbourhood of Bangui.²⁴³ A day earlier, on 22 March, the victim had been seized by a group of youth armed with knives and machetes in the 6th district and then, on the recommendation of another member of their community, had been taken to the OCRB 92 *logements* post. On arrival, the OCRB officers took from him FCFA 37,000 (64 USD) and his driving license.

At 6am on 23 March 2019, Luther Kouta, commander of the '*corps urbain*', reportedly took the victim from the cell, and tied his arms around a concrete post (see photo below). While an officer filmed the incident, asking the victim questions and accusing him of being part of a militia from the PK5 neighbourhood, he asked the two other officers present – Guy Pamebeti and a judicial police officer known only by his nickname '*ampoule grillée*'²⁴⁴ - to hit the detainee. During this incident, the victim was forced to wear a chain around his neck while being repeatedly hit on his body and feet for around 30 minutes (see photo below).

When Jean-Paul Yourou, Director of the Antenna arrived (in civilian clothes), he watched the scene, and then instructed the officers to continue. In one of the videos, the Director also hit the victim. Finally, the Commissioner orders the victim to be taken to the OCRB headquarters in the first district. On 24 March the victim was again reportedly hit, this time on his hands, at the OCRB headquarters, and was accused of having killed a youth from his district. He was then transferred to the judicial police services department (DSPJ) on

²⁴² Meeting with confidential source, Bangui, 4 June 2019.

²⁴³ The Panel obtained one of the four videos on 17 May and additional videos in Bangui on 4 June 2019.

²⁴⁴ '*Ampoule grille*' has since been transferred to the "PK13" antenna. Meeting with a confidential source, Bangui, 4 May 2019.

27 March, and then eventually to the Nragba prison on 15 April 2019. The inspectorate of police has been notified and has said it would open an inquiry.²⁴⁵

The OCRB is largely made up of auxiliaries – 190 of the 225 officers (or 80 per cent) – who, despite not having regular police training nor receiving an official salary, carry weapons and wear the same OCRB uniforms as the regular officers.²⁴⁶ Fines handed down to those arrested by the unit are a key source of income, predisposing them to such behaviour.²⁴⁷ On 26 March 2019, the Minister of Interior, responsible for Public Security, General Wanzet, gathered representatives of the auxiliaries of the police force together at the National Police Academy to inform them of his decision to integrate them directly into the police force.²⁴⁸ This declaration reportedly created problems between the Minister of Interior and the Director-General of the Police, Bienvenue Zoukoue (and former Director of the OCRB), because an informal commission had already been established to create a legal framework to train and test all auxiliaries within the force to ensure they meet the standards required of all regular police officers and to then allow them to be integrated within the force.²⁴⁹

²⁴⁵ Meeting with confidential source, Bangui, 4 June 2019.

²⁴⁶ An attempt is currently underway to register all auxiliaries with the police force. Meeting with confidential source, Bangui, 3 June 2019.

²⁴⁷ Meeting with confidential source and national NGO, Bangui, 4 June and 2 June 2019.

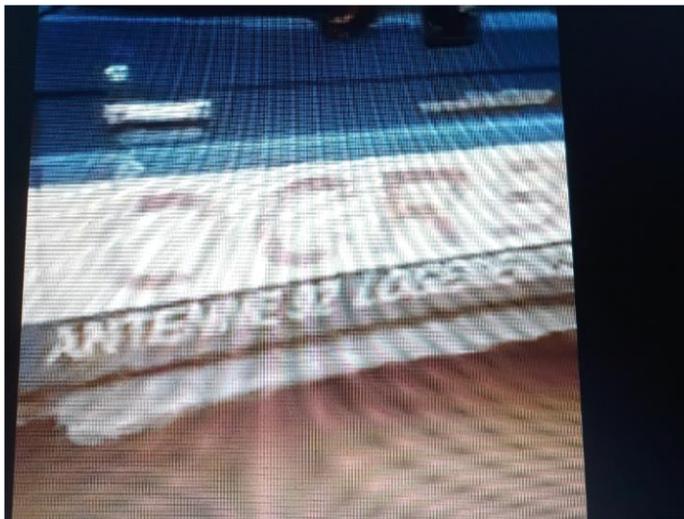
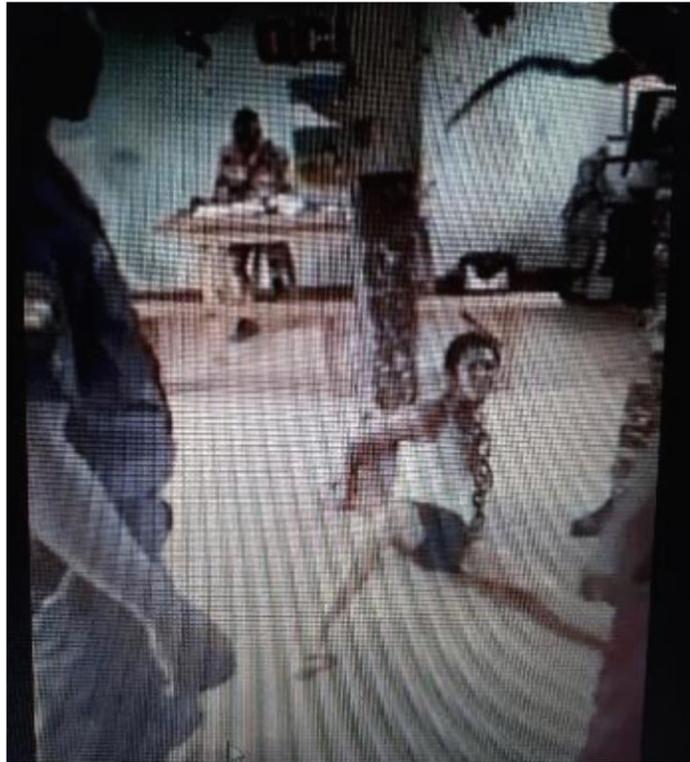
²⁴⁸ There are just over 600 auxiliaries working in the police force according to official sources.

Meeting with confidential source, Bangui, 3 June 2019.

<http://centrafriqueactu.com/2018/03/29/centrafrique-integration-dans-la-fonction-publique-les-auxiliaires-de-la-police-nationale-menacent-de-rentre-en-greve/>

²⁴⁹ Meeting with confidential source, Bangui, 3 June 2019.

Screenshots from the videos taken at OCRB 92 Logements.



Annex 6.8: Commercial explosives: importation and safety in storage

The CAR Government routinely authorizes the import of seemingly large quantities of commercial explosives. This must be balanced though against the needs of the civil engineering and mining sectors, and specialists in this sector may not consider that such large quantities are unusual by industry standards. Some examples of authorized types and quantities are included in the table below:

Summary of some approved commercial explosives imports

<i>Date</i>	<i>Company</i>	<i>Item</i>	<i>Quantity</i>	<i>Remarks</i>
13 Feb 2018	ONM	Dynamite	5,000kg	▪ Booster explosive for Ammonium Nitrate / Fuel Oil (ANFO).
		Ammonium Nitrate	20,000kg	▪ Non-explosive until mixed with fuel oil to make ANFO. ▪ Requires a booster to initiate
		Detonating cord	10,000m	▪
		Electric detonators	5,000 off	▪ Commercial type. (Not manufactured or packaged to military specifications).
26 Sep 2018	Sogea Satom	Explogel 65 or Plus 70	32,000kg	▪ Gel commercial explosives.
		Ammonium Nitrate	56,700kg	▪ Non-explosive.
		Detonating cord	15,000m	▪
		Electric detonators	320	▪
		Nonel shocktube detonators	2,410	▪ Unsuitable for military or terrorist use.
28 Mar 2019	Sogea Satom	Explogel 65 or Plus 70	8,000kg	▪ Gel commercial explosives.
16 Apr 2019	Thien Pao	Explosive TBC	10,000kg	▪ Booster explosive for ANFO.
		Ammonium Nitrate	71,000kg	▪ Non-explosive.
		Electric detonators		▪ Commercial type.

The substances referred to in the different CAR Government authorizations have been acquired from, and delivered by, several enterprises in France, Cameroon and the Republic of Congo.²⁵⁰

The Ministry of Defense authorized Sogea Satom to store the explosives and related material at the *Camp Leclerc* military base in Bouar and assigned six FACA officers to guard the explosives.²⁵¹ Several FACA officers also guard the explosives at the ONM base in Bangui.²⁵² The

²⁵⁰ Panel's inspection at ONM base, 12-13 June 2019. Documents on the inspection of storage of the explosives and related material of Sogea Satom, Bouar, 4 and 17 June 2019. Documents obtained by the Panel from different companies in June 2019.

²⁵¹ Contract between Sogea Satom and the FACA commander in Bouar, 9 October 2018.

²⁵² Panel's inspection at ONM base, 12-13 June 2019.

Panel has not yet inspected the storage site of the explosives imported by Thien Pao.²⁵³

The Panel has informed the national authorities and importing companies that the imports of explosives could constitute a violation of the arms embargo, but the Panel is investigating the issue in more detail and will also consult with the 2127 Committee.

The Panel also notes that improper storage and safeguarding of such materials could lead to diversion of explosive materials and ultimately to their use by armed groups. In early July 2019, the Minister of Public Works, in close consultation with Sogea Satom, informed the Panel that the Ministry of Public Works would regulate the matter and send all (post-facto) exemption requests to the Sanctions Committee, if required.²⁵⁴

²⁵³ Meeting with Thien Pao representative, Bangui, 15 June 2019.

²⁵⁴ Meeting with Minister of Public works, 3 July 2019.

Copy of correspondence from the CAR Minister of Foreign Affairs to the Minister of Foreign Affairs of Cameroon, referring to the authorization given by the CAR Minister of Defense to ONM to buy explosives and related material dated 25 March 2017. Document obtained by the Panel from an official from the Ministry of Public Works on 11 June 2019.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES
CENTRAFRICAINS DE L'ÉTRANGER

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

DIRECTION DE GESTION DES MISSIONS
DIPLOMATIQUES ET AFFAIRES
CONSEILAIRES

SERVICE DE LA GESTION DES
MISSIONS DIPLOMATIQUES

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

Bangui, le

N° 1239 MAE/ACE/DIRCAB/DGA/ADGMCAC/SGMD-

Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères de
l'Intégration Africaine et des Centrafricains de l'Étranger.

A
Monsieur l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République Centrafricaine à Yaoundé

CAMEROUN

OBJET : Demande d'autorisation d'achat, d'expédition
et de transport des substances explosives auprès du
Ministre des Mines, de l'Industrie et de Développement
Technologique du Cameroun

Monsieur l'Ambassadeur

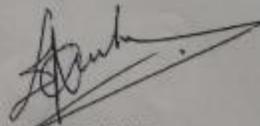
Dans la perspective des travaux de réhabilitation des routes en induits superficiels, nécessitant l'achat de certaines
substances explosives, en vue de dynamiter des roches, l'Office National du Matériel, a obtenu l'accord du Ministre de la
Défense Nationale, pour l'achat des dites substances ci-après :

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE
1	Dynamite de diamètre 70	U	5.000
2	Cordeau détonnant	KG	10.000
3	Nitrate d'ammonium	ML	20.000
4	Détonateur électrique	U	5.000

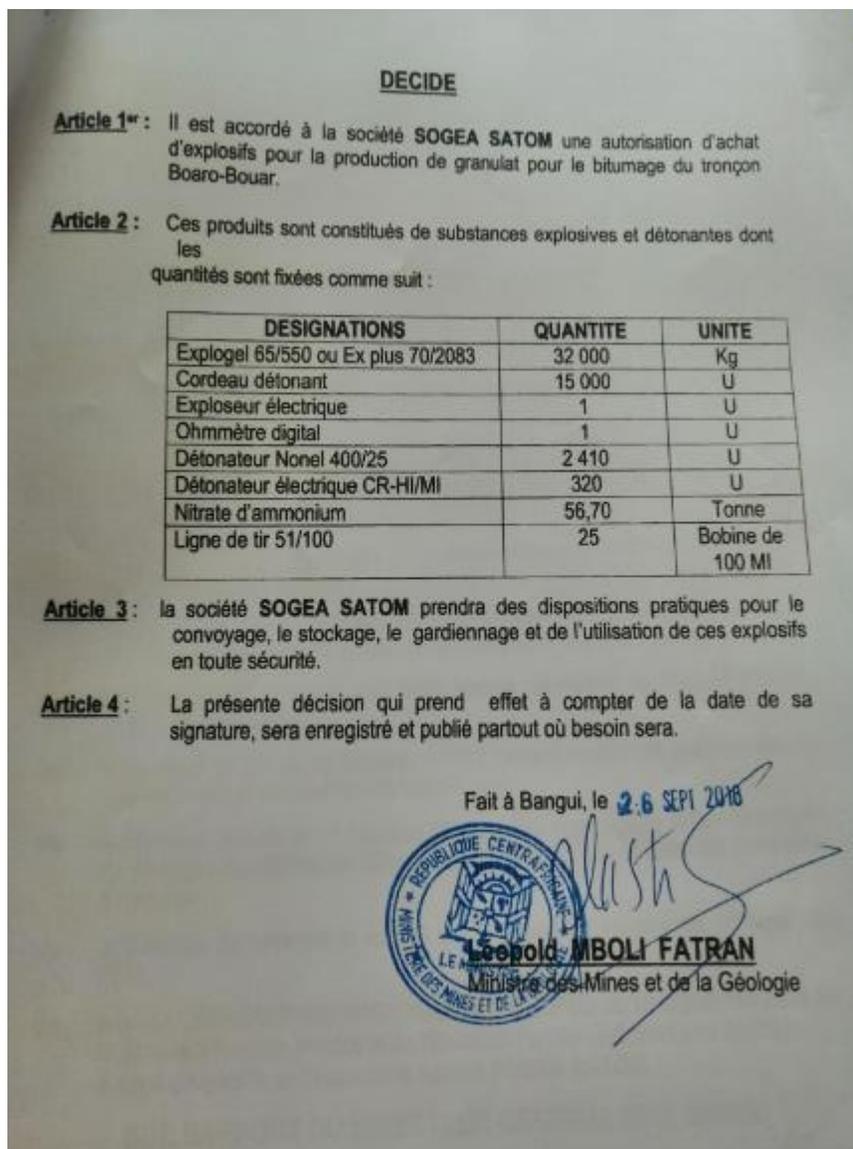
A cet effet, par Correspondance N°145/17/METACD/DIRCAB du 16/02/2017, le Ministre de l'Équipement, des
Transports, de l'Aviation Civile et du Désenclavement, sollicite de son Homologue Camerounais en Charge des Mines, de
l'Industrie et de Développement Technologique, une autorisation d'achat, d'expédition et de transport des substances
explosives susmentionnées, aux fins de faciliter des démarches administratives sur le territoire camerounais.

Fort de ce qui précède, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre, en vue de la saisine
dudit ministère de la question.

Haute considération


Charles-Arnel DOUBANE

Excerpt of a decision by the Minister of Mines authorizing Sogea Satom to buy explosives and related material dated 26 September 2018. Document obtained by the Panel from a Sogea Satom staff member on 12 June 2019.



There is a similar decision authorizing Sogea Satom to import certain amounts of explosives and related material dated 28 March 2019.

Copy of authorization by the Ministry of Defence for Sogea Satom to transport detonators from Mongoumba (DRC border) to Bouar with a FACA escort dated 14 February 2019. Document obtained by the Panel from an official from the Ministry of Public Works on 11 June 2019.



There is a similar decision on the transport of detonators from Bangui to Bouar with gendarmerie escort dated 6 March 2019.

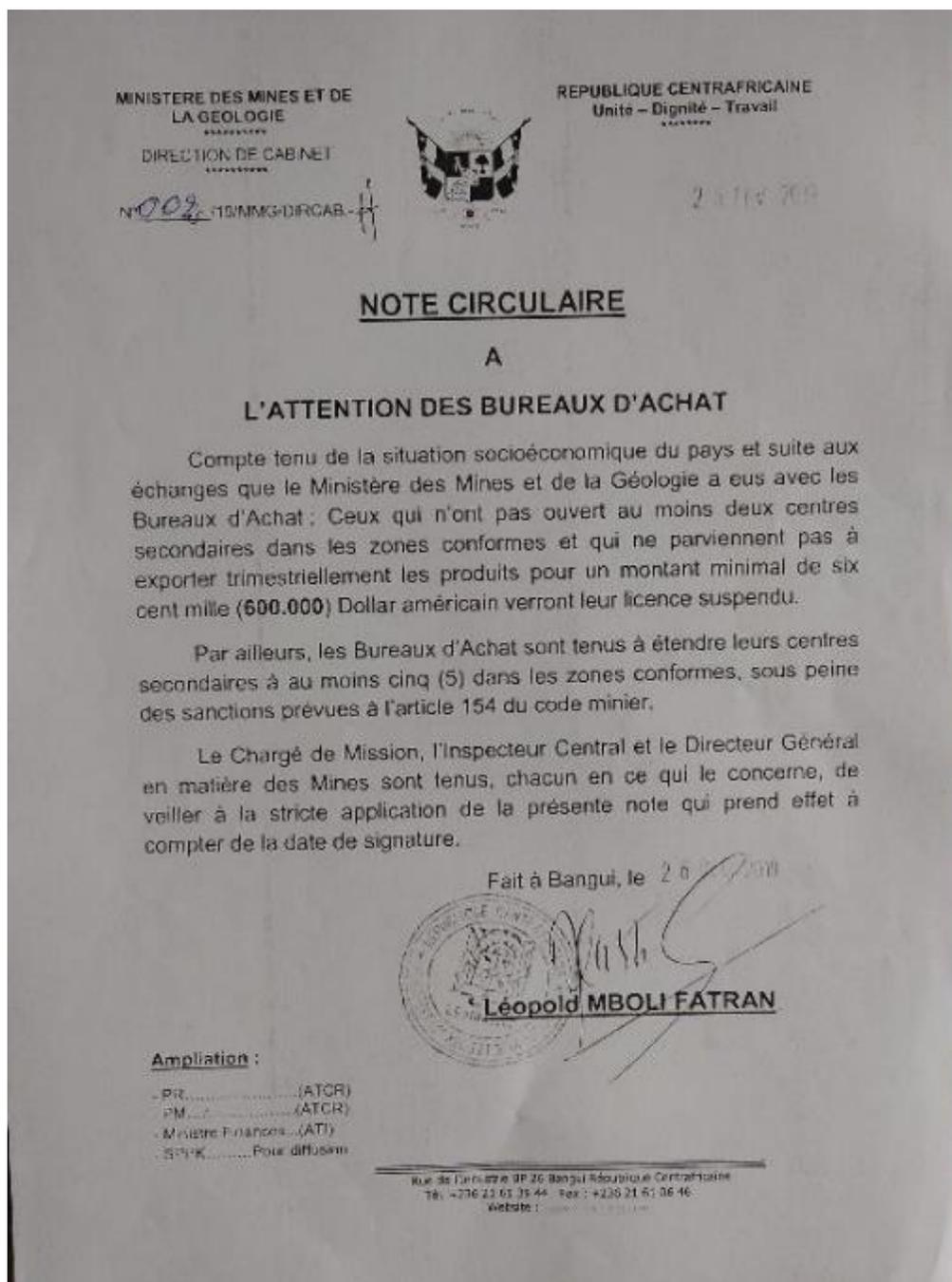
Picture of the storage of nitrate close to the M'Poko international airport in Bangui, taken by the Panel on 12 June 2019.



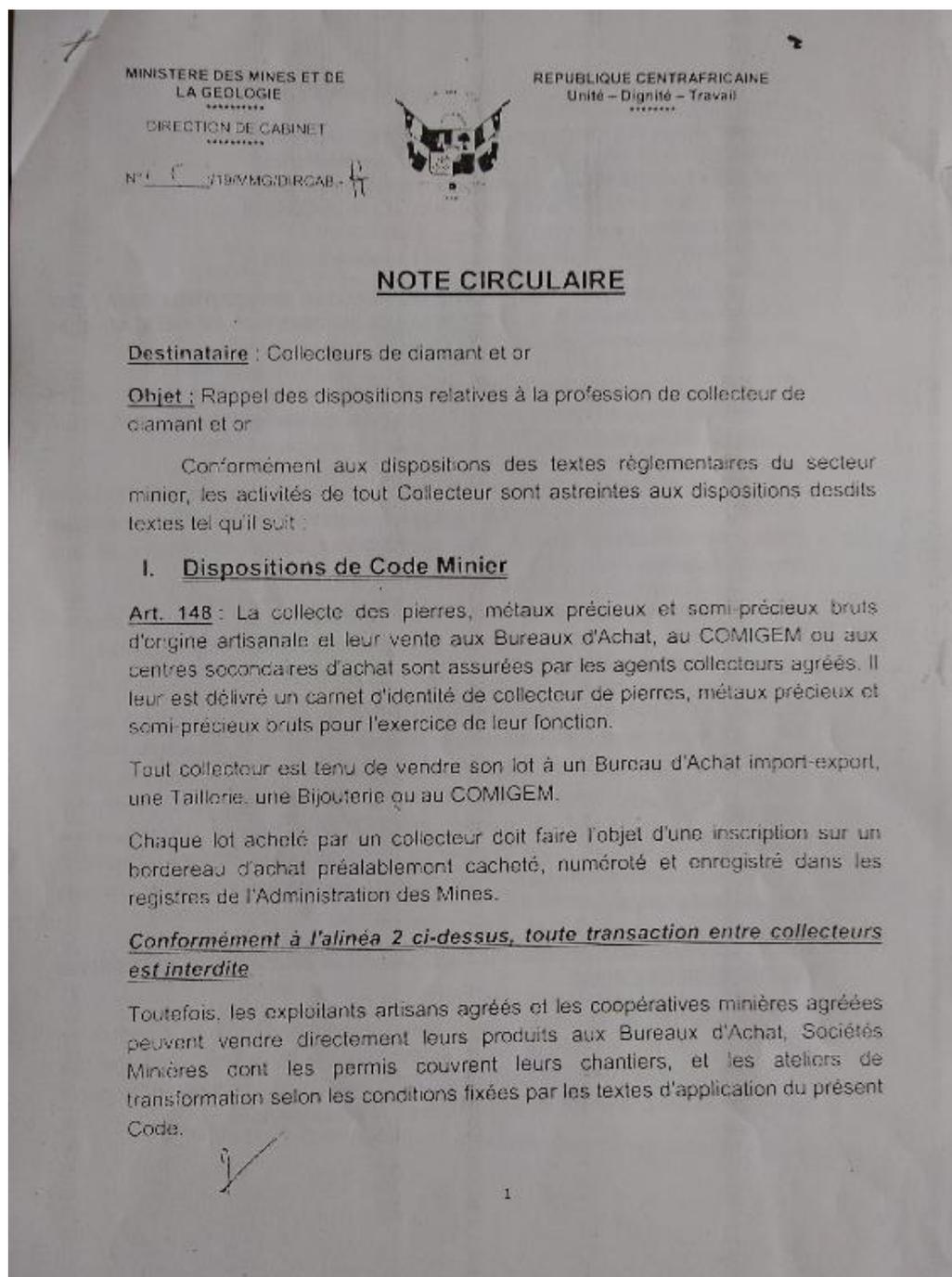
Annex 7.1: Measures taken by the Government of the Central African Republic to combat diamond-trafficking.

Establishment of quarterly threshold for exports of rough diamonds by diamond houses. According to this note by the Minister of Mines, if a buying house does not export diamonds of a value of \$600,000 on a quarterly basis, it will have its license revoked.

Document provided to the Panel by a staff from the Ministry of Mines on 17 May 2019.



Note by the Minister of Mines recalling some of the rules framing the activities of collectors. In particular, the Note recalls that the selling of diamonds among collectors is forbidden. In previous reports, the Panel had underlined that most collectors were trading diamonds among themselves in violation of the mining code, especially in the absence of buying houses' offices in the provinces (S/2016/1032, para. 172 and S/2018/1119, para. 144).



Art 149 : Pour être agent collecteur il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir une bonne moralité ;
- n'avoir jamais été condamné soit pour infraction à la législation Minière soit pour infraction pénale à une peine pour crime ou délit ;
- **ne pas être actionnaire ni employé** d'une Société Minière, d'un Bureau d'Achat, d'une taillerie, d'une bijouterie ou d'une fonderie ni membre **d'une coopérative minière** ;
- avoir payé sa patente de collecteur de l'année en cours.

NB : LES COLLECTEURS SONT TENUS DE REALISER TRIMESTRIELLEMENT UNE PERFORMANCE MINIMALE DE 50 000 DOLLARS D'ACHAT AFIN DE PRETENDRE AU RENOUELEMENT DE LEUR CARNET L'ANNEE SUIVANTE.

Art 156 : Les gérants et agents acheteurs des Bureaux d'Achat et centres secondaires d'achat doivent être préalablement agréés par Arrêté du Ministre chargé des Mines avant d'exercer toute activité.

Les gérants et agents acheteurs des Bureaux d'Achat et centres secondaires d'achat sont autorisés à acheter les pierres et métaux précieux et semi-précieux bruts aux collecteurs agréés, aux coopératives d'artisans miniers et aux exploitants artisans patentés.

Chaque lot acheté doit faire l'objet d'une inscription sur un bordereau d'achat préalablement cacheté, numéroté et enregistré dans les registres de l'Administration des Mines.

Art 187 : Sont passibles d'un emprisonnement de deux (2) à cinq (5) ans et d'une amende pouvant aller de cinq cent mille (500.000) à cinquante millions (50.000 000) francs CFA ou à deux (2) fois la valeur de la marchandise saisie ou de l'une de ces deux peines seulement, les personnes qui, n'ayant les qualités ni de collecteur, ni d'agent acheteur d'un Bureau d'Achat, d'une bijouterie, d'une taillerie, d'une fonderie ou du COMIGEM se livrent à l'achat, à la vente et à la transformation illicite de l'or, des diamants bruts et d'autres substances minérales.

Les collecteurs ayant acheté ou vendu un lot entre les collecteurs seront soumis à la même peine.

Le Chargé de Mission, l'Inspecteur Central, le Directeur Général en matière des Mines, les Structures déconcentrées du Ministère en charge des Mines et les Unités Opérationnelles de l'USAF sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la stricte application de la présente note.

II. Dispositions du Décret d'application du Code Minier

Art 247: Les candidats à la profession d'agent collecteur présenteront leur demande à la Direction Générale des Mines ou à la Direction Régionale des Mines de la localité pour acheminement à la Direction Générale qui statuera après enquête".

La délivrance du carnet de collecteur est soumise au paiement préalable de la patente dont le taux est fixé par la Loi de Finances". La validité du carnet de collecteur est de un (1) an, à compter du 1er janvier au 31 décembre de l'année renouvelable.

Lors de la délivrance du nouveau carnet, le collecteur doit remettre à la Direction Générale des Mines ou à la Direction Régionale des Mines de la localité où il réside, les carnets expirés ainsi que tous les bordereaux d'achat en sa possession, il lui est délivré décharge de ces documents.

Le carnet de collecteur est strictement personnel et seul son titulaire est autorisé à acheter de l'or et des diamants bruts en provenance des exploitants artisans ou coopératives minières.

Art 248 : Toute collecte d'or et de diamants bruts effectuée par un collecteur auprès d'un exploitant artisan, d'une coopérative donne lieu à l'établissement en quatre (4) exemplaires d'un bordereau d'achat conforme au modèle agréé par la Direction Générale des Mines, la souche étant conservée par le collecteur.

Les collecteurs sont tenus de vendre la totalité de leurs produits soit aux agents acheteurs agréés des Bureaux d'achat ou Centres d'achat, soit au COMIGEM ainsi qu'aux Tailleurs, Bijouteries ou Fonderies agréées". Toutes autres possibilités de vente, en particulier la vente d'un collecteur à un autre collecteur ou à une société minière sont interdites. Tout lot collecté doit obligatoirement être vendu dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de son acquisition.

Les collecteurs devront faire viser leur carnet professionnel, au départ de province par le Directeur Régional des Mines, le cas échéant par la Brigade Spéciale Anti-Fraudes la plus proche, et à l'arrivée à Bangui par la Direction Générale des Mines.

Pour l'obtention du visa, la présentation des bordereaux d'achat ou de vente est exigée".

Art 249 : Il est fait obligation à tous les collecteurs de diamants et d'or de fournir mensuellement à la Direction Générale des Mines, les bordereaux d'achat.

Ces bordereaux doivent contenir systématiquement les indications suivantes :

- l'identité du vendeur
- l'identité de l'acheteur
- la qualité
- le chantier d'exploitation
- la quantité
- la répartition par caratage pour le diamant - le prix d'achat
- la date et le lieu.

Le double des bordereaux de vente comportant la date de cession, le nom et l'adresse de l'acheteur, le numéro de la patente pour les collecteurs ou celui du bureau d'achat et le prix de vente,

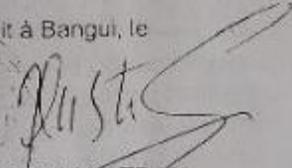
Art 250 : Les documents ci-dessus mentionnés doivent être remis au plus tard le 15 du mois suivant à la Direction Régionale des Mines ou à la Brigade de Contrôle Energétique, Minier et Hydraulique qui sont tenues de les acheminer à la Direction Générale des Mines dans la semaine suivant leur réception.

Art 251 : Tout retard injustifié ou inobservation des dispositions des articles 248, 249 et 250 ci-dessus sera sanctionné, après un avertissement, du retrait de la patente de collecteur de diamant et d'or.

Art 257 : L'exercice de la profession d'agent acheteur des bureaux d'achat d'importation et d'exportation ou d'exploitant artisan d'or et de diamants bruts est interdit aux agents collecteurs.

Art 275 : Il est fait interdiction aux coopératives d'acheter des produits miniers auprès d'autres coopératives ou auprès des collecteurs.

Fait à Bangui, le


Léopold MBOLI-FATRAN
Ministre des Mines et de la Géologie

Application:
Présidence (ATCR)
Préfecture (ATCR)
Bureaux d'Achat (ATI)
Collecteurs (ATI)
Artisans Miniers (ATI)
Structures Décentralisées Pour l'Action

Rue de l'Industrie BP 26 Bangui République Centrafricaine
Té : +238 21 61 39 44 Fax : +238 21 61 06 48
Website

Annex 7.2: Evasion and wanted notice against François Kpombo, alias "B13".

Due to his involvement in criminal activities, François Kpombo, alias "B13", was arrested and imprisoned in Berbérati (Mambéré-Kadéi prefecture) in January 2016. He escaped in September 2017. Since then, he has continued to be involved in criminal activities in Carnot, in particular criminal acts against the Muslim community, including herders and diamond collectors.

Document provided to the Panel by a confidential source on 6 June 2019.

Maison d'arrêt de Berberati

AVIS D'EVASION ET DE RECHERCHE

Il y a lieu de rechercher et de procéder à l'arrestation du détenu dont l'identité suit :

Nom et prénom : KPOMBO François alias B13

Né le : 38 ans en prison

A : Carnot

Fils de : feu LINEX ODE et de jeune ALICE YALOMBE

Nationalité : Antillaise

Profession : artisan ouvrier Domicile : ici

Incarcéré le : 04/01/2016 Sous le numéro d'écrou :

Pour : Association de malfaiteurs Condamné à :

Par le tribunal de :

L'intéressé s'est évadé le : 07/09/17 A Dans la nuit du 07/09/17

Autres mentions :

Signalement

Taille : /

Yeux : /

Cheveux : /

Signes particuliers :

En cas d'arrestation, bien vouloir conduire l'intéressé dans le service de sécurité le plus proche qui se chargera des formalités de son retour à la prison.

Remandons aux Chefs de quartier, village, groupe de prêter main forte à l'événement :

1. Le Procureur de la République de Berberati

2. Le régisseur de la Maison d'arrêt de Berberati Tel : 751796

Fait à Berberati, le 08/09/17

Destinations

DAP.....1

Procureur de la République.....1

Juge d'Instruction.....1

Unité de Police Judiciaire (Police et Gendarmerie).....1

Le Régisseur
[Signature]

Annex 8.1: Copy of Chadian identity card of Abdoulaye Hissène.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 22 March 2019.

